

Département du Rhône

Commune **de Villié-Morgon**

Plan Local d'Urbanisme

Diagnostic de territoire

le 05 fév. 2013

Antériorités à la procédure de révision du POS

Le Plan d'Occupation des Sols de Villié-Morgon a été approuvé le 18 déc. 1986. Il a donné lieu à 4 modifications et à 2 révisions simplifiées :

La modification n°1 approuvée le 27 juillet 1988, portait sur les points suivants :

- la clarification du plan de zonage (reclassement, déclassement, création, suppression, extension),
- la simplification de certains points réglementaires

La modification n°2 approuvée le 31 mars 1992, portait sur les points suivants :

- l'adaptation à la marge du zonage et création d'une zone NAI à vocation de loisirs.
- la simplification de certains points réglementaires (art 13, règlement zone NAI).
- l'actualisation de la liste des emplacements réservés, en créant notamment 3 réserves pour bassin de rétention des eaux pluviales.

La modification n°3 approuvée le 18 juin 1998 portait sur les points suivants :

- la rationalisation et la maîtrise de l'achèvement de l'urbanisation des hameaux non assainis, en adaptant certaines règles de la zone NB ;
 - l'optimisation de l'utilisation de l'espace pour la partie du hameau de Clachet dotée des équipements qui permettent un reclassement de la zone NB à la zone UC ;
 - l'adaptation du zonage dans le secteur de Prés-Jourdan pour tenir compte des aménagements réalisés ;
 - l'adaptation du règlement de la zone ND afin d'autoriser l'implantation des constructions à usage d'équipement collectif dans le secteur de la Mairie ;
- l'actualisation de la liste des emplacements réservés.

La modification n°4 : approuvée le 16 juin 2006, portait sur les points suivants :

- l'adaptation du zonage dans le secteur de Prés-Jourdan pour tenir compte des aménagements réalisés ;
- Suppression de l'emplacement réservé n°5.

Antériorités à la procédure de révision du POS

La révision simplifiée n°1 : approuvée le 17 juil. 2008 et rendue exécutoire le 25 fév. 2009, portait sur les points suivants :

- Permettre l'extension d'une activité économique existante (un bar hôtel) par la création d'une nouvelle salle de restaurant de 55/60 couverts environ.

La révision simplifiée n°2 : approuvée le 22 déc. 2009 et rendue exécutoire le 19 fév. 2010, portait sur les points suivants :

- permettre la réalisation d'un projet de terrain de camping.

Par ailleurs une **mise en compatibilité** en date du 30 déc, 1997 suite à la déclaration d'utilité publique emportant modification du POS du 3 déc. 1996 consécutive aux périmètres de protection rapprochés et immédiat des captages de St-Joseph. L'objet de la mise en compatibilité portait sur la superposition d'un zonage EBC et du périmètre de protection immédiat, qui ne permet pas l'implantation de tiges végétales (**suppression de 4000 m² d'EBC environ**).

Motivations de la révision du POS

Objectifs généraux

- la mise en compatibilité avec les dispositions actuelles du code de l'urbanisme (SRU, Grenelle II)
- la mise en compatibilité avec les documents supra communaux, en particulier avec le SCoT.
- articuler le développement de l'urbanisation avec les nouveaux enjeux de la mobilité
- assurer une gestion économe des espaces
- favoriser la cohésion sociale et une évolution équilibrée de la structure de la population
- préserver et valoriser l'environnement
- prendre en compte les risques et limiter les nuisances
- promouvoir une économie soutenable

Objectifs communaux

- Trouver un équilibre entre le développement du bourg et celui des villages.
- Rechercher une utilisation optimale des réseaux secs et humides.
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti et naturel.
- Organiser l'utilisation de l'espace pour maintenir sa vocation agricole principale et aussi offrir à la population, des lieux de vie de qualité.
- Prendre en compte des projets d'évolution des bâtiments d'exploitation agricole.
- Développer des activités commerciales sur la commune.

Le contexte réglementaire

et les documents de planification

SCoT du Beaujolais

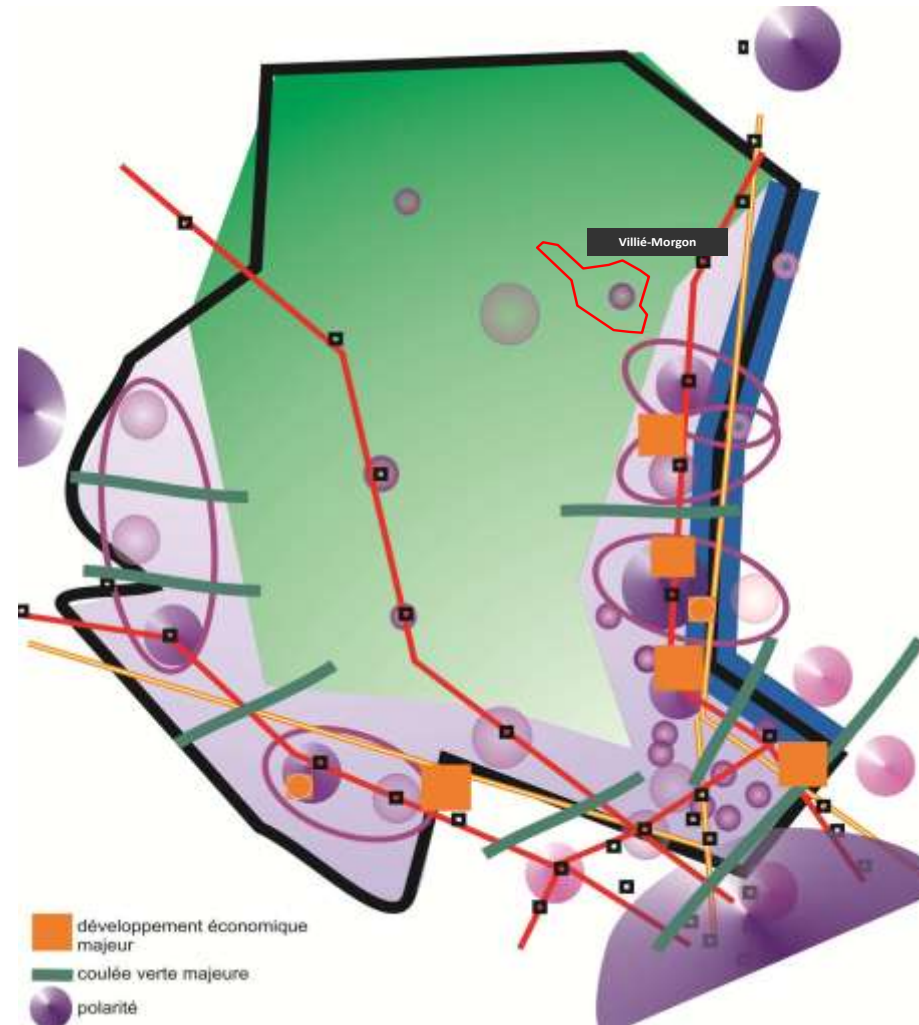
Approuvé le 29 sept. 2009 et rendu exécutoire le 7 octobre de la même année, ce document regroupe 12 Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération, soit 136 communes.

Ce document vise à permettre **l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités** et de **mettre en valeur les richesses patrimoniales et culturelles** du territoire.

Le projet de territoire du SCoT envisage l'accueil de 45000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, et la création de 39900 logements.

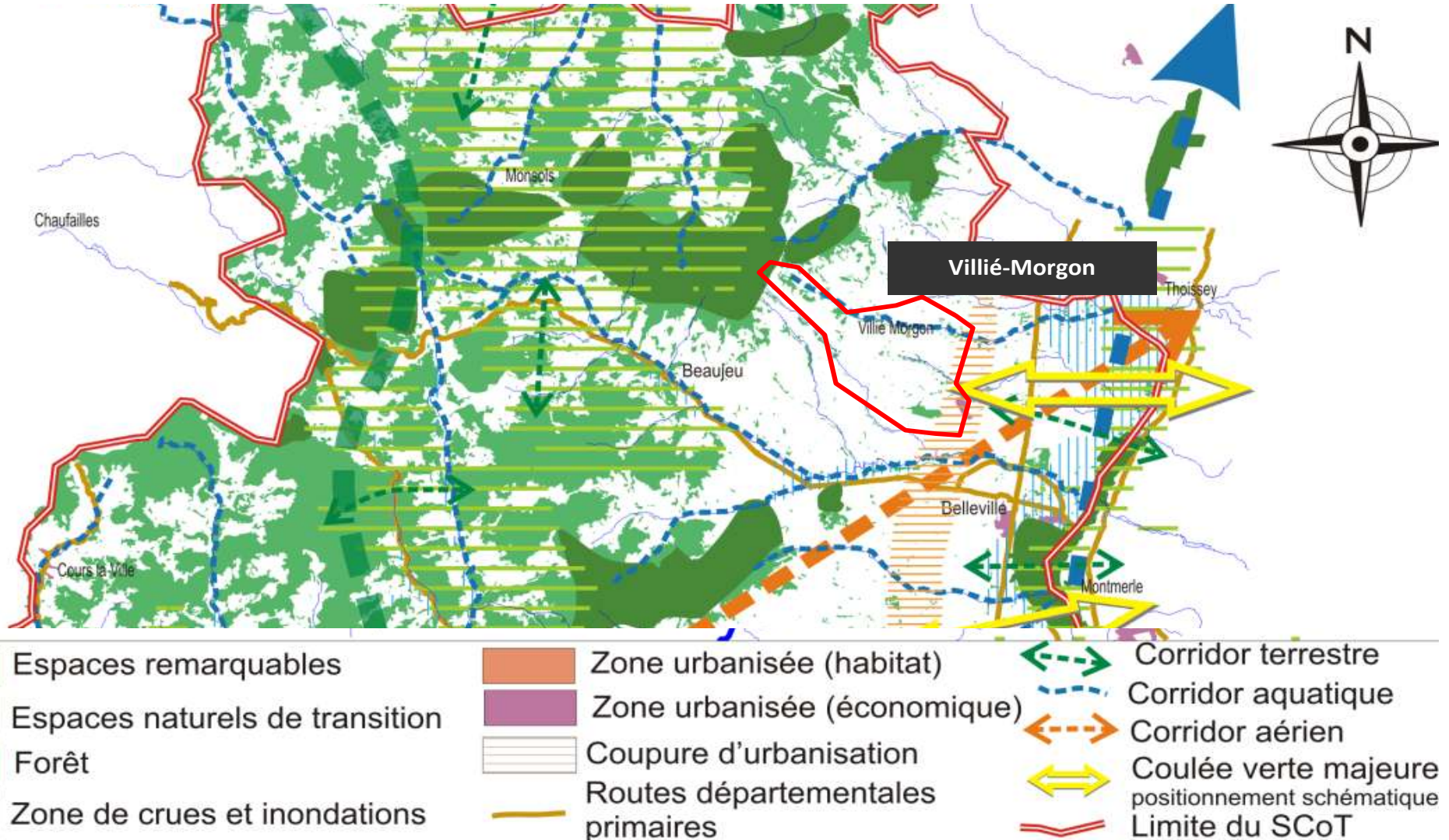
Le PADD définit 4 entrées

- _ Mettre au cœur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales.
- _ Développer durablement le beaujolais par une organisation territoriale repensée.
- _ Accueillir des entreprises et le travail en Beaujolais.
- _ Affirmer une gouvernance du territoire pour porter les projets et gérer l'avenir du Beaujolais.



Extrait du PADD du SCoT du Beaujolais approuvée le 29 juin 2009.

SCoT – environnement et paysage



SCoT – environnement et paysage

_ **« Trame verte et bleue »** : prise en compte des **espaces naturels remarquables** (ZNIEFF de type 1, ENS...) et des **espaces d'intérêt écologique** (ZNIEFF de type 2, corridors écologiques...) et des **corridors écologiques**

_ **Préserver les paysages** : coulées verte, traitement des entrées et sorties de Bourg, protection des sites remarquables, protection de l'identité des villages et de leur patrimoine, préservation de la covisibilité, prise en compte de la structure bocagère...

_ **Accompagner les mutations agricoles** : secteurs agricoles stratégiques, changement de destination, préconisations pour veiller à ne pas pénaliser l'activité agricole dans les PLU

_ **Restructurer et promouvoir le patrimoine forestier**

_ **Préserver la ressource majeure en eau** : schémas d'assainissement des eaux pluviales, préservation des cours d'eau, préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

_ **Gérer les risques en limitant les nuisances** : risques naturels et technologiques, gestion et valorisation des déchets...

_ **Maîtriser les besoins en énergie** : limitation des déplacements, développement des modes doux, installation des énergies renouvelables, intelligence et rationalité des constructions.

Enjeux pour la commune

_ Tenir compte de la coulée verte majeure identifiée par le SCoT à l'interface du coteau viticole et de la plaine de Saône.

_ Tenir compte de l'inscription en secteur agricole stratégique sur la majeure partie du territoire.

_ Tenir compte des espaces naturels remarquables identifiés sur la pointe Nord-Ouest du territoire.

SCoT Beaujolais – urbanisme et habitat

Le SCoT s'appuie sur un principe de développement urbain autour des pôles gare.

_ **Niveau 1** : grands pôles structurants « historiques » du territoire et leurs agglomérations.

_ **Niveau 2** : pôles d'accueil structurants et leurs agglomérations disposant d'une bonne desserte (actuelle et future) en transport collectif et de services structurés.

_ **Niveau 3** : **pôles de proximités situés dans l'aire d'influence des pôles structurants ou des pôles d'accueil et qui peuvent disposer de possibilités de rabattement vers des transports en commun.**

_ **Niveau 4** : les villages de proximité situés dans l'aire d'influence des pôles structurants ou des pôles d'accueil et qui peuvent disposer de possibilités de développement grâce à des rabattements vers des transports en commune.

_ **Niveau 5** : **Les autres villages.**

Les enjeux du SCoT à traduire dans les PLU

1. Privilégier les formes d'habitat économes en espace.
2. Assurer une répartition des formes d'habitat.
3. Tendre vers une mixité générationnelle, sociale ou familiale
4. Favoriser le rapprochement entre habitat et service à la personne
5. Résorber l'inoccupation des logements

SCoT Beaujolais – urbanisme et habitat

Enjeux pour la commune :

_ Villié-Morgon fait partie du **niveau 3** : pôle de proximité défini en binôme avec la commune de Fleurie. Elle est située dans l'aire d'influence de Belleville (niveau 2) et qui peuvent disposer de possibilités de rabattement vers des transports en commun.

_ Les communes faisant partie du niveau 3 pourront créer 3500 logements entre 1999 et 2030.

_ Villié-Morgon et Fleurie font parties du même pôle. Elles pourront créer chacune, entre 228 et 341 logements entre 1999 et 2030, soit une moyenne d'environ **9 logements par an**

_ **10% des logements** créés devront être issus des opérations de démolitions/reconstruction.

_ Les formes d'habitats variés devront favoriser l'habitat collectif et l'habitat groupé.

_ Un objectif de **15% de logements abordables** devra être atteint sur les créations de logements

_ Les équipements de santé, d'enseignement et de grande distribution (surface de vente > à 300 m²) sont souhaitables.

SCoT Beaujolais – économie

Accueillir les entreprises et le travail en Beaujolais

Le développement et le dynamisme économique des territoires sont garantis par l'émergence de **pôles économiques structurants**. Les objectifs fixés par le SCoT sont les suivants :

- _ accueillir des emplois en limitant les déplacements domicile-travail et en privilégiant les secteurs desservis en transport collectif,
- _ renforcer les centralités en y développant les commerces et les services
- _ favoriser et consolider les activités tertiaires dans les pôles et à proximité des gares.

Enjeux pour la commune :

- _ L'extension de la zone d'activité des Marcellins n'a pas été retenue au SCoT du Beaujolais. Toutefois le SCoT autorise son renforcement à hauteur d'une superficie totale de 5 ha (la superficie pourra dépasser les 5 ha si les activités nouvelles sont liées à la transformation de productions locales (scierie, coopérative vinicole...).
- _ L'augmentation du coefficient d'emprise au sol est souhaitable.
- _ Des hameaux d'entreprises de petits hôtels d'activités pourront être réalisés.

I- Territoire & Environnement

Situation administrative

_ canton de Beaujeu qui regroupe 16 autres communes

_ 2^{ème} commune du canton en termes de population et de polarité après Beaujeu

_ CC de de la Région de Beaujeu, créée en 1997 et qui rassemble 12431 habitants en 2008

_ **canton = CCRB**



	COMMUNE	POP 2008	SUPERFICIE (ha)
1	Avenas	133	949
2	Beaujeu	2006	1785
3	Chénas	489	818
4	Chiroubles	358	731
5	Emeringes	227	300
6	Fleurie	1239	1394
7	Juliénas	809	756
8	Jullié	417	987
9	Lantigné	745	740
10	Les Ardillats	546	2325
11	Marchamp	448	1744
12	Quincié-en-Beaujolais	1176	2205
13	Régnié-Durette	976	1172
14	St-Didier-sur-Beaujeu	583	1462
15	Vauxrenard	320	1919
16	Vernay	120	559
17	Villié-Morgon	1839	1900
	Totaux	12 431 habitants	21 741 ha

Situation géographique

- _ superficie de **1874 hectares**
- _ Nord du département du Rhône, au cœur du Beaujolais
- _ proximité de l'A6 et la D306.
- _ le Bourg est traversé par la D18 (col du Fut d'Avenas/Belleville), par la D9 (Régnié/Lancié), la D86 (Chiroubles) et D68 (Fleurie)
- _ la gare ferroviaire et l'échangeur autoroutier les plus proches sont situés à Belleville (moins de 10 km)



10000 habitants à Villié-Morgon et dans les communes limitrophes



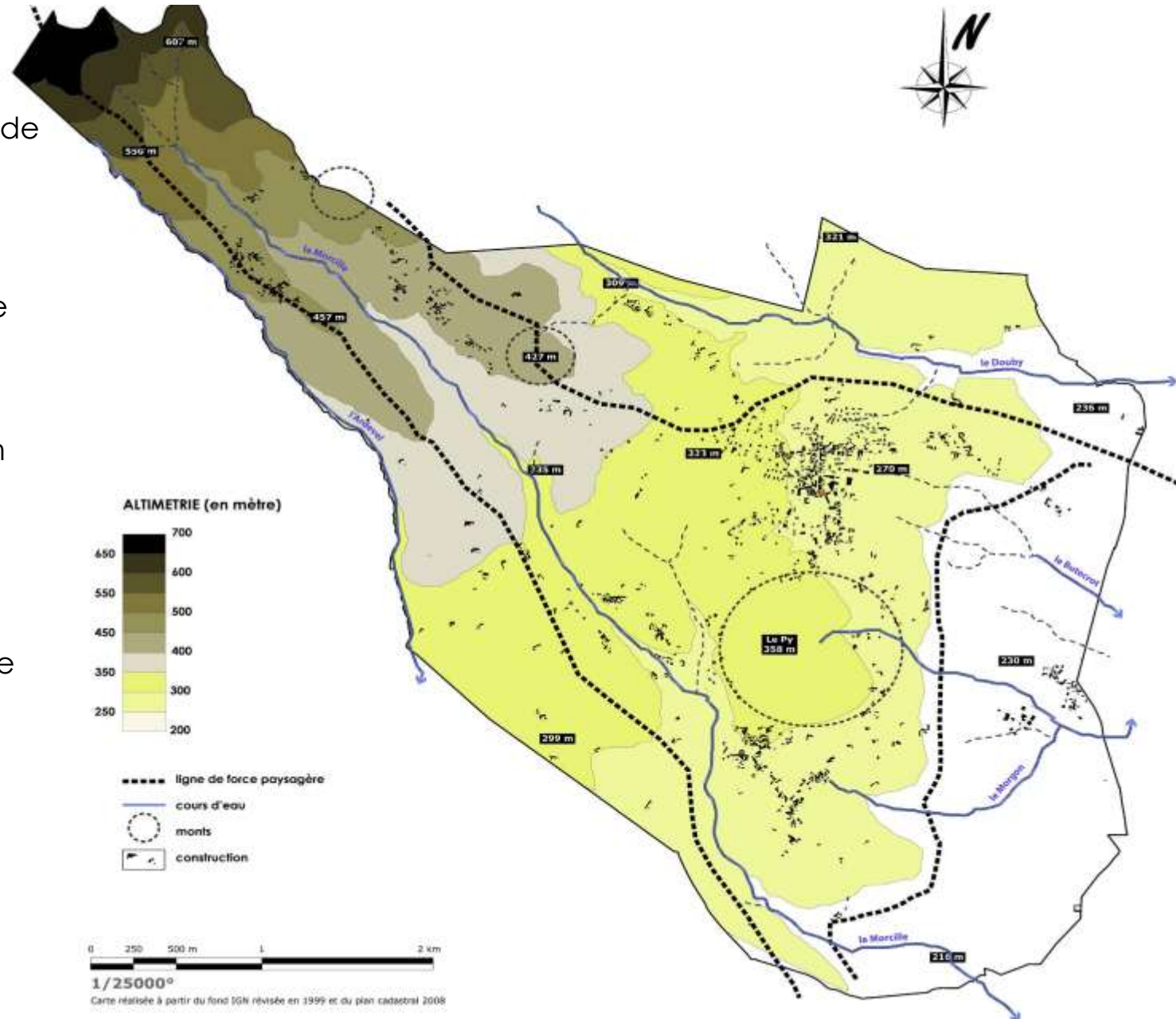
Situation géographique

_ interface entre le paysage de la plaine de Saône et les contreforts du Massif-Central

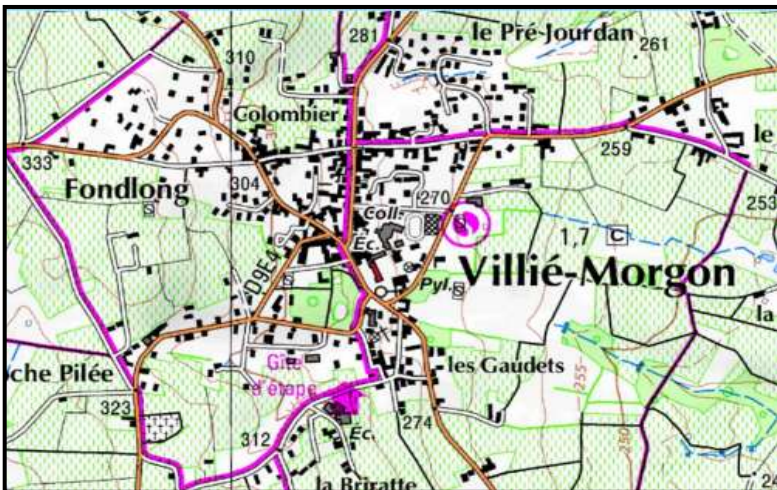
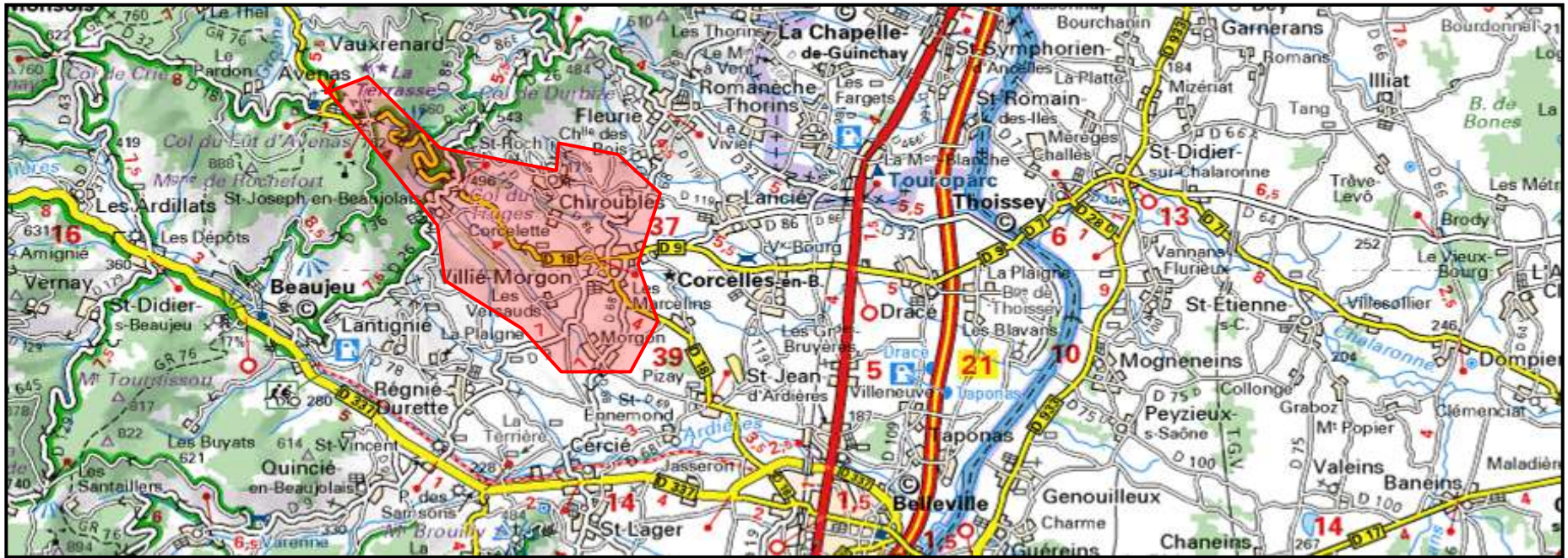
_ chaîne des collines du Beaujolais (monts du Py et de Bellevue)

_ altitude moyenne de 450 m environ (+689 m / - 212 m).
déclivité de 10 à 15%

_ le Bourg est situé en en balcon sur la plaine de Saône



Présentation du territoire urbanisé



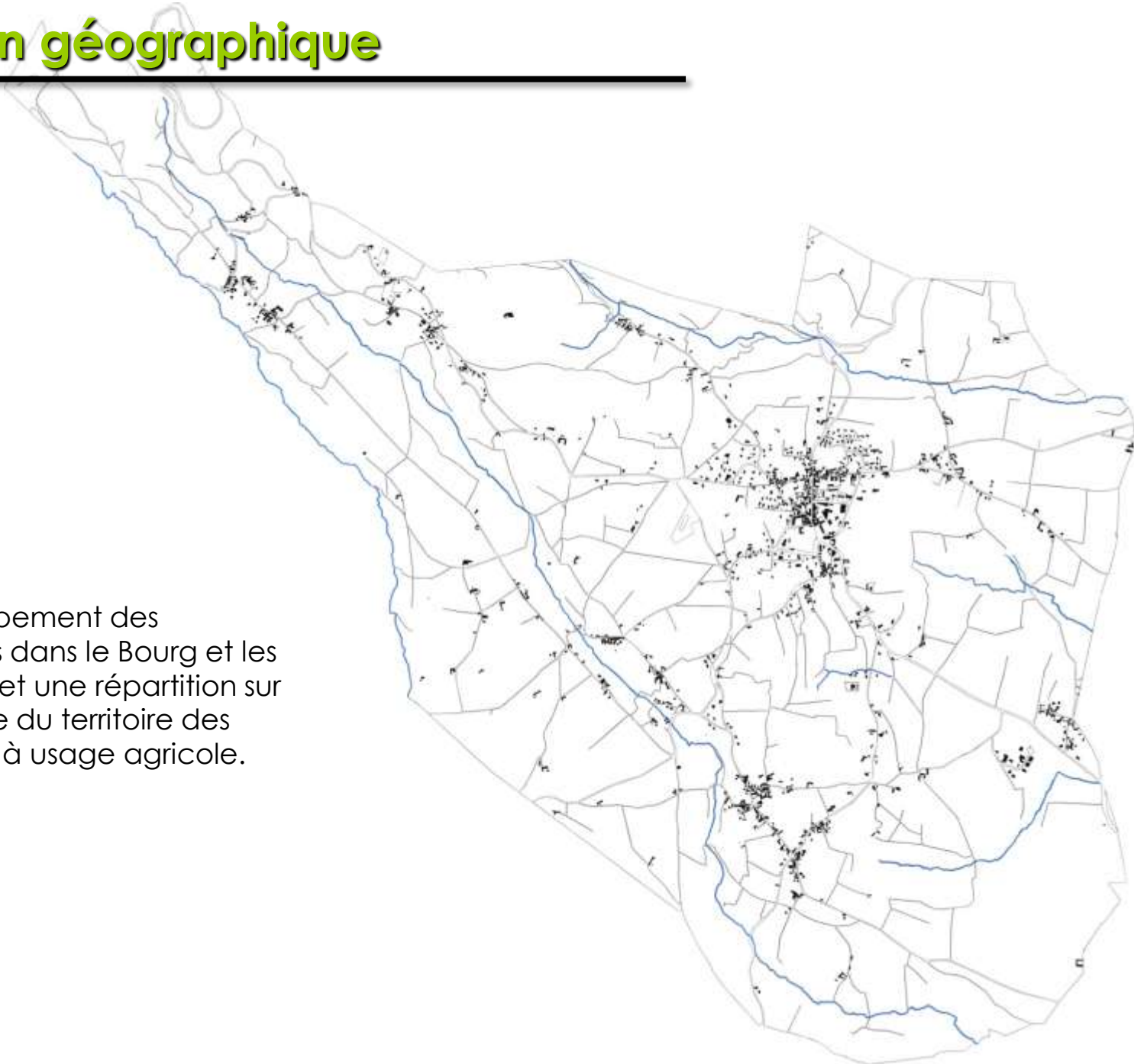
AIRE URBAINE

DISTANCE

1	Beaujeu	10 km
2	Belleville	8,5 km
3	Villefranche/Saône	22 km
4	Maçon	24 km
5	Lyon	54 km

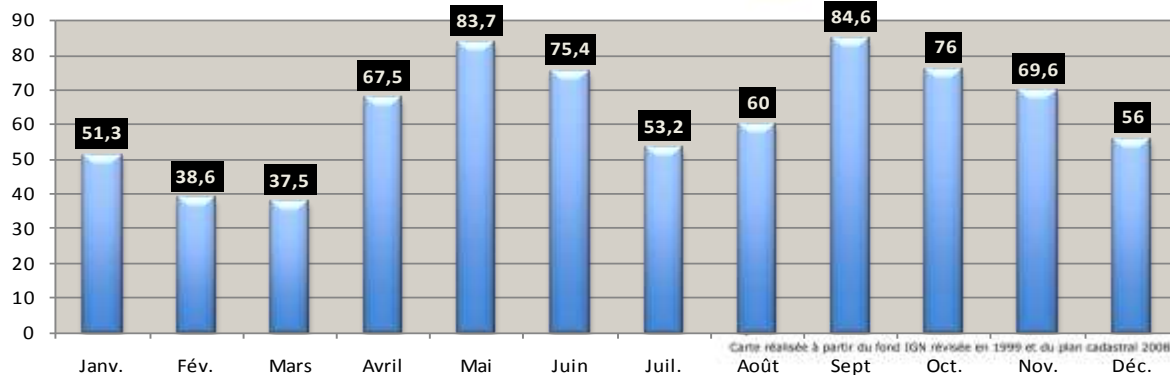
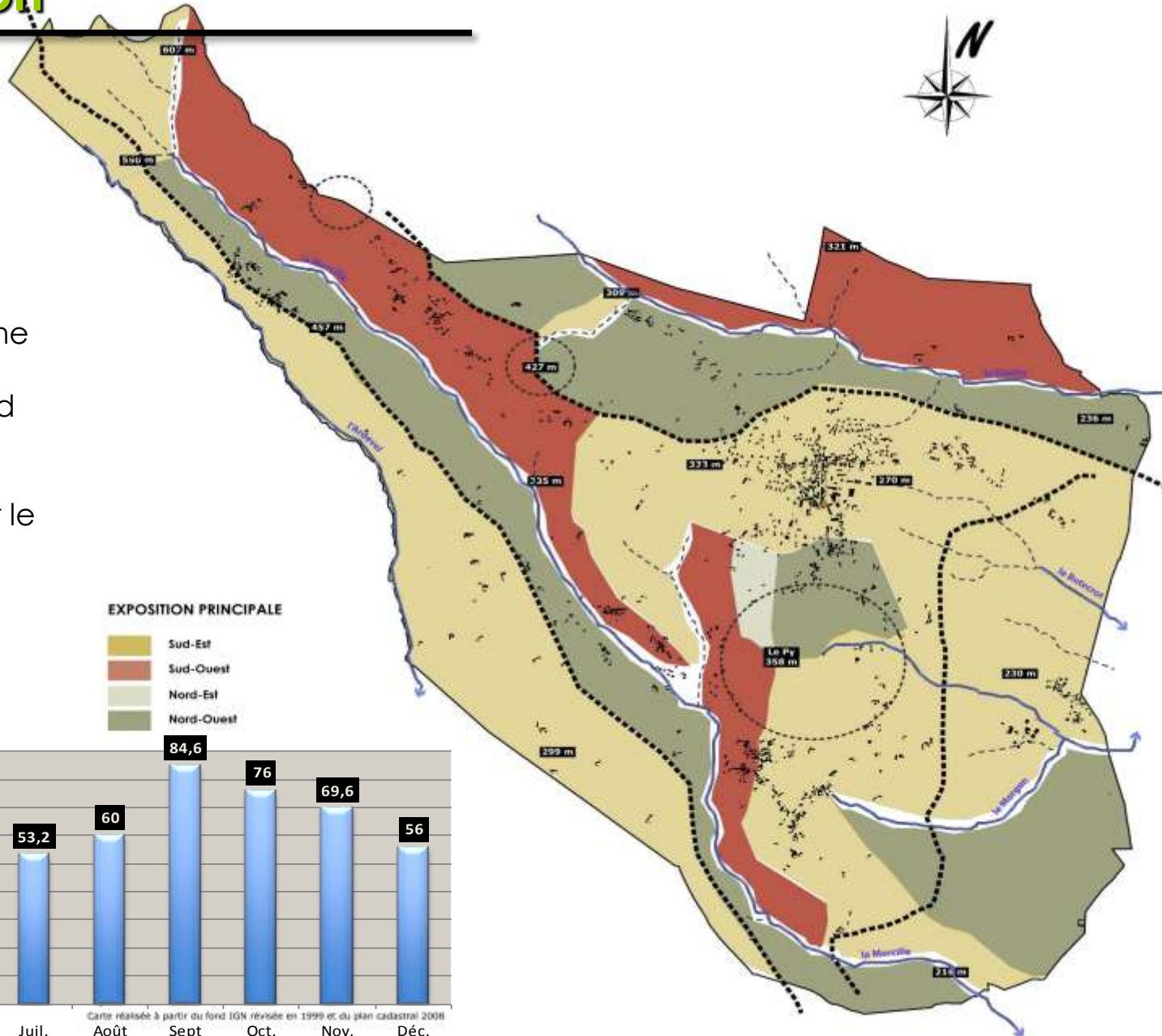
Situation géographique

Un regroupement des logements dans le Bourg et les hameaux et une répartition sur l'ensemble du territoire des bâtiments à usage agricole.



Climat & exposition

- _ climat de type continental tempéré
- _ rôle modérateur de la Saône
- _ influence continentale renforcée par le vent du nord (hiver froid et sec)
- _ les vents d'Ouest amenant l'humidité, sont asséchés par le foehn



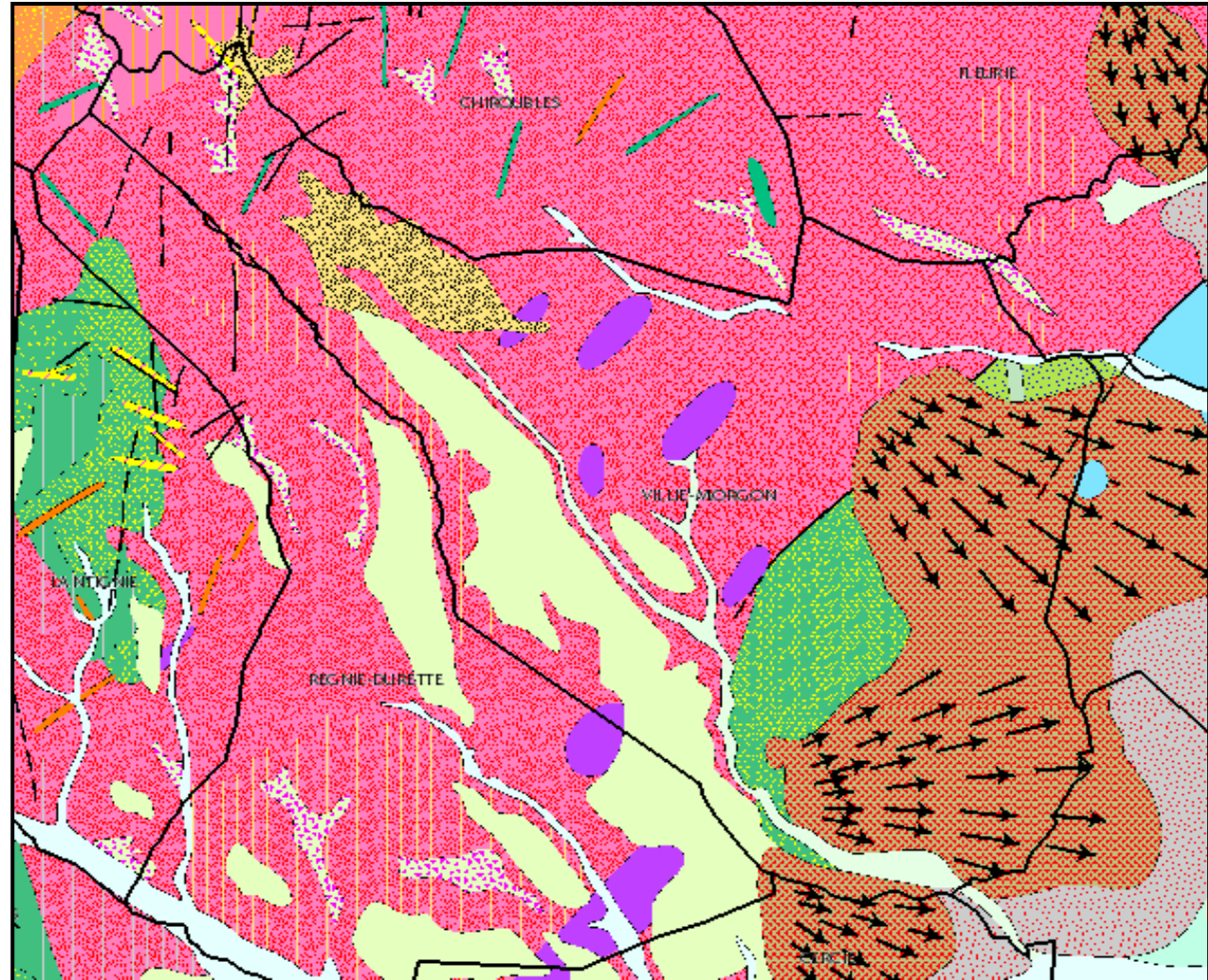
■ Précipitation en mm

Géologie sommaire

- _ roches métamorphiques de type basaltique
- _ horizon humifère de faible profondeur (idéal pour la vigne)
- _ alluvions anciennes dans les lignes de talwegs (origines cristallines ou volcaniques)
- _ matrice sablo-graveleuse riche en argile (idéal pour le vin blanc)

Particularité locale, un amas singulier à constitué une croupe, la côte de Py (probablement d'origine volcanique / ou concrétion de sables granitiques)

Le Bourg est implanté, sur le socle granitique porphyroïde à orthose et biotite. ; le plateau.



Hydrologie – SDAGE RMC

SDAGE du bassin Rhône – Méditerranée 2010-2015, approuvé le 20 novembre 2009 et entré en vigueur le 17 décembre 2009.

2/3 des masses d'eau superficielles devraient être en bon état écologique d'ici à 2015, dont 61% des cours d'eau et 28% des masses d'eau souterraines.



La commune de Villié-Morgon est concernée par les masses d'eau suivantes :

- **FRDR11920 ruisseau le Douby** : l'état écologique est moyen en 2009. L'objectif de bon état écologique est à atteindre pour 2021, et celui de bon état chimique pour 2015. objectif du bon état écologique et chimique en 2021.
- **FRDR10357 Ruisseau l'Ardevel** : l'état écologique est moyen en 2009 et l'état chimique est mauvais. L'objectif de bon état écologique est à atteindre pour 2027, et celui de bon état chimique pour 2021.
- **FRDO611 la masse d'eau souterraine du socle des Monts du Lyonnais, Beaujolais, Mâconnais et Chalonnais bassin versant Saône** : bon état quantitatif et chimique en 2009 avec une nette tendance à la baisse pour ce dernier. Les objectifs pour 2015 sont la poursuite de l'état actuel, assorti de la mesure 3A32 : développer des modes de gestion économe.

Les masses d'eau indiquées ci-dessus font toutes état d'une pollution liée aux pesticides et/ou nutriments, ainsi que par des matières organiques et oxydables favorisant l'eutrophisation du réseau.

Hydrologie – qualité des eaux

Le Butecrot

Qualité des eaux jugée mauvaise : concentration de nitrates d'azotes, nitrites et phosphates favorisant l'eutrophisation.

Années	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité
2008	MOY	MOY	MAUV	TB	?

Le Douby

Sa qualité est bonne en amont de Villié-Morgon et moyenne en aval (matières en suspension et phosphates). Le cours d'eau connaît des étiages sévère en été.

Années	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité
2008	TB	TB	B	TB	?

L'Ardevel

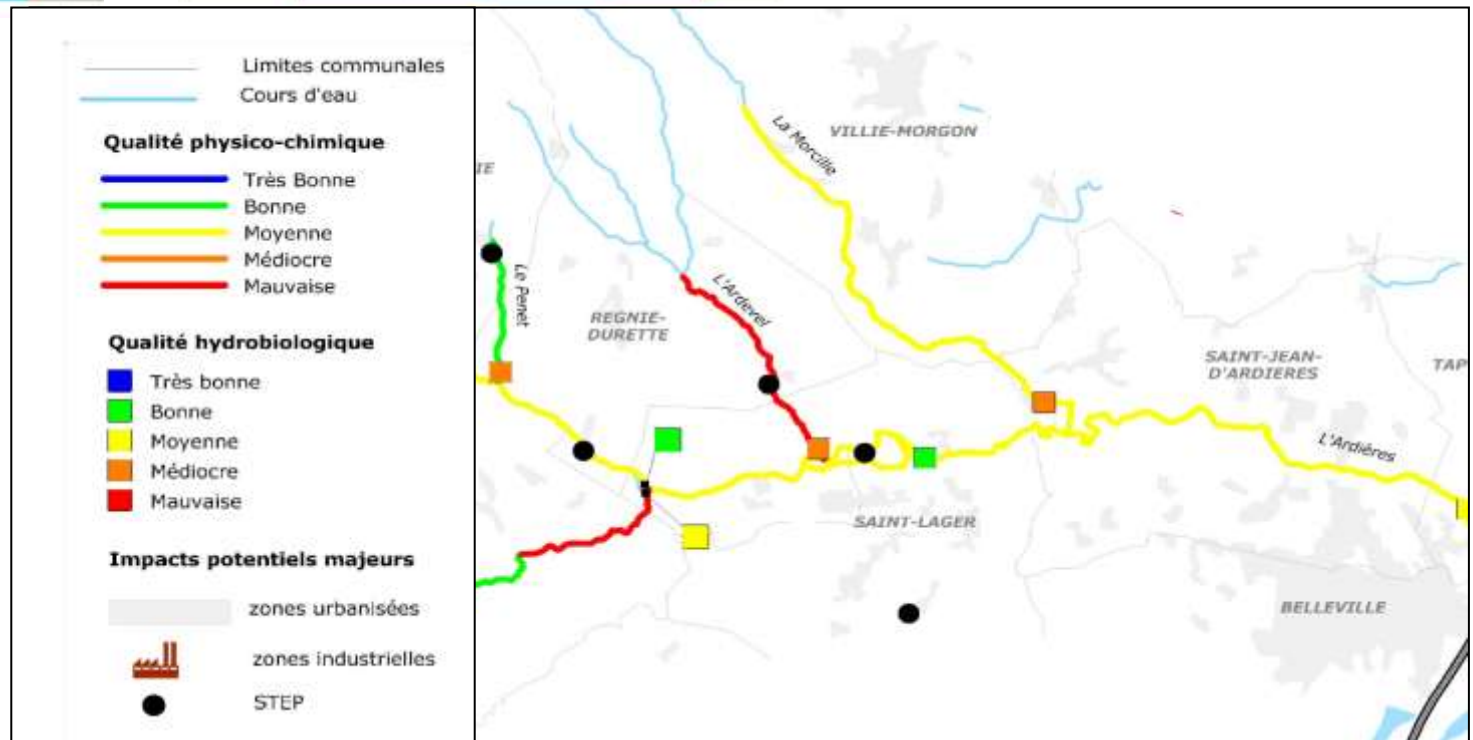
Ce cours d'eau longeant la frange Sud-ouest du territoire est affecté par une légère surface en nutriment (ANC et viticulture).

Années	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité
2008	B	TB	MOY	TB	?

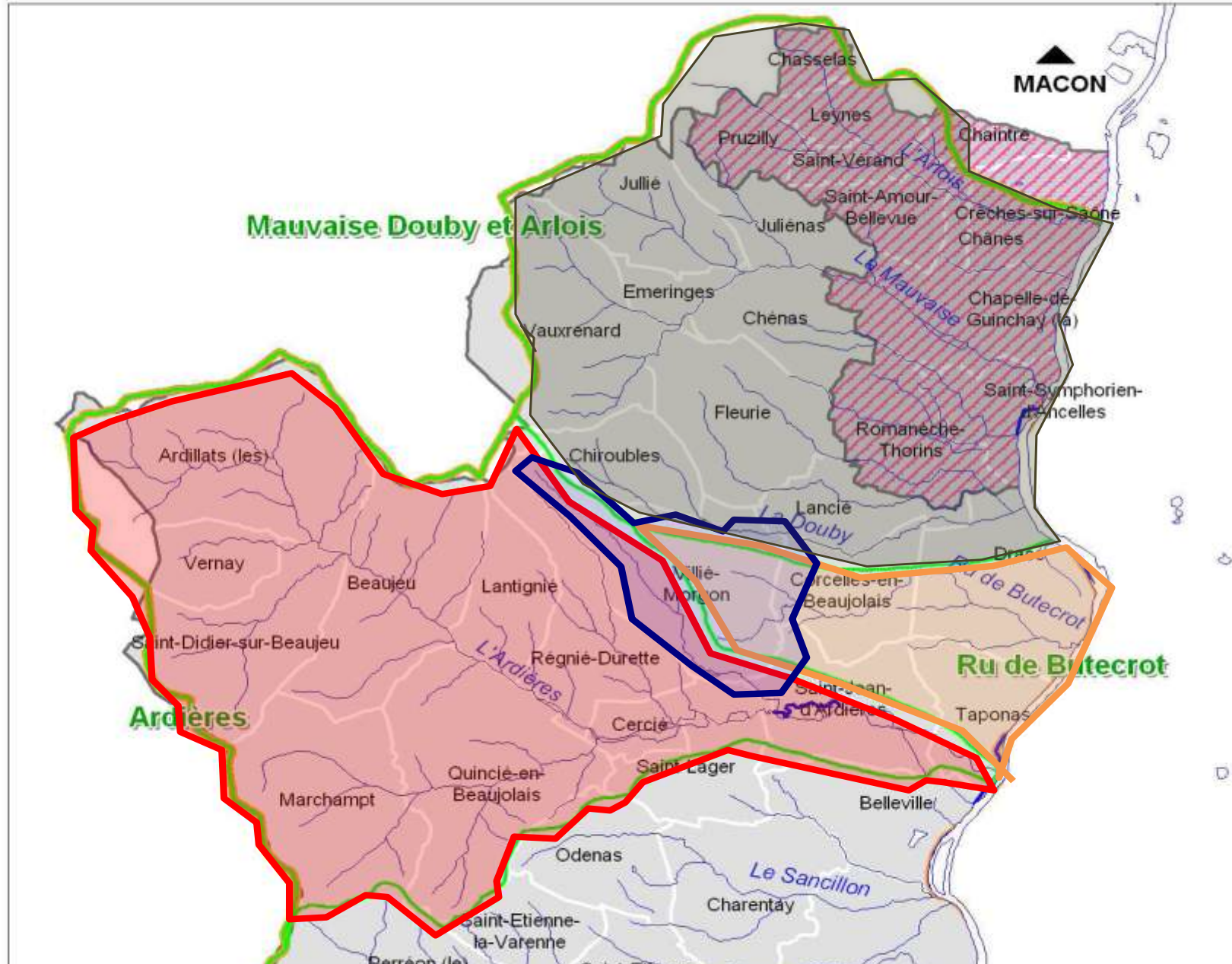
La Morcille (BV de l'Ardières)

Le SDAGE ne communique pas à ce jour les données de la station

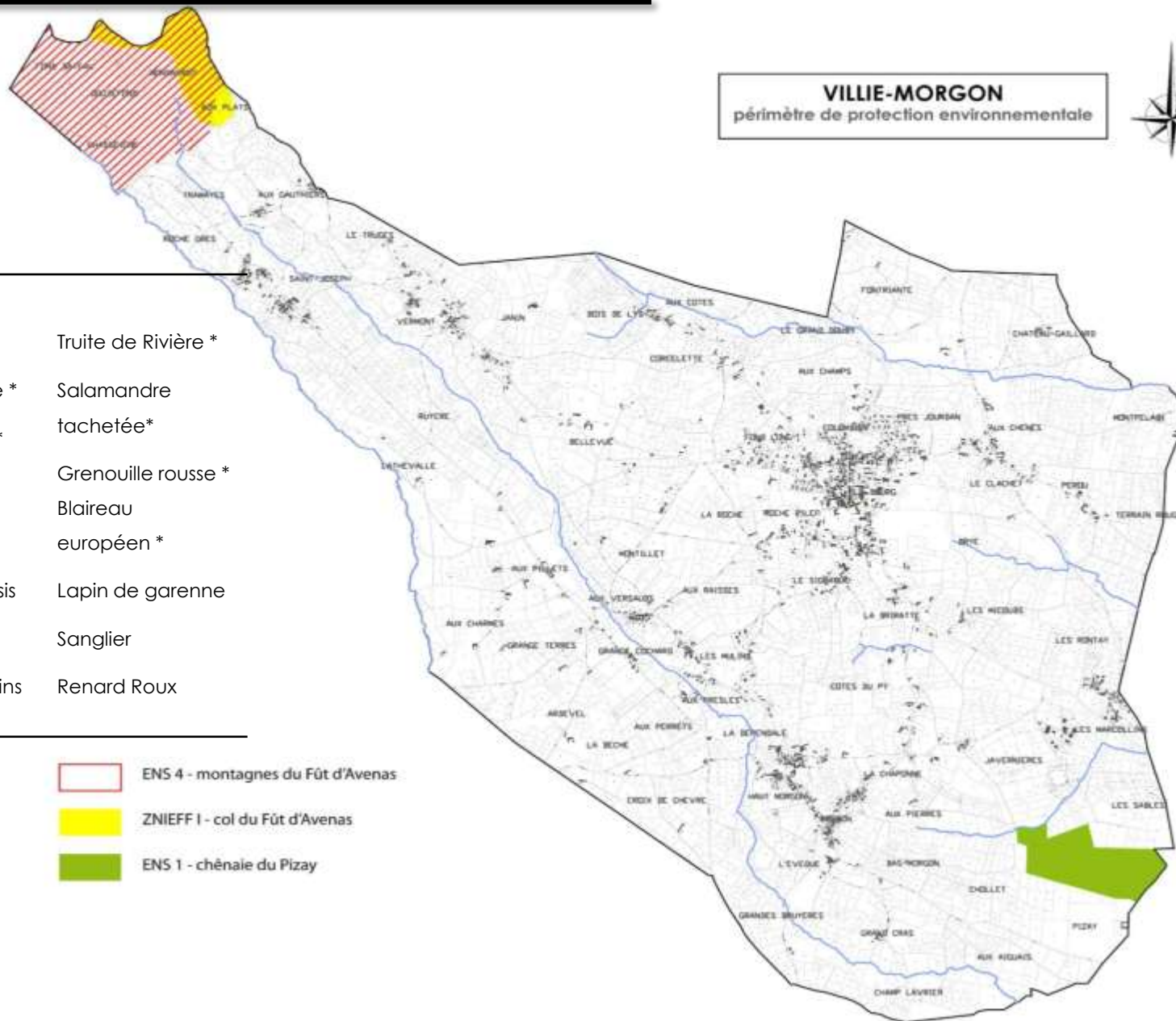
La cartographie ci-contre est proposée par le site de ressources culturelles et éducatives du Rhône (environnement.laclassa.fr)



Hydrologie – contrat de rivières du Beaujolais



Milieux naturels protégés



Recensement non exhaustif

GENRE	ESPECES	
POISSON	Vairon	Truite de Rivière *
BATRACIEN	Triton alpestre *	Salamandre tachetée*
	Triton palmé *	
		Grenouille rousse *
MAMMIFERE	Chevreuril européen	Blaireau européen *
	Lepus capensis	Lapin de garenne
	Linnaeus	Sanglier
	Marte des pins	Renard Roux
	*	

ZNIEFF 1 – col du Fût d'Avenas

_ périmètre de faible superficie au Nord-ouest (50 ha).

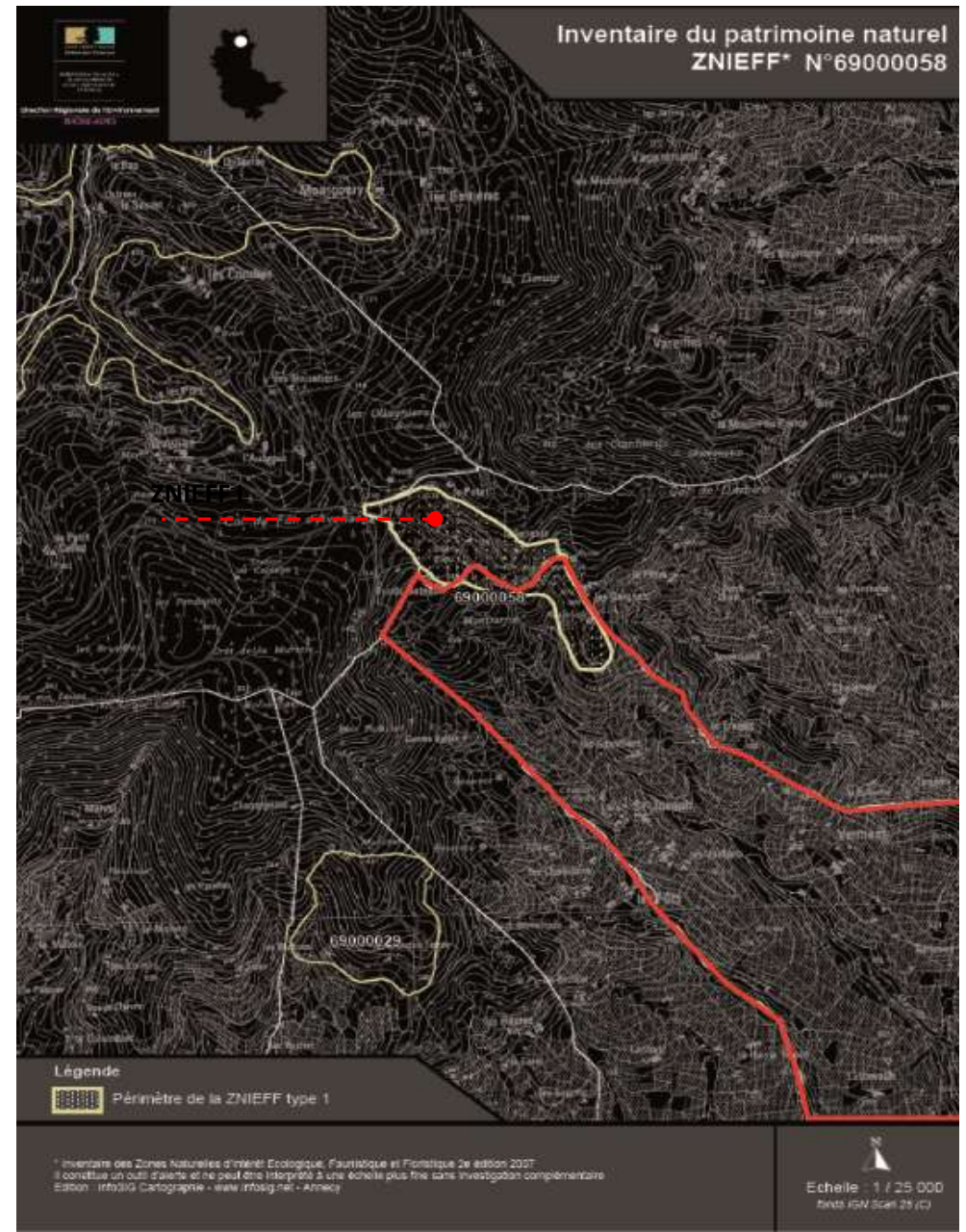
La qualité du biotope abrite une avifaune remarquable tel le Bruant fou, que l'on ne retrouve que sur 3 ou 4 sites du département.



l'Alouette lulu



Le Bruant Fou



ENS 4 – montagnes autour d'Avenas

ENS d'intérêt 3 sur une échelle de 4, cet espace naturel représente un intérêt intercommunal, plus ou moins menacé, nécessitant une vigilance particulière et la mise en place, à moyen terme, d'un plan de gestion de l'espace.

Ensemble vallonné où alternent cols et sommets. C'est la diversité végétale qui en fait sa richesse. Ponctuation de paysages ouverts tenus par les pâturages, se raréfiant aujourd'hui au profit d'une lande invasive.



ENJEUX à intégrer dans le PLU

Favoriser et accompagner la fréquentation touristique du site.
Identifier des secteurs de randonnées sur le plan graphique du PLU.
Favoriser l'aménagement d'équipement touristique intégrés et respectueux de l'environnement.

ENS 1 – chênaie du Pizay

ENS d'intérêt 4 sur une échelle de 4, cet espace naturel représente un intérêt intercommunal, à vocation paysagère dominante, partiellement dégradé, peu ou pas menacé mais pouvant être restauré à moyen terme.

Ilot végétal au milieu des vignes, ce bois d'ordre privé, mais non clôt, est classé en zone de chasse. Son usage est réservé à la clientèle du château.



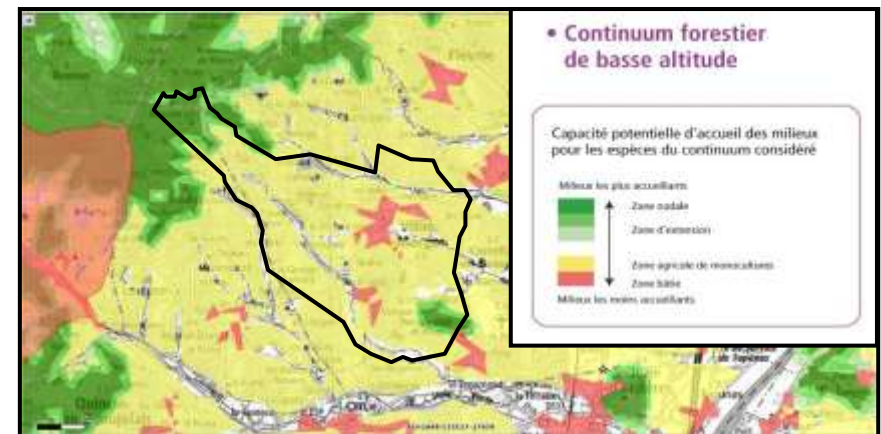
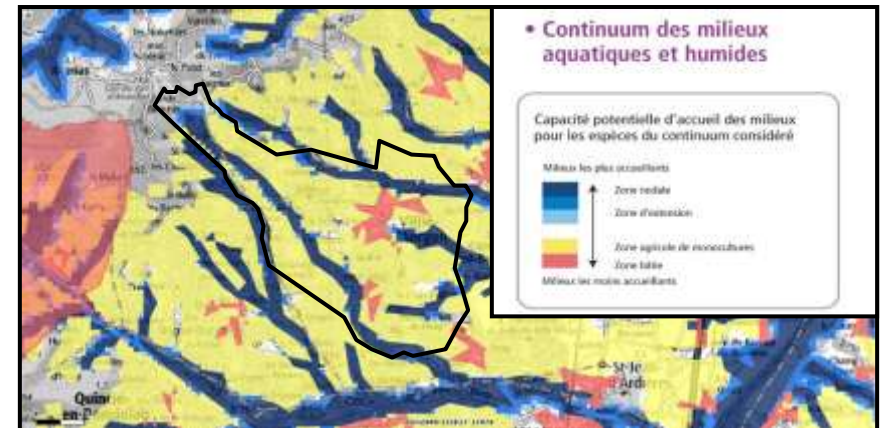
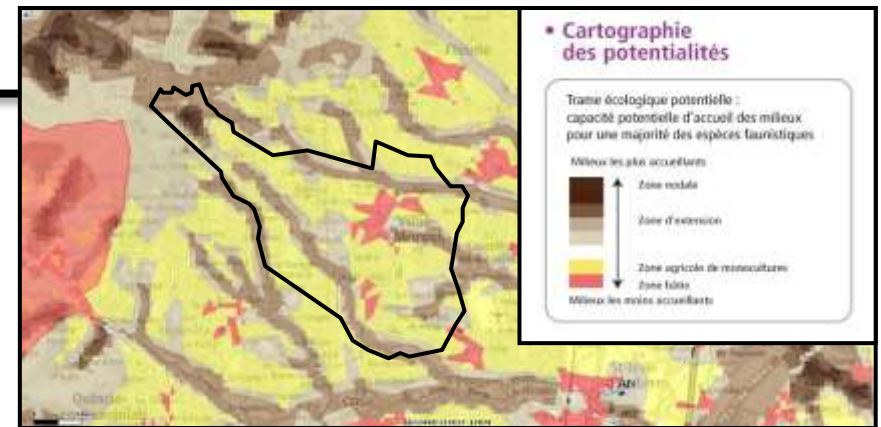
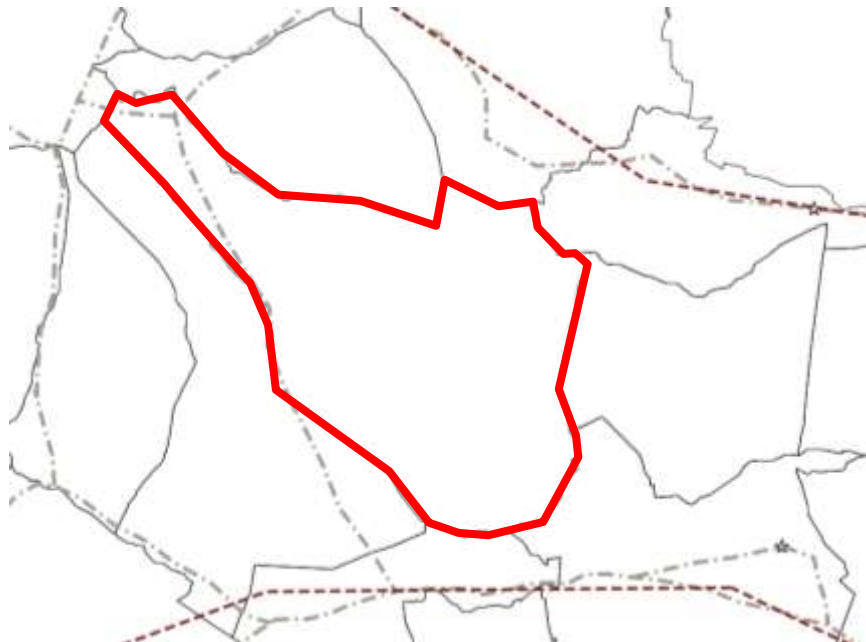
ENJEUX à intégrer dans le PLU

Intérêt de la protection EBC sur ce secteur ?

Continuum écologique - RERA

La région Rhône-Alpes a lancé en mars 2007 une vaste étude destinée à identifier et cartographier les réseaux écologiques de son territoire.

- _ zones nodales, dans les montagnes du Fut d'Avenas, dans le fonds des vallons et au bois de Pizay.
- _ connections inter zone supposées par les lignes de talwegs.
- _ axe de déplacement de faune avéré sur la frange Ouest (pointillé gris)



Risque de sismicité et arrêtés de catastrophes naturelles

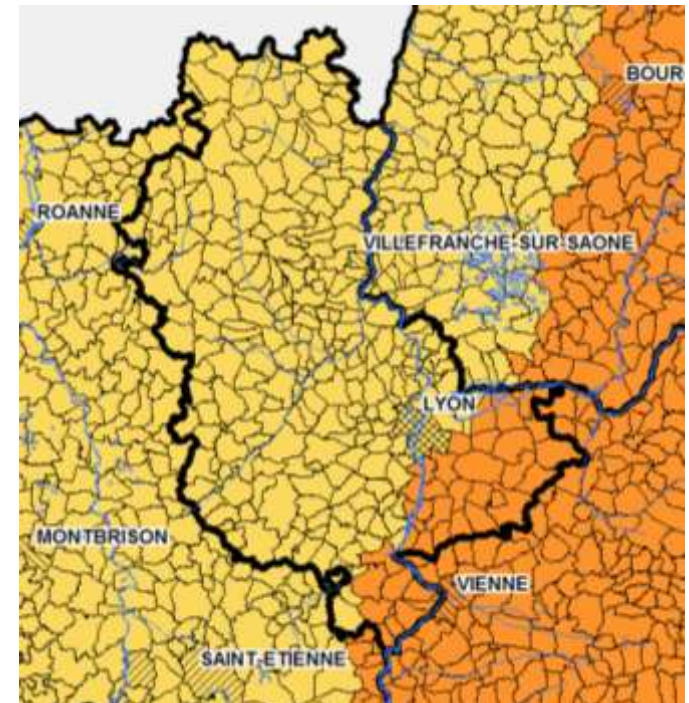
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Poids de la neige - chutes de neige	26/11/1982	27/11/1982	24/01/1983	29/01/1983
Poids de la neige - chutes de neige	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boue	24/09/1999	24/09/1999	28/01/2000	11/02/2000

D'après la nouvelle réglementation en matière de sismicité, arrêtée en mai 2011, le territoire de Villié-Morgon présente un aléa faible en terme de risque de sismicité.

Enjeux traduits réglementairement dans le Code de la Construction et de l'Habitat.

Zonage réglementaire en RHONE-ALPES

Zones de sismicité	
	très faible
	faible
	modérée
	moyenne
	forte



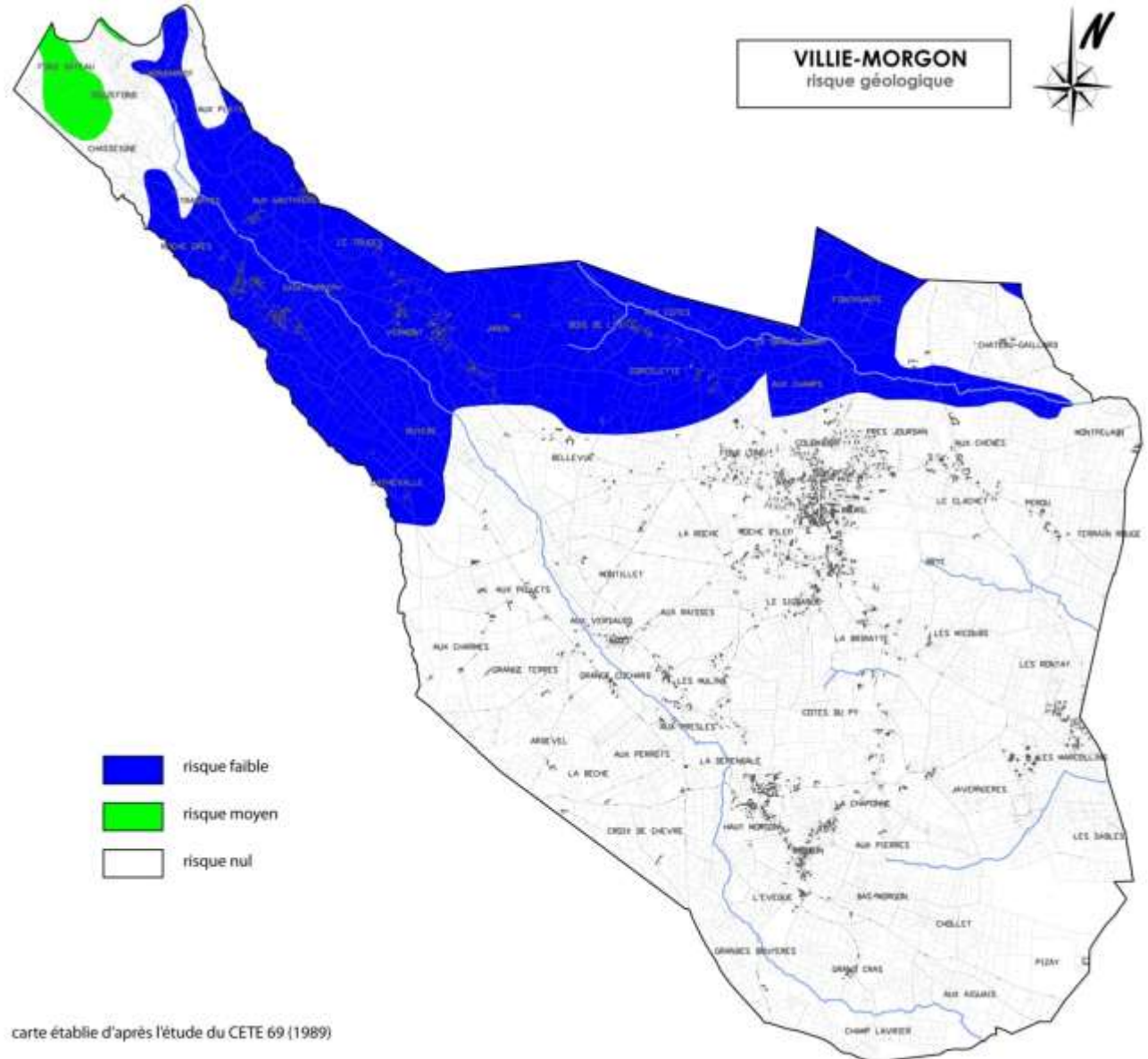
Risque de mouvement de terrain

Un secteur présente un risque moyen d'affaissement minier sur la partie Nord-ouest du territoire.

_ 457 ha de terrain sont touchés par le risque faible (les Gauthières, St-Joseph, les Truges, Vermont, les Vachets, Lathevalle, Janin et Corcelette

Cette étude date de 1989 et sera complétée par l'étude 2009 du CETE qui viendra préciser à une échelle plus fine le niveau de risque.

Pour l'ensemble de ces zones, le SCOT du Beaujolais impose la réalisation d'une étude géotechnique au préalable de tout classement des secteurs en zone constructible.



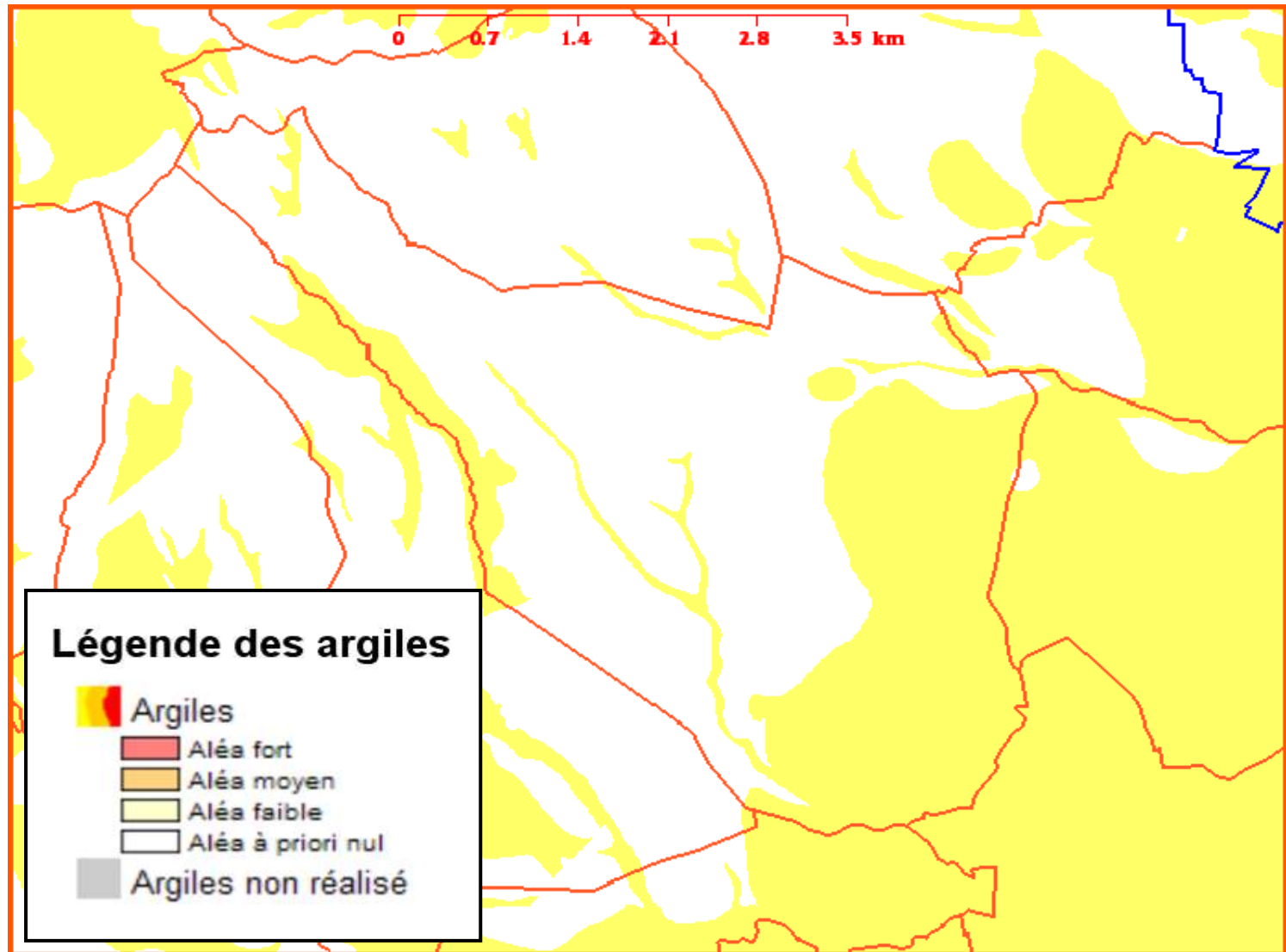
Risque de retrait et gonflement des argiles

L'aléa retrait et gonflement des argiles combiné à la présence des constructions humaines présente un réel risque (sécheresse de 2003).

Il existe un risque sur les franges Est de la commune et au creux des dépressions.

L'urbanisation a été contenue dans ses secteurs d'aléas.

Ce risque n'est pas à reporter sur le plan graphique du PLU.

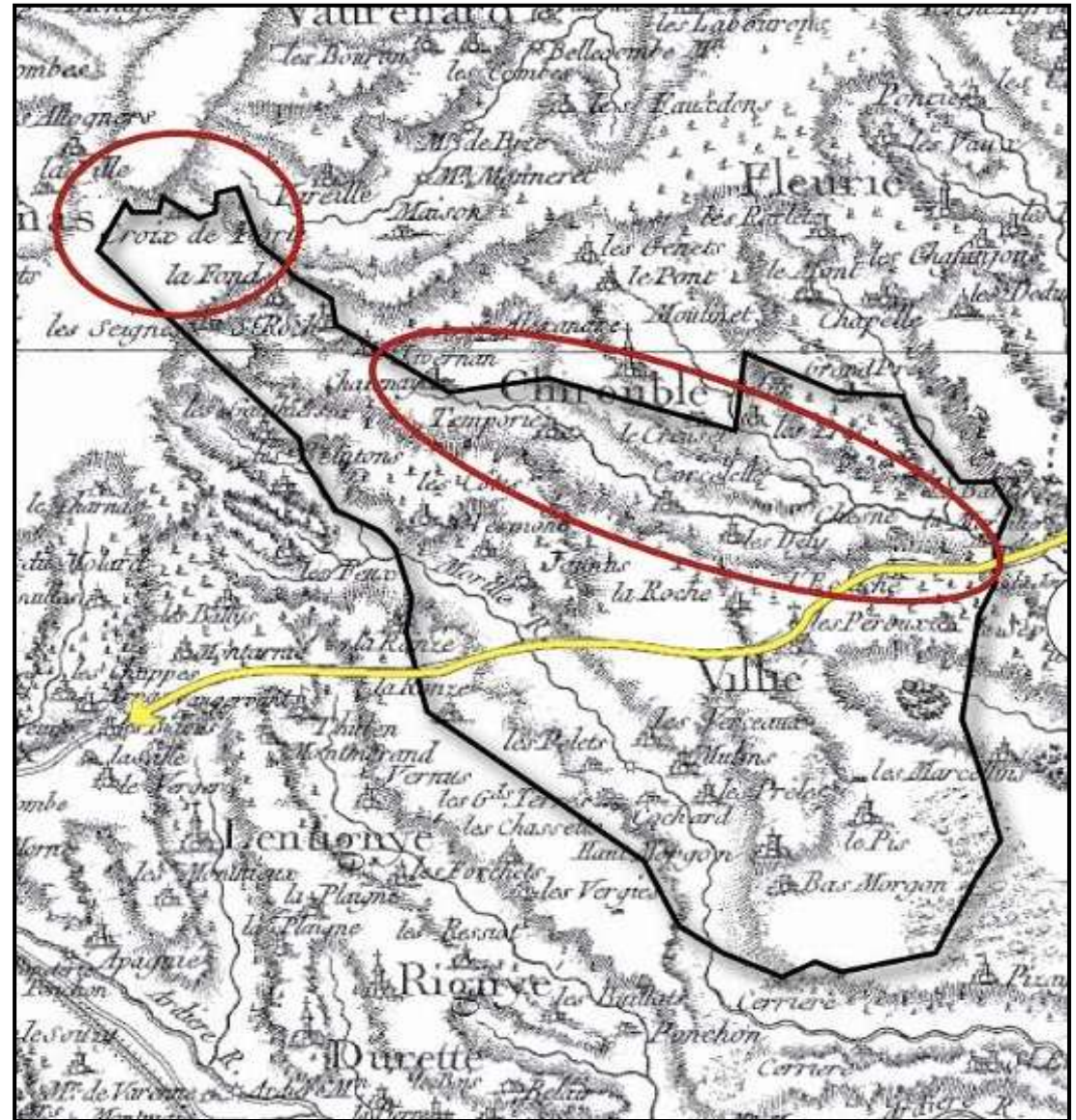


Carte de CASSINI (18^s)

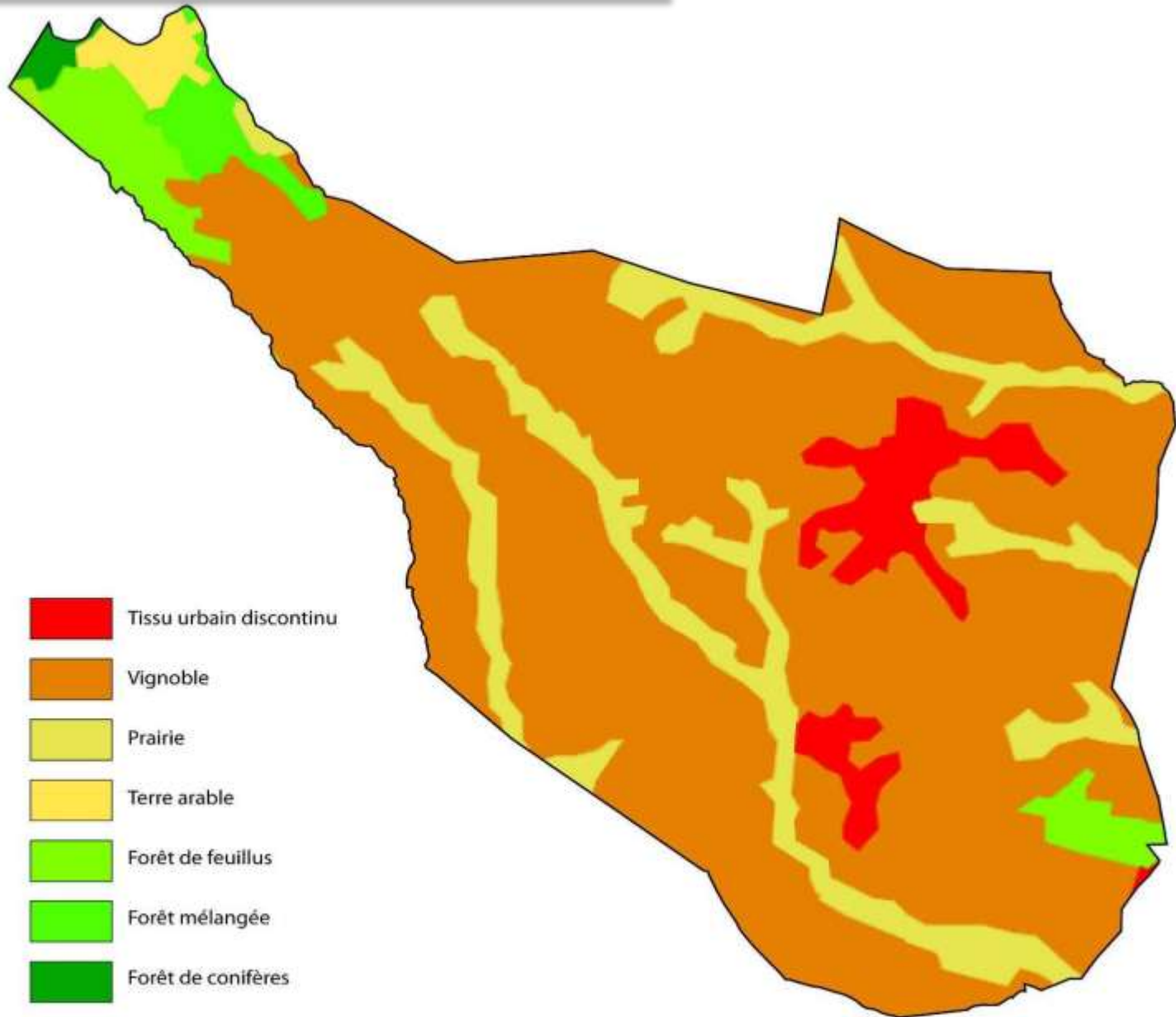
_ La carte de Cassini témoigne de la situation de passage qu'occupait déjà Villié-Morgon au 18^s. En effet, seules les voies carrossables majeures étaient représentées (en jaune sur la carte). Cette voie aujourd'hui reprise par la RD9 depuis la RN6 jusqu'à Beaujeu, était donc l'axe de passage principal sur le territoire, traversant le centre-bourg de Villié.

_ Le secteur du col du Fût d'Avenas était entretenu par les pâtures, puisqu'aucun boisement n'est indiqué sur cette carte.

_ Seule la partie Nord de la commune était occupée par la vigne. La côte de Py n'a pas toujours été occupée par la vigne.

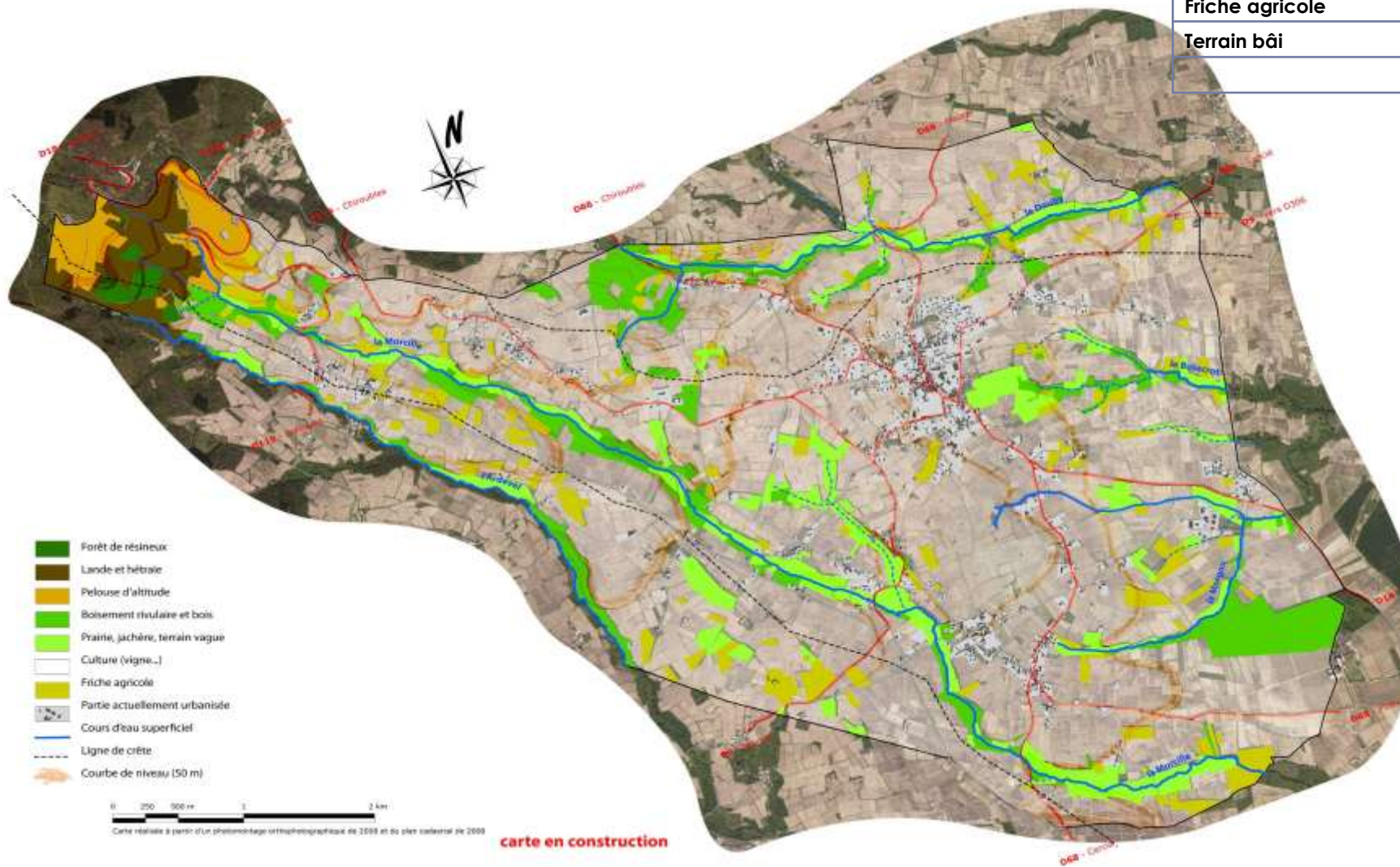


Occupation du Sol - CLC



Occupation du sol - AUA

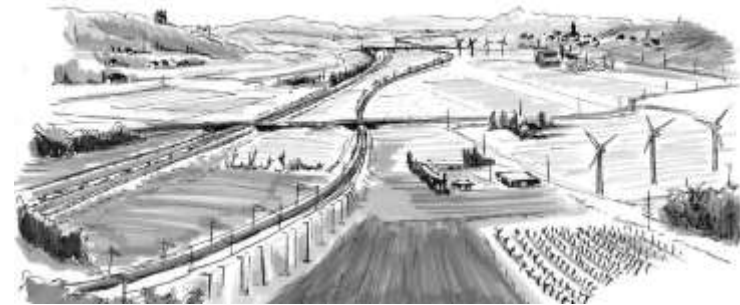
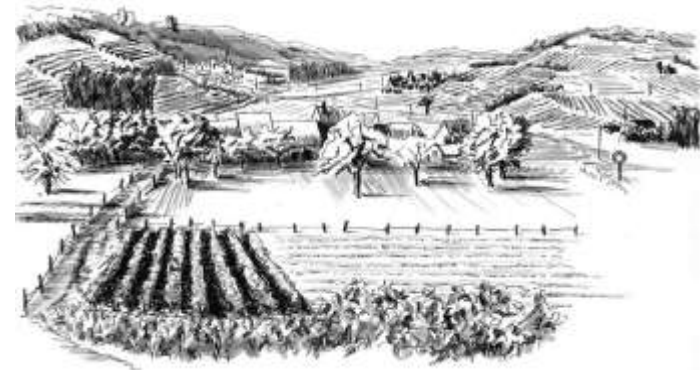
	Surface (ha)	%
Forêt de résineux	132	7%
Lande	8	0%
Pelouse d'altitude	98	5%
Boisement rivulaire	35	2%
Prairie, jachère ou terrain vague	89	5%
Culture (vigne...)	1 326	71%
Friche agricole	33	2%
Terrain bâti	137	7%
	1 858	100%



Unités paysagères - DIREN

Villié-Morgon est à la confluence de 3 unités paysagères :

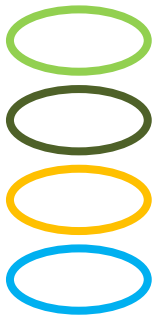
1. La vallée du Beaujolais des Grands Crus (050-R) _ **paysages ruraux patrimoniaux.**
2. la Rive droite du Val de Saône en amont de Villefranche (048-R) _ **paysages marqués par de grands aménagements.**
3. l'agglomération de Belleville (049-R) _ **paysages émergents.**



Charte paysagère du SCoT Beaujolais



Villié-Morgon est inscrite à l'interface de l'entité paysagère du Nord-Vert du Beaujolais et celle du Val-de-Saône.

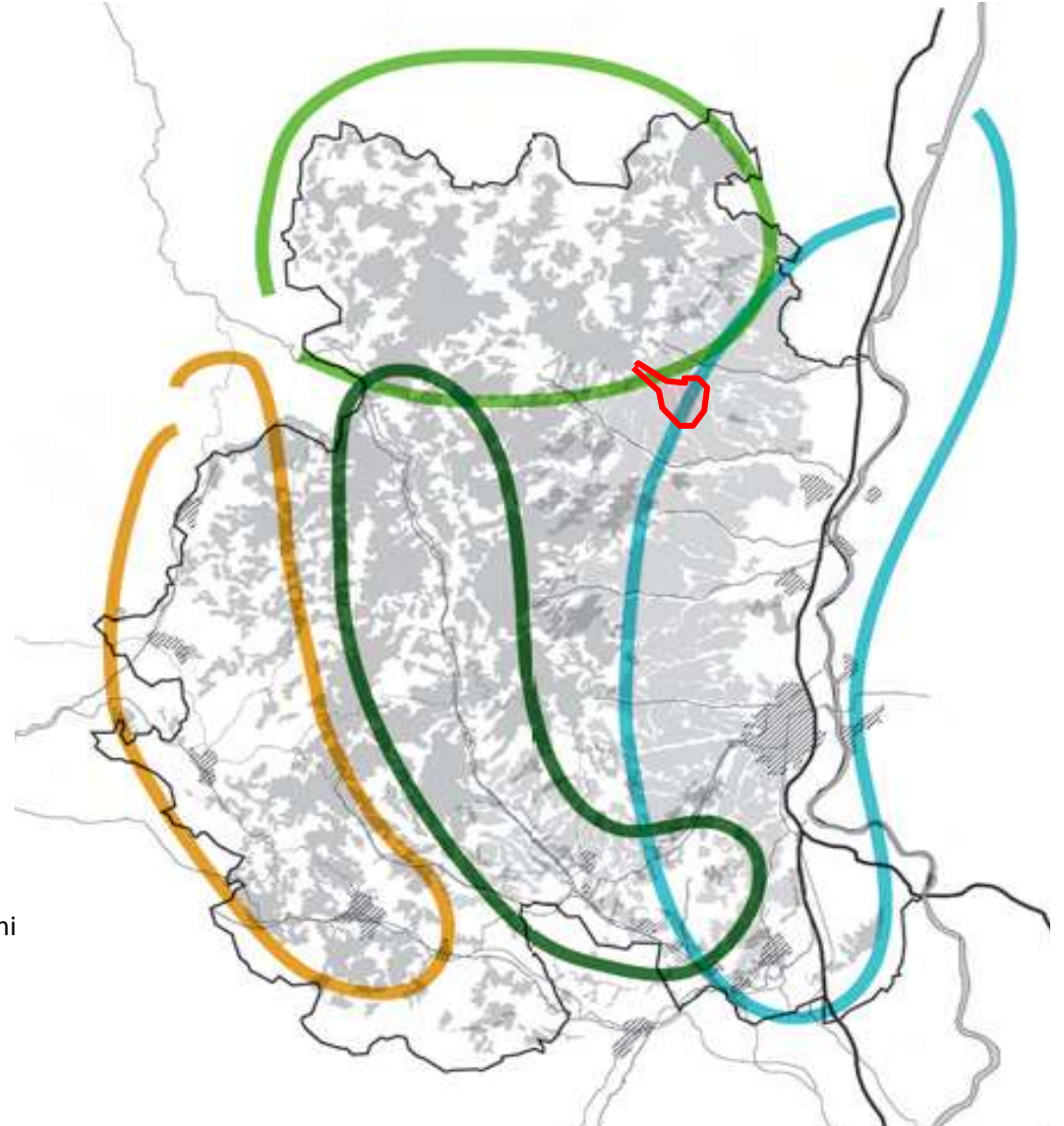


Le Nord vert du Beaujolais

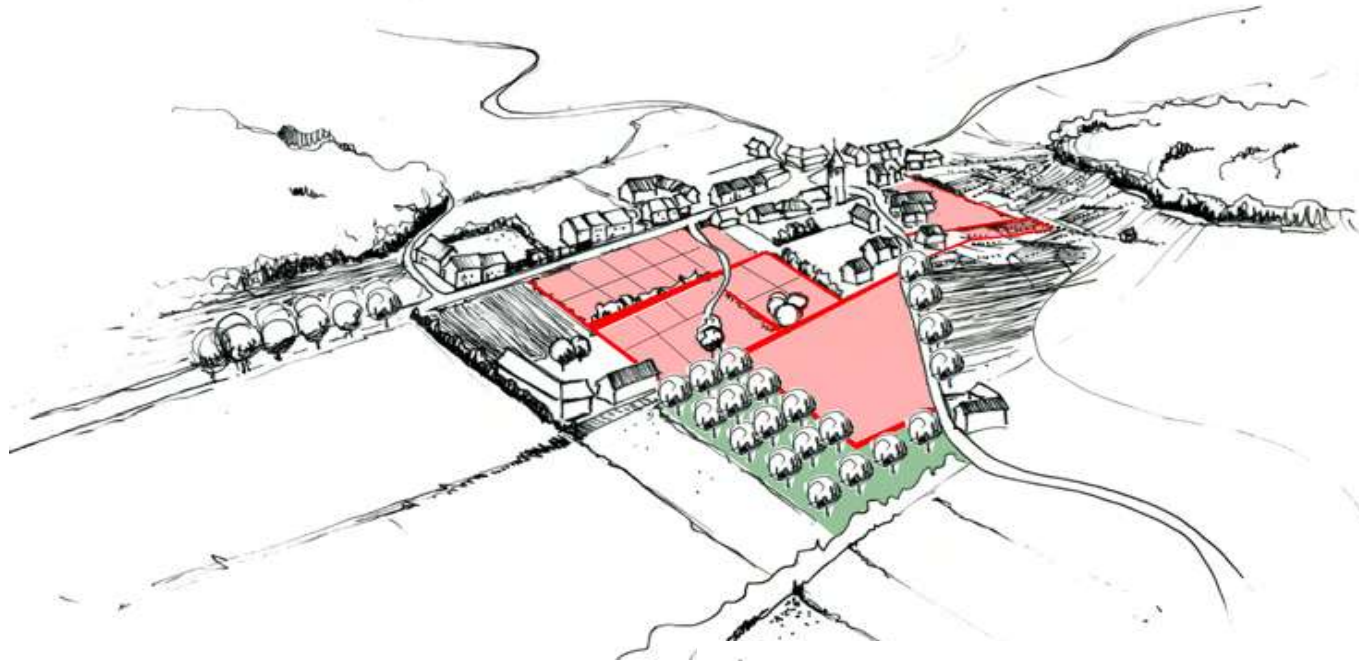
La Vallée de l'Azergues

Les Vallées de la Turdine, du Rhi

Le Val de Saône



Charte paysagère du SCoT Beaujolais

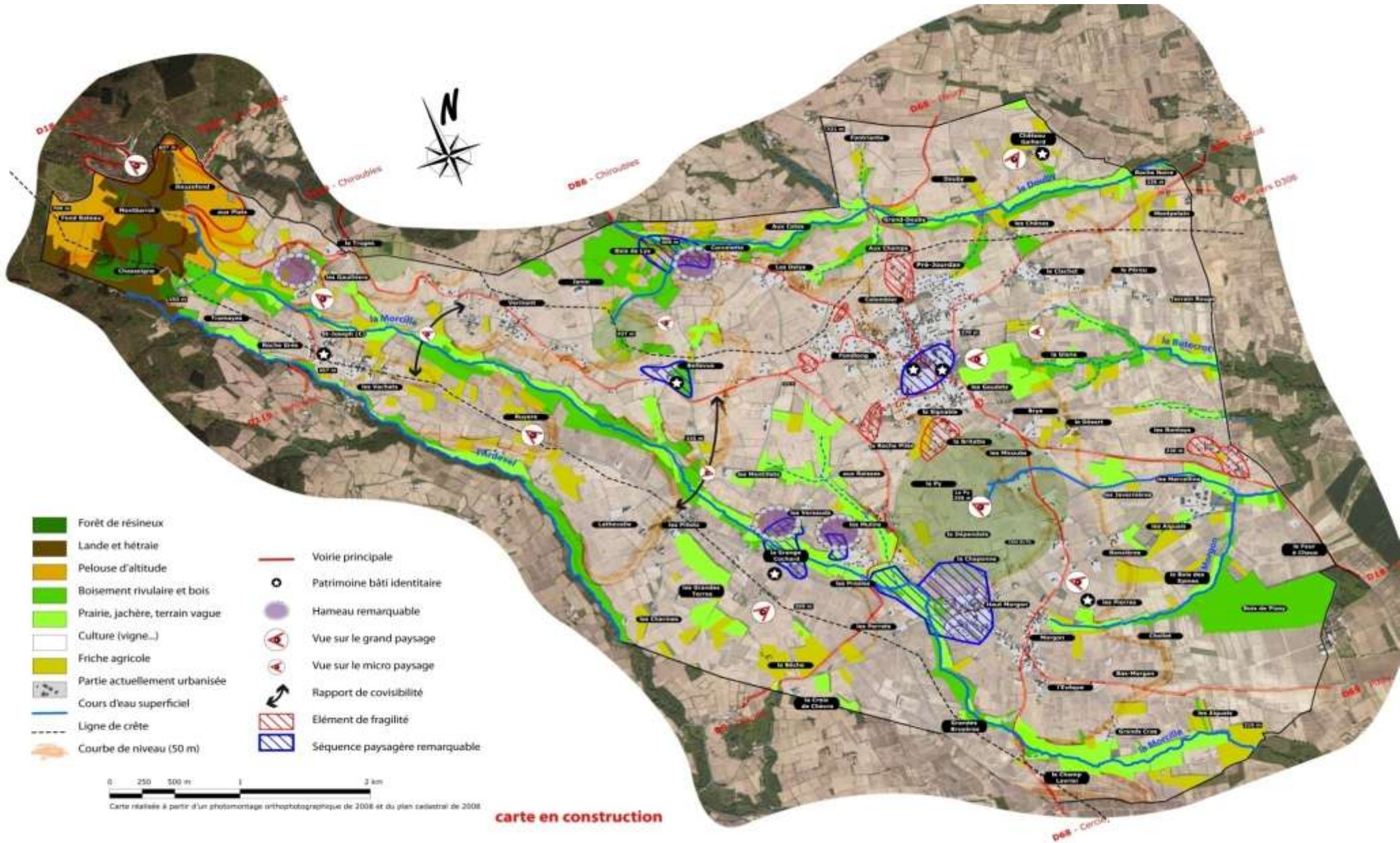


Extension urbaine
en continuité de
l'existant

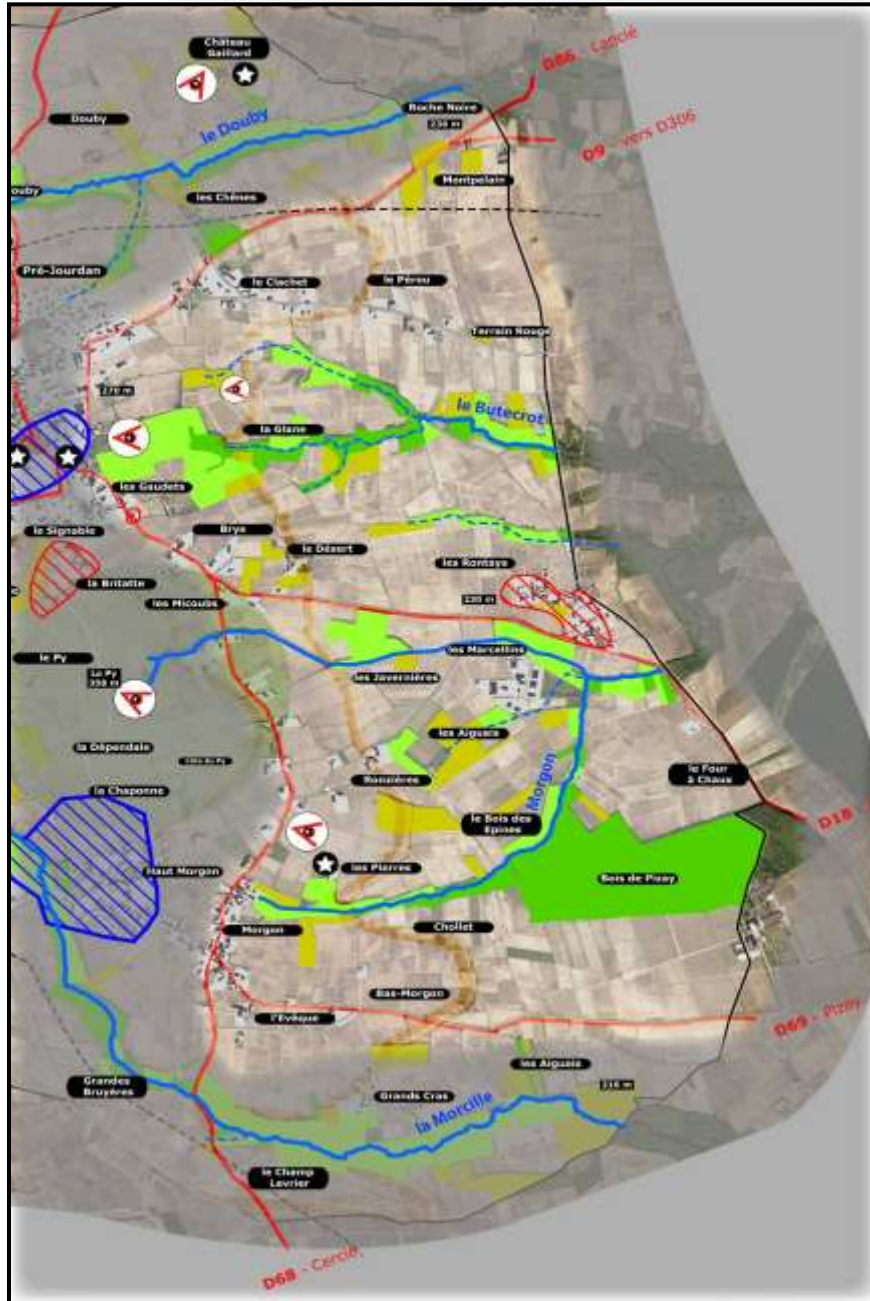
Traitement
qualitatif des
franges urbaines



Analyse paysagère - AUA



Analyse paysagère – le coteau oriental



Secteur de raccordement entre la plaine alluviale de Saône et le plateau (entre 230 à 270 m (pente de 5% environ). La D68 marque la limite haute et la D9 sa limite au Nord.

Occupation du sol et végétation

- _ la vigne est majoritaire (phénomène d'enrichissement)
- _ bois du Pizay en limite de commune
- _ population rivulaire le long des cours d'eau

Le bâti

- _ constructions le long de la D68
- _ Les Marcellins (hameau ancien + extension)
- _ zone d'activités des Marcellins

Perceptions paysagères

- _ D68 en balcon sur un axe méridien
- _ écran végétal par les boisements rivulaires (entre Ronzières et le Cholet par exemple)

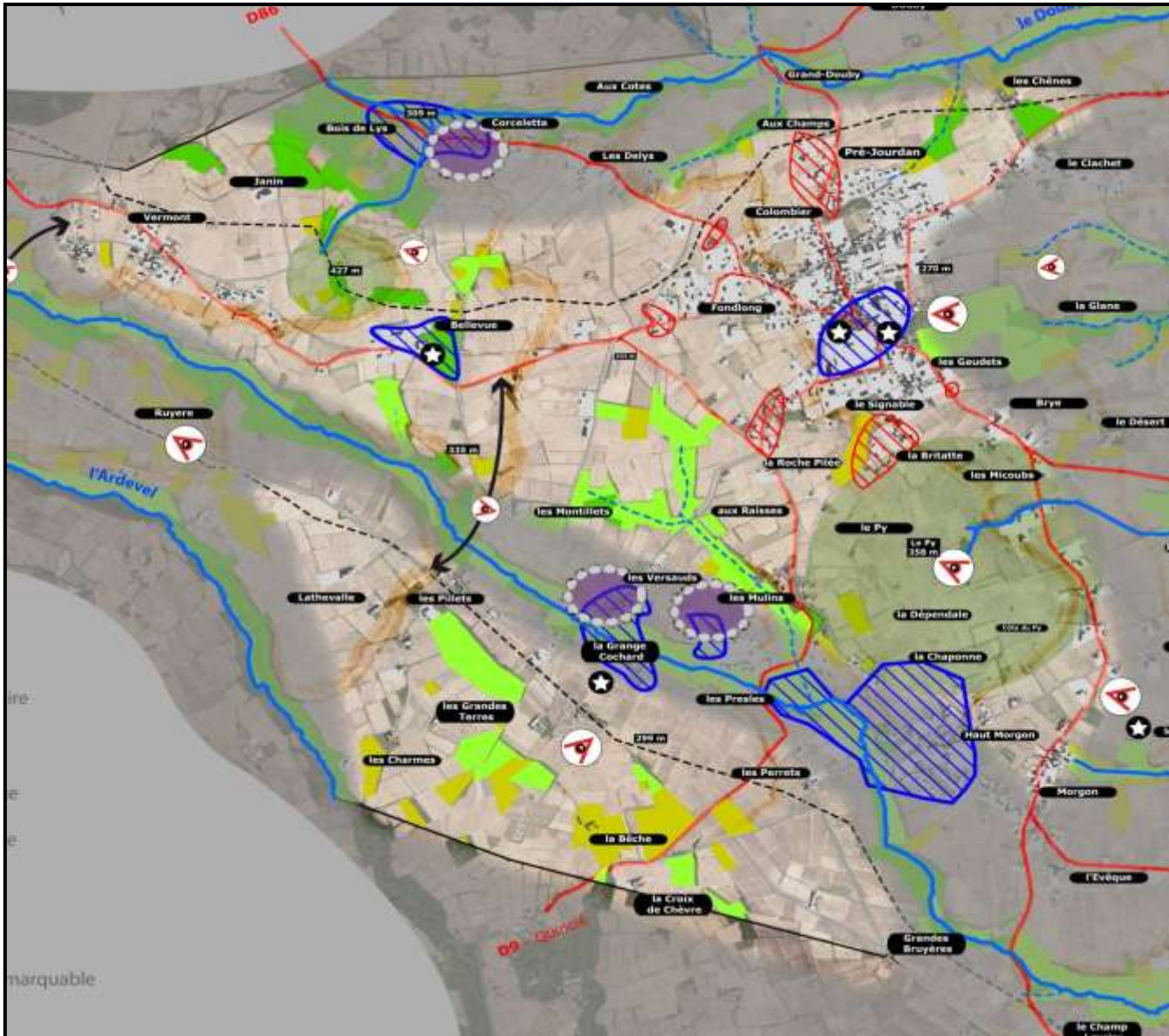
Éléments de fragilité

- _ entrée sur la commune par la D18 (ZA des Marcellins – lotissement / déchèterie)

ENJEUX...

- _ Préserver l'interface agricole entre la plaine et le centre-bourg.
- _ Requalifier l'aspect paysager de la zone d'activité des Marcellins

Analyse paysagère – le plateau



Le plateau est découpé par le réseau hydrologique en 3 sous-secteurs entre 300 et 420 m et par le talus aux pieds du domaine de Bellevue

Occupation du sol et végétation

- _ la vigne et l'urbanisation se partagent ces secteurs
- _ de nombreux parcs privés
- _ de nombreuses parcelles de vigne en repos au Sud

Le bâti

- _ regroupe l'essentiel des constructions
- _ un patrimoine remarquable (hameau, domaine...)

Perceptions paysagères

- _ centre-bourg en balcon sur la plaine de Saône
- _ des monticules (Bellevue, Py), contrastent avec l'absence générale de relief
- _ voie des Romains sur ligne de crêtes

Éléments de fragilité

- _ quelques transformations malheureuses
- _ des extensions sans plan d'ensemble, tirées le long des réseaux

ENJEUX...

- _ Favoriser la densification du centre-bourg.
- _ Maitriser et valoriser les franges urbaines.
- _ Préserver les ouvertures paysagères de cette entité.
- _ Pérenniser les surfaces agricoles.

Analyse paysagère – le plateau



Analyse paysagère – les vallons

Le Douby, de la Morcille et l'Ardevel. Le lit des cours d'eau tend à s'évaser vers l'aval au contact du coteau.

Occupation du sol et végétation

- _ la vigne occupe les parties les mieux exposées.
- _ population végétale rivulaire en fond de vallon
- _ bois de Lys à l'amont du Douby

Le bâti

- _ hameau du Morgon (commune de rattachement)
- _ les autres hameaux sont implantés en belvédère (sauf les Presles : extension moderne)

Perceptions paysagères

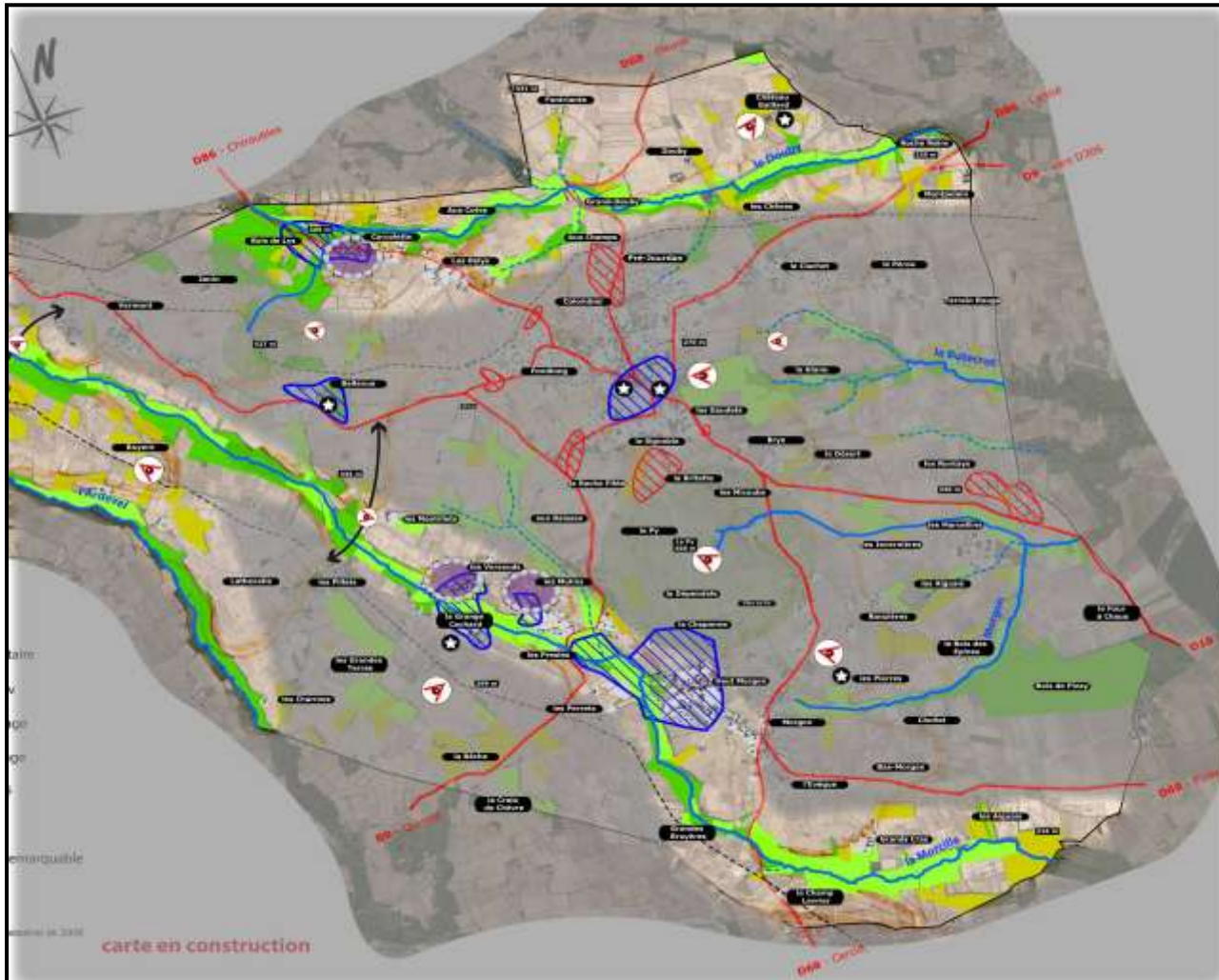
- _ rapports de covisibilité forts
- _ séquence paysagère remarquable à Corcelette (en lisière de forêt, en contrehaut du Douby)
- _ autre séquence entre les Versauds et les Grange-Cochard (qualité paysagère de la ripisylve qui les lie On retrouve cette
- _ le hameau du Haut-Morgon semble niché dans le paysage (ancien méandre)

Éléments destructurants

- _ quelques discontinuités bâties (les Presles, les Delys)

ENJEUX...

- _ Maitriser l'évolution des hameaux remarquables
- _ Accompagner la valorisation des espaces rivulaires



Analyse paysagère – les vallons



Analyse paysagère – les montagnes du Fut d'Avenas



- _ relief de montagne en pointe Nord-ouest (entre 450 et 700 m avec une déclivité ponctuelle à 25%)
- _ la D18 gagne le col de Truge permettant de basculer sur les communes de Chiroubles et de Vauxenard par la D26

Occupation du sol et végétation

- _ la vigne s'établit jusqu'à 550 m
- _ pâturages et landes, hêtraie et îlots artificiels de résineux

Le bâti

- _ implanté principalement le long de la D26
- _ 2^{ème} commune de rattachement : St-Joseph

Perceptions paysagères

- _ chemin de Croix
- _ larges panoramas sur le grand paysage
- _ col de Truge entre les vallées de la Douby et de la Morcille
- _ hameau des Gauthiers accroché à la pente (limite altimétrique de l'urbanisation)

Éléments destructurants

- _ extension en discontinuité aux Vachats

ENJEUX...

- _ Maintenir les ouvertures paysagères.
- _ Préserver la richesse du milieu naturel.
- _ Préserver l'harmonie d'ensemble des hameaux

Analyse paysagère – les montagnes du Fut d'Avenas



II- L'activité Humaine

Evolution démographique

_ 1839 habitants en 2008 (pop municipale)

_ 2000 habitants (pop totale)

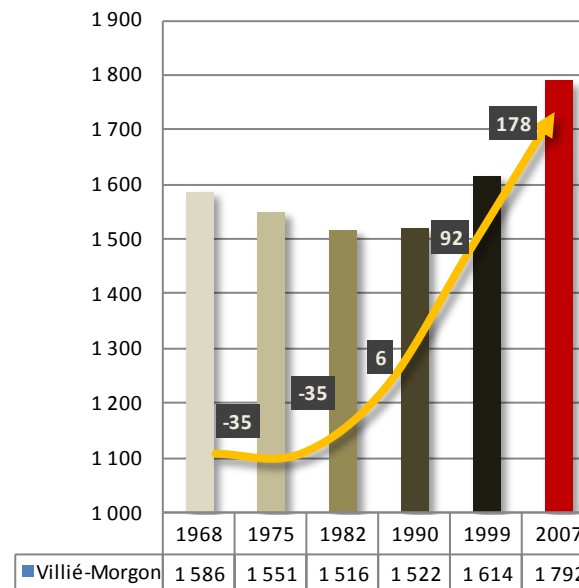
_ décroissance démographique jusqu'à 1980

_ croissance très forte depuis 1999 (2 fois supérieure à celle du Rhône (ouverture du lotissement du Pré-Jourdan...

_ territoire d'accueil (desserrement des agglomération, aspirations de ruralité de la part des ménages

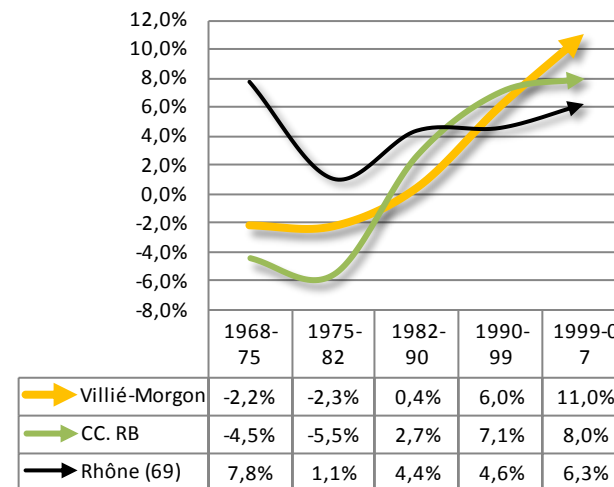
Evolution de la population depuis 1968 à 2007

source. INSEE recensement 2007



Comparaison de l'évolution démographique de la commune, à l'intercommunalité et au département

source. INSEE recensement 2007



Facteurs d'évolutions démographique

Taux d'évolution annuel 1999-07 : 1,3% (0,9% CCRB).

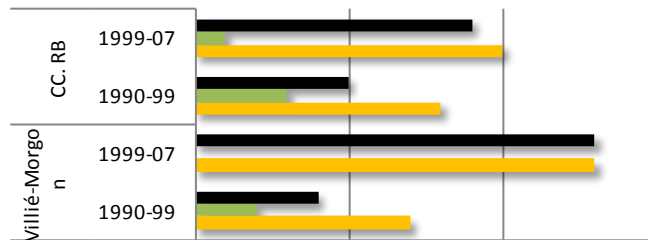
La croissance est impulsée uniquement par le solde migratoire (solde naturel : 0%)

Diminution du nombre de naissance.

La CCRB également croit uniquement par son solde migratoire.

Comparaison des facteurs d'évolution démographique avec la CC

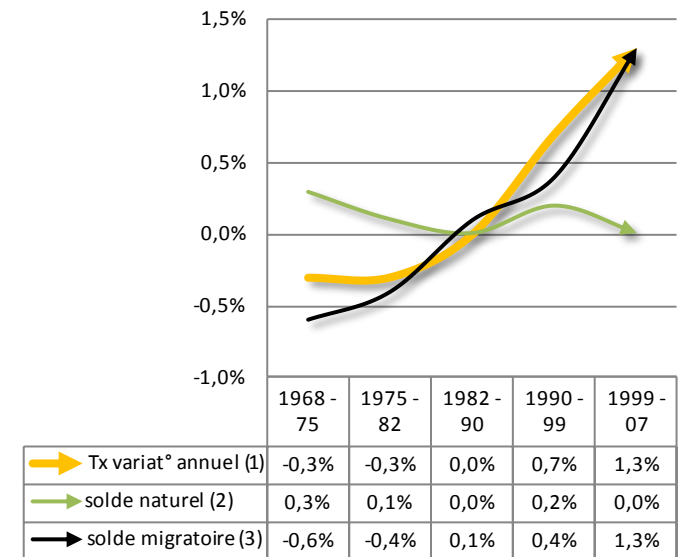
source. INSEE recensement 2007



	Villié-Morgon		CC. RB	
	1990-99	1999-07	1990-99	1999-07
solde migratoire (3)	0,4%	1,3%	0,5%	0,9%
solde naturel (2)	0,2%	0,0%	0,3%	0,1%
Tx variat° annuel (1)	0,7%	1,3%	0,8%	1,0%

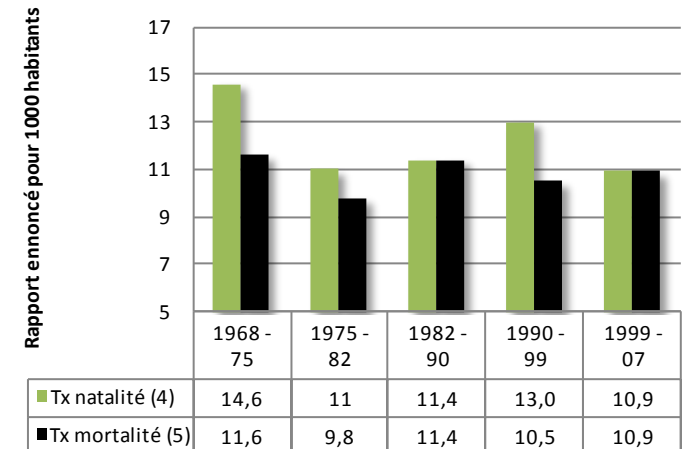
Facteurs d'évolution démographique de Villié-Morgon

source. INSEE recensement 2007



Incidence du solde naturel sur la commune

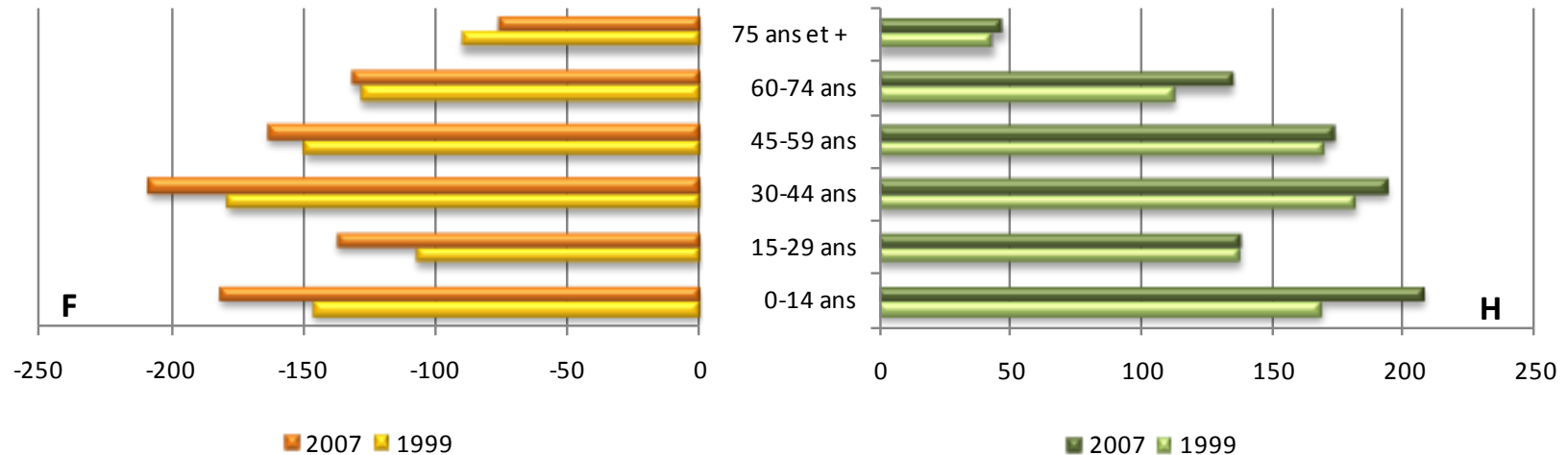
source. INSEE recensement 2007



Pyramides des âges

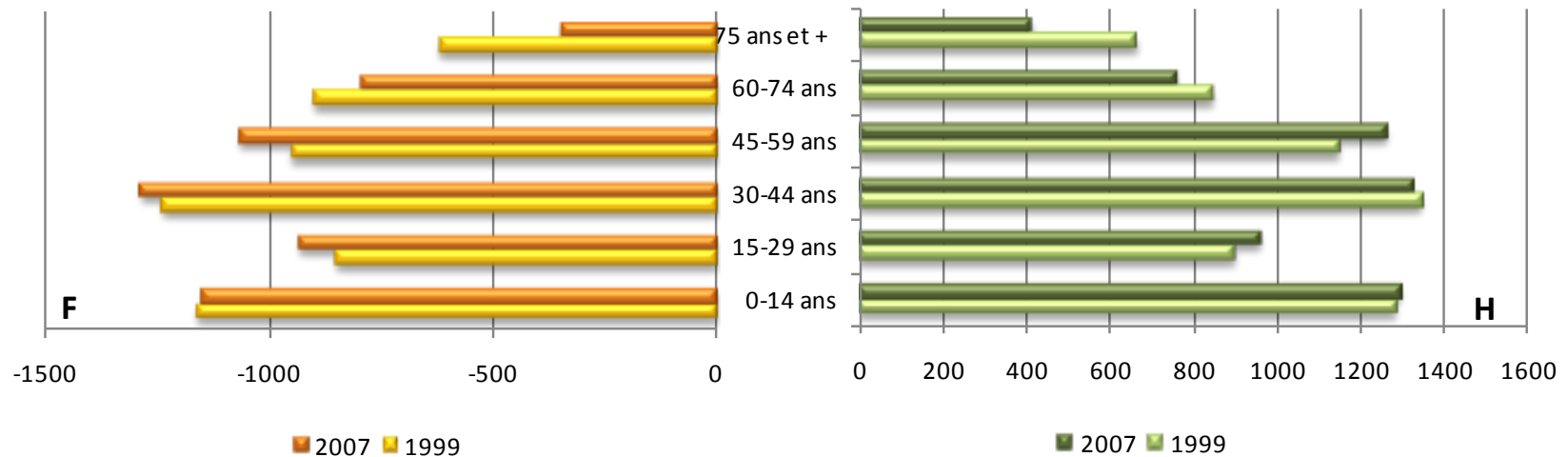
Pyramide des âges communale

source. INSEE recensement 2007



Pyramide des âges intercommunale

source. INSEE recensement 2007

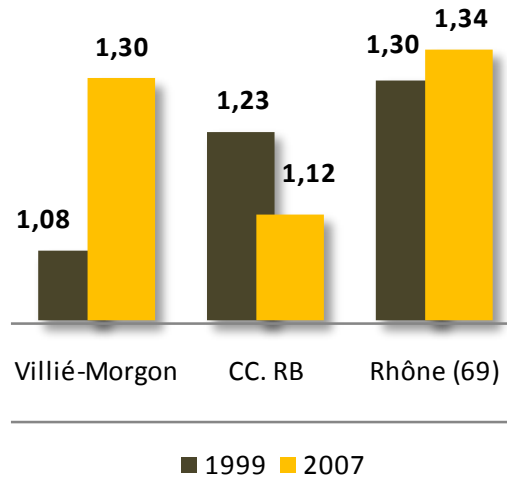


Persévérance du modèle familiale

- _ une taille moyenne des ménages en augmentation, traduisant la présence des famille
- _ une évolution de l' indice de jeunesse favorable au rajeunissement (contrairement à l'échelle de la CCRB)
- _ une très forte augmentation des logements de 5 pièces et plus (ouverture de lotissements pavillonnaires)

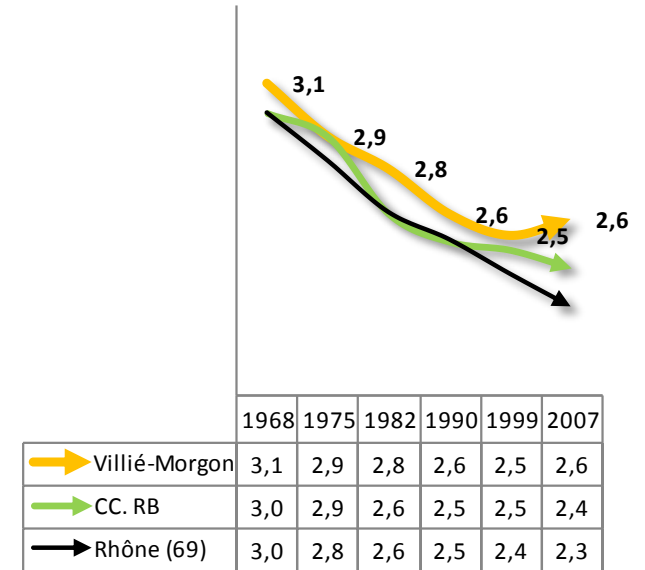
Indice de jeunesse

source. INSEE recensement 2007



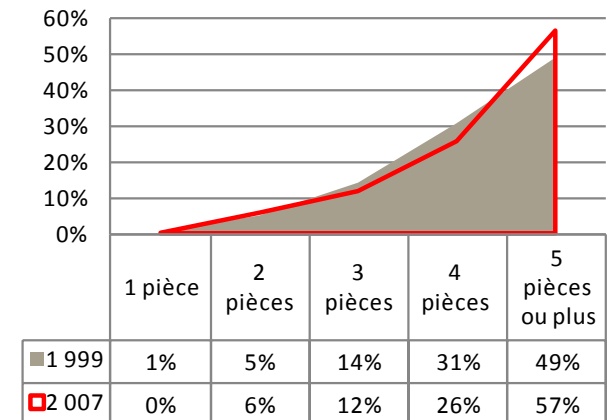
Evolution de la taille des ménages

source. INSEE recensement 2007



Résidences principales selon le nombre de pièces en 1999 et 2007

source. INSEE recensement 2007



Enjeux en termes de démographie

Favoriser la mixité intergénérationnelle, familiale et sociale, afin de favoriser l'installation des jeunes ménages, des personnes âgées, des familles nombreuses, des personnes à mobilité réduite....

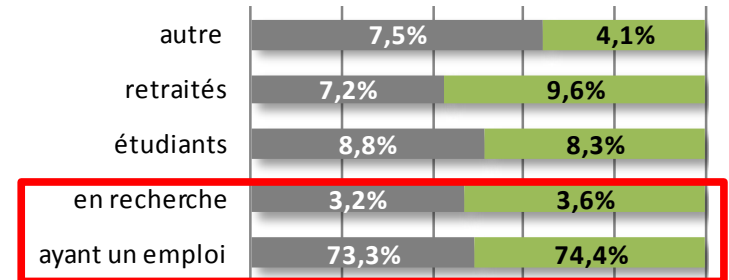
Maitriser la pression foncière et l'étalement urbain, afin de prévoir l'augmentation de population.

Situation de l'emploi

- _ augmentation de la part des actifs (15 – 64 ans), soit 1133 actifs en 2007
- _ un taux de chômage très faible (3,6%)
- _ augmentation de la part des retraités de moins de 64 ans
- _ le profil professionnel comparé à celui de la CCRB est sensiblement le même

Population communale de 15 à 64 ans selon le type d'activité entre 1999 et 2007

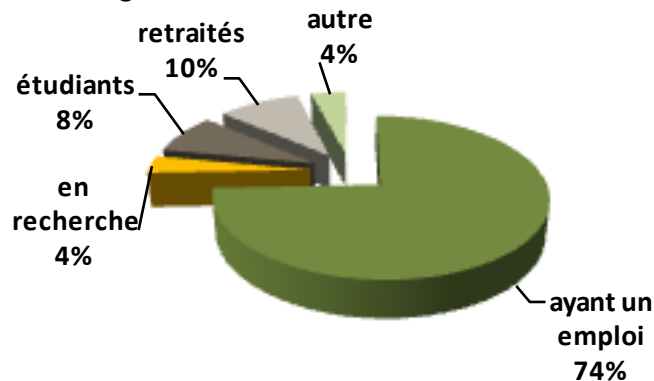
source. INSEE recensement 2007 ■ 1999 ■ 2007



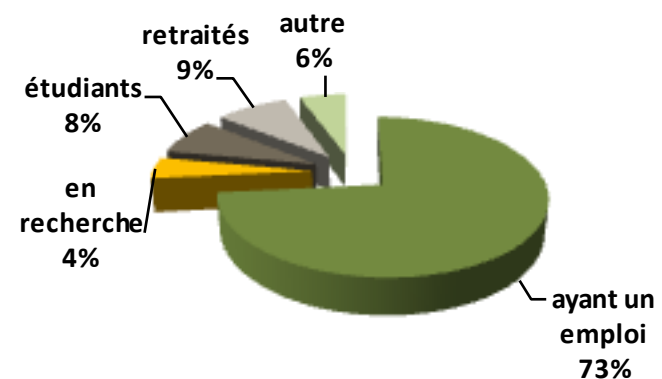
Comparaison de la population de 15 à 64 ans selon le type d'activité en 2007

source. INSEE recensement 2007

Villié-Morgon



CC. RB



Evolution des CSP

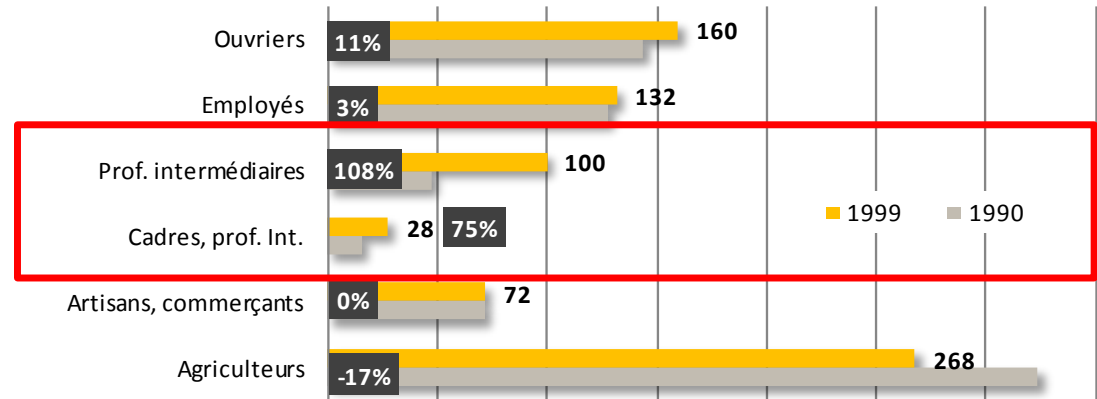
Données RGP 1999 (mise à jour nécessaire)

_ tertiarisation du profil de la population active par des CSP à haut revenu

_ diminution du nombre d'agriculteurs

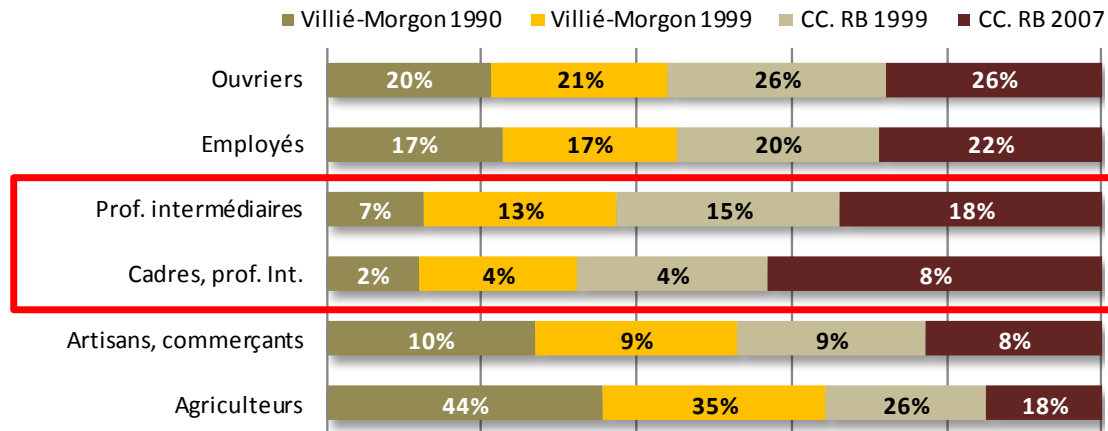
Evolution absolue de la population par catégorie socioprofessionnelle

source. INSEE recensement 1999



Evolution relative de la population par catégorie socioprofessionnelle

source. INSEE recensement 2007



_ période de comparaison différente (mise à jour nécessaire)

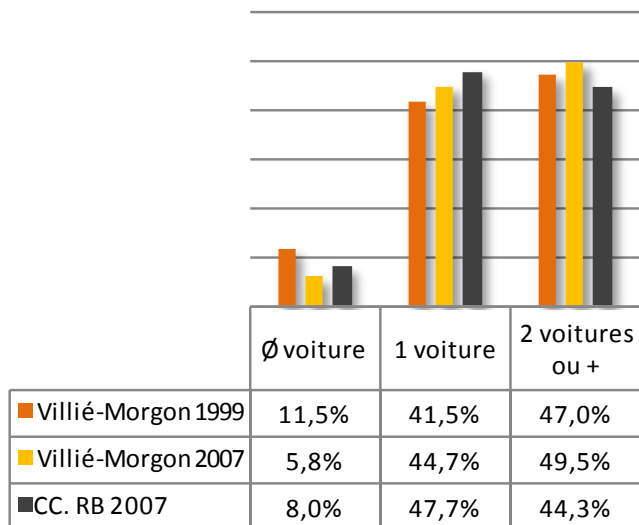
_ une surreprésentation du monde agricole sur Villié-Morgon, comparée à l'échelle de la CCRB

Déplacements domicile-travail

- _ 60% d'actifs-résidents en 2007 (40% en 2007)
- _ doublement des déplacements domicile-travail dans le département entre 1999 et 2007
- _ 38% des habitants de la CCRB ont leur lieu de travail sur le territoire intercommunal
- _ dépendance de plus en plus forte à l'automobile
- _ seulement 2 lignes de bus à la demande (dont 1 vers la gare de Belleville)

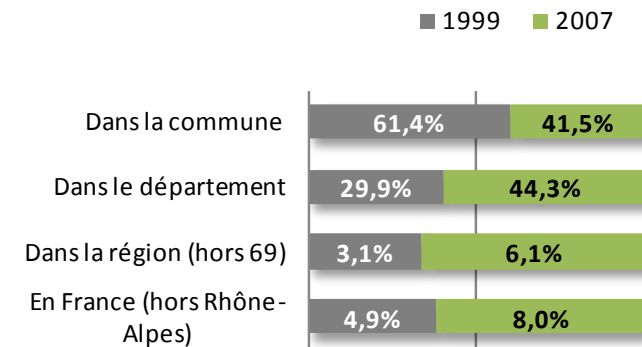
Equipped automobile des ménages

source. INSEE recensement 2007



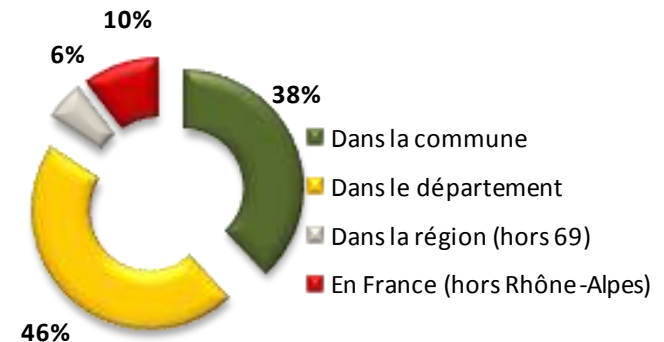
Lieu de travail des actifs et résidents de la commune de 15 ans et plus

source. INSEE recensement 2007



Lieu de travail des actifs et résidents du canton de 15 ans et plus en 2007

source. INSEE recensement 2007



Enquête ménage / déplacement du SYTRAL

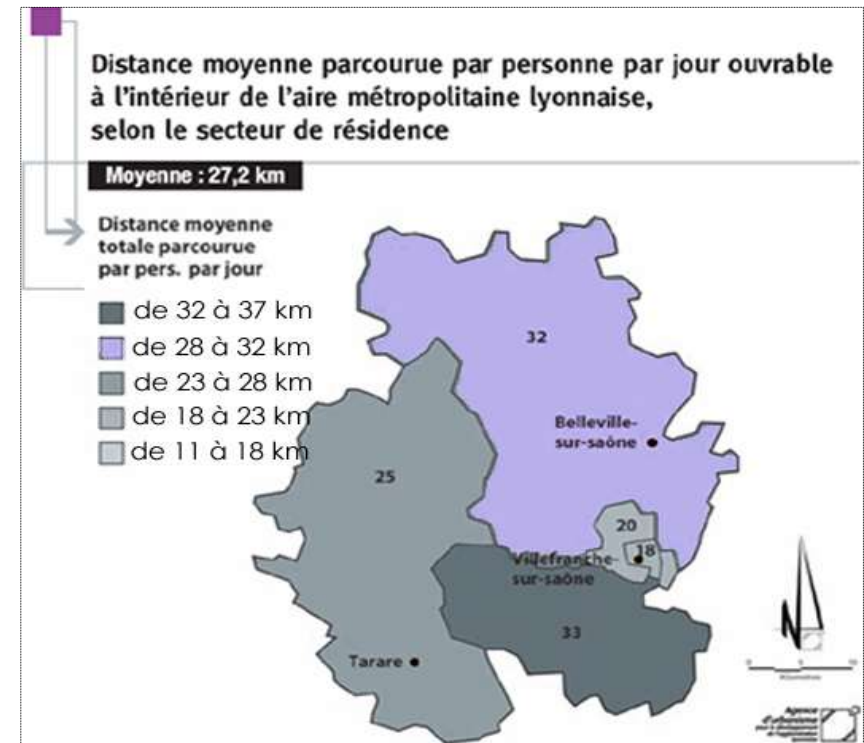
Villié-Morgon fait partie du secteur « Nord-Val-de-Saône »

Indicateurs	Secteur Beaujolais	Secteur Villié
Taille des ménages en 2003 (selon les estimations FILOCOM)	2.39	2.5
Nombre de voitures pour 1000 habitants	590	620
Nombre de déplacement par jour et par personne	2.79	3.07
Utilisation des TC par jour et par personne	0.16	0.16
Distance moyenne parcourue par jour ouvrable et par personne (en km)	27.2 km	32 km

_ Les habitants du secteur Beaujolais représentent 10% de la population de l'aire métropolitaine lyonnaise. Ils effectuent 12% des déplacements constatés.

_ Plus des 3/4 des déplacements (hors Beaujolais) sont orientés vers l'aire métropolitaine lyonnaise.

_ 88 500 déplacements quotidiens interne au secteur Beaujolais (hors Villefranche)



CCRB – compétence économique

La CCRB se situe à proximité de l'échangeur autoroutier l'A6 (à une dizaine de km) et environ 20 km de la gare TGV de Mâcon.

Chacun des 17 villages compte des commerces de proximité et des artisans.

Une offre touristique en terme d'accueil de plus en plus importante (agro tourisme)

Un vignoble de renommé internationale.

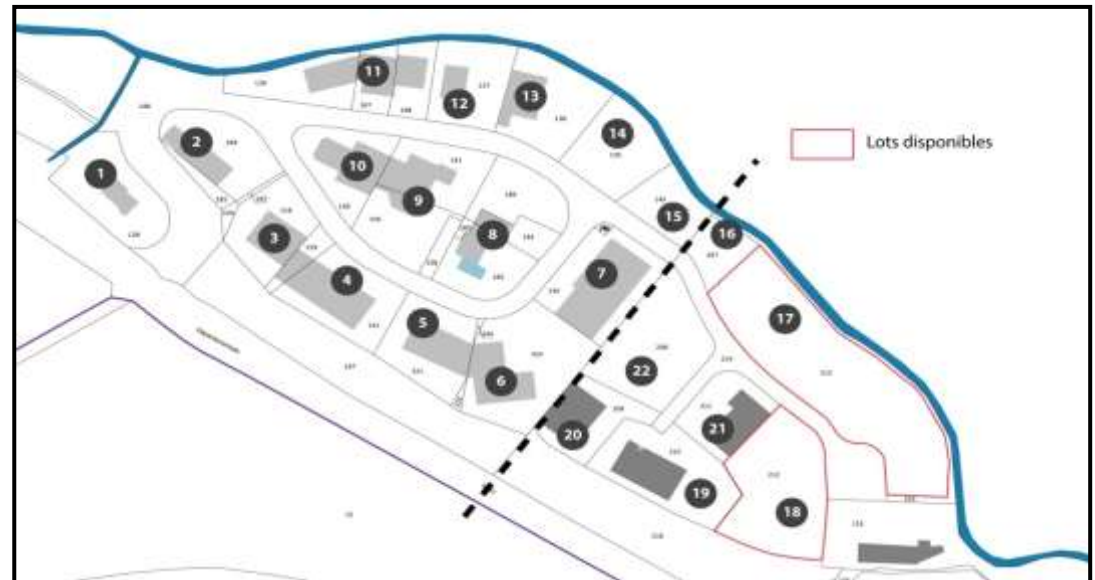
Plusieurs zones d'activités (moins de 5 ha), dont une d'importance intercommunale.

Emergence prochaine du Technoparc LYBERTEC (quelles retombées réelles pour la CCRB ?)

Seule la ZA de la Treille, située sur la commune de Quincié-en-Beaujolais, sur 7 hectares, revêt un statut à l'échelle intercommunale.

Les autres zones d'activités de la CC :

Zone artisanale "Les Combes" à Fleury
Zone artisanale des Gonnards à Juliéнас
Zone d'activités des Mûriers à Lantignié,
Zone artisanale de Marchampt
Zone d'activités de Villié-Morgon



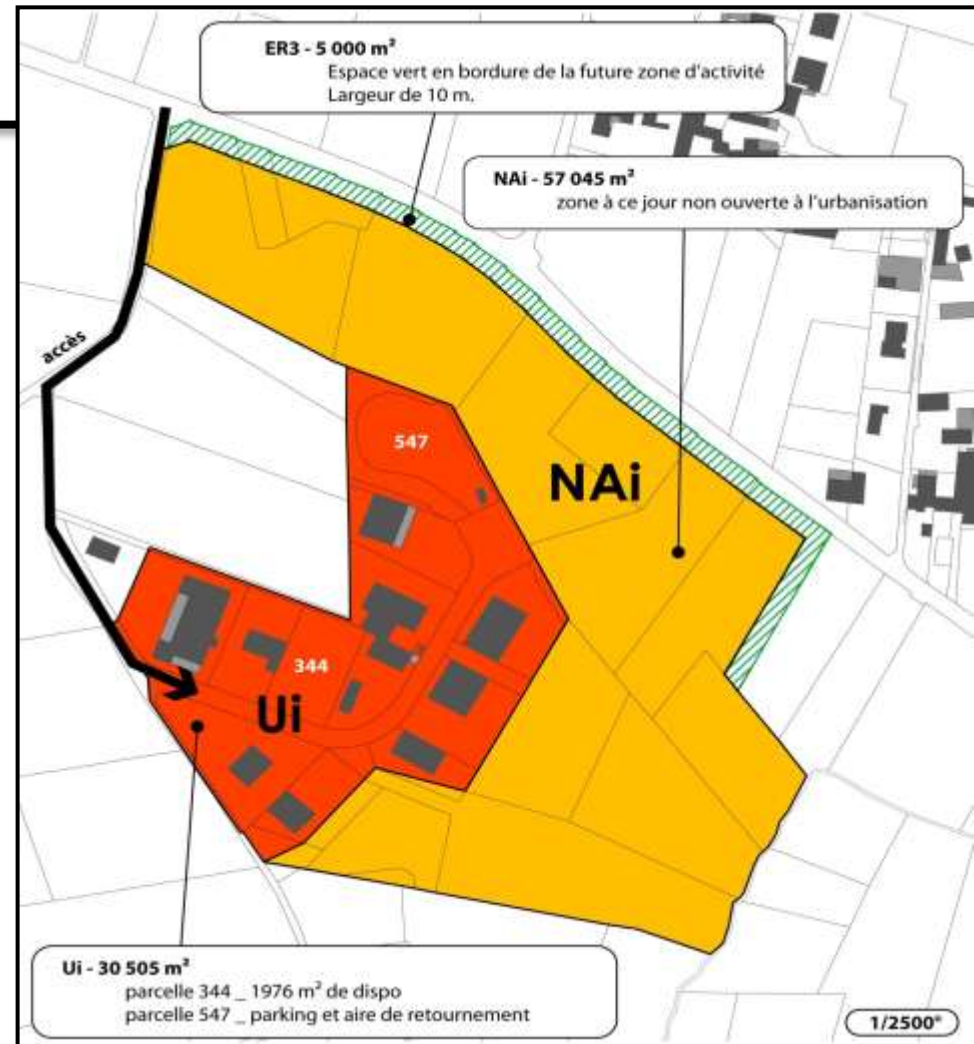
ZAE des Marcellins

- _ facilité d'accès à la D306, puis à l'A6
- _ une seule desserte depuis la D18.
- _ reste un seul lot disponible d'environ 2000 m² (344)

Le POS prévoit une possibilité d'extension et il existe par ailleurs un emplacement réservé afin de traiter la frange paysagère.

à ce jour :

- _ un carrossier,
- _ un plombier,
- _ un fabricant d'éléments en polyester,
- _ un transporteur et négociant de fuel,
- un bâtiment à louer
- _ une déchèterie intercommunale



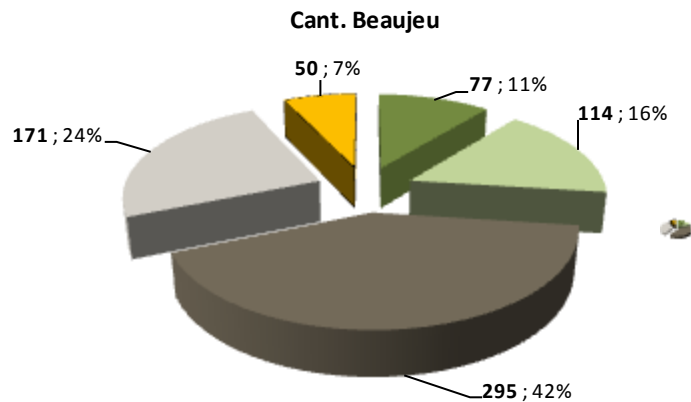
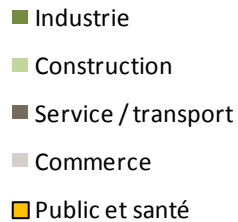
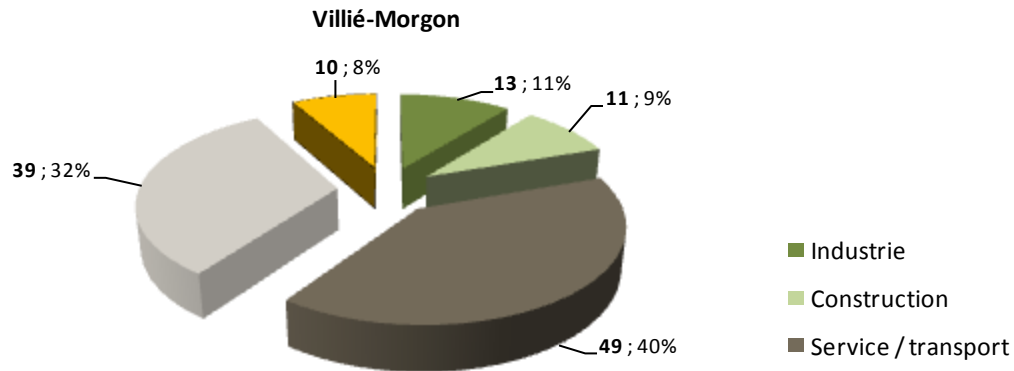
RAPPEL DU SCOT

Les petites zones d'activités devront être nécessairement planifiées en lien avec les politiques globales d'aménagement des CC dans une limite de 5 ha. Des exceptions pourront être envisagées pour des zones liées aux ressources locales (scierie...).

Etablissements économiques

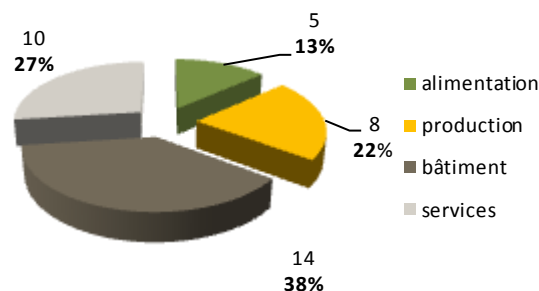
Nombre d'établissements par secteur d'activité en 2009

source. INSEE-CLAP données 2009



L'artisanat à Villié-Morgon

source. Chambre des Métiers et de l'Artisanat - 2010



40% des établissements économiques locaux sont issus du secteur des services et des transports.

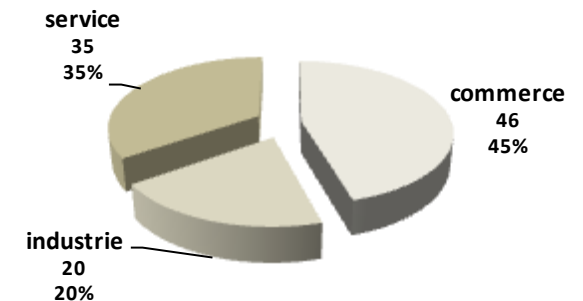
L'industrie compte pour 11% soit 13 établissements industriels (Marcellins). C'est environ 20% des établissements industriels de la CCRB.

_ 39 commerces en 2009, soit 32% des établissements. C'est 24% de l'offre commerciale de la CCRB.

_ 37 activités artisanales en 2010 inscrites à la CMA
 _ 101 établissements inscrits à la CCI
 _ nécessité de faire le point sur les doubles inscrits

Répartition par secteurs d'activités

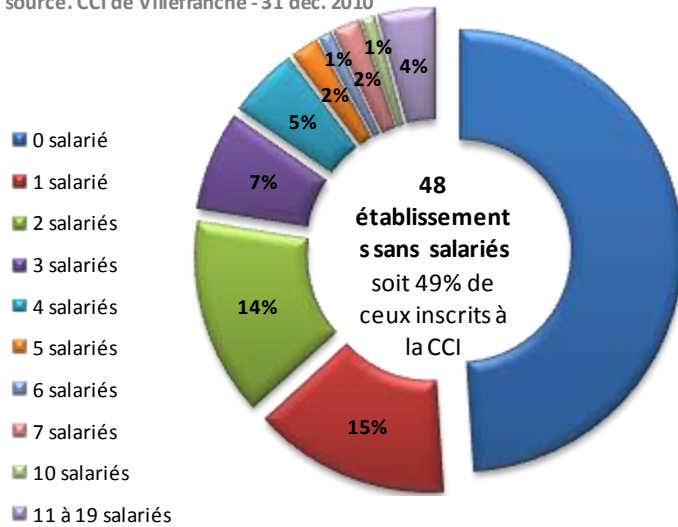
source. CCI de Villefranche - 31 déc. 2010



En termes d'effectifs salariés

- _ 254 agriculteurs en 2010
- _ 7 établissements de plus de 10 salariés
- _ 3 de plus de 20 ans (mairie, collège, primaire)
- _ 84% des exploitations agricoles de type familial (sans salariés)
- _ les établissements économiques sur Villié-Morgon inscrits à la CCI, représentent environ 185 emplois

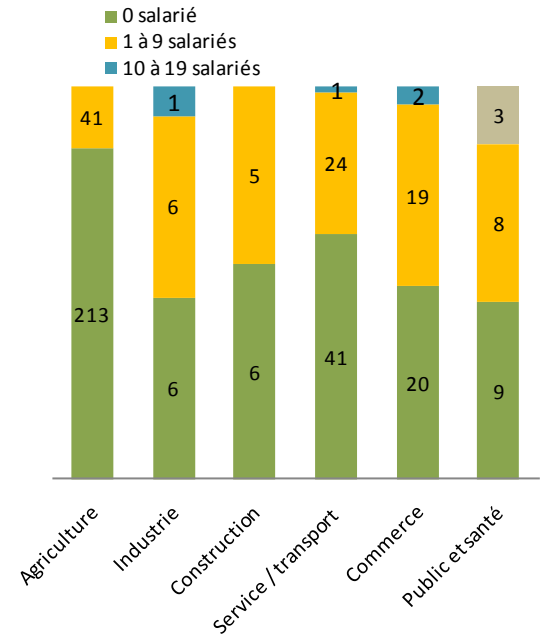
Répartition des établissements selon les effectifs
source. CCI de Villefranche - 31 déc. 2010



Agriculture
Industrie
Construction
Service / transport
Commerce
Public et santé

Etablissements sur la commune par secteur d'activité et selon le nombre de salariés en 2008

source. INSEE-CLAP données 2008



TOTAL	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	+ de 50 salariés
254	62,7%	213	41	0	0	0
13	3,2%	6	6	1	0	0
11	2,7%	6	5	0	0	0
66	16,3%	41	24	1	0	0
41	10,1%	20	19	2	0	0
20	4,9%	9	8	0	3	0
405	100,0%	295	103	4	3	0

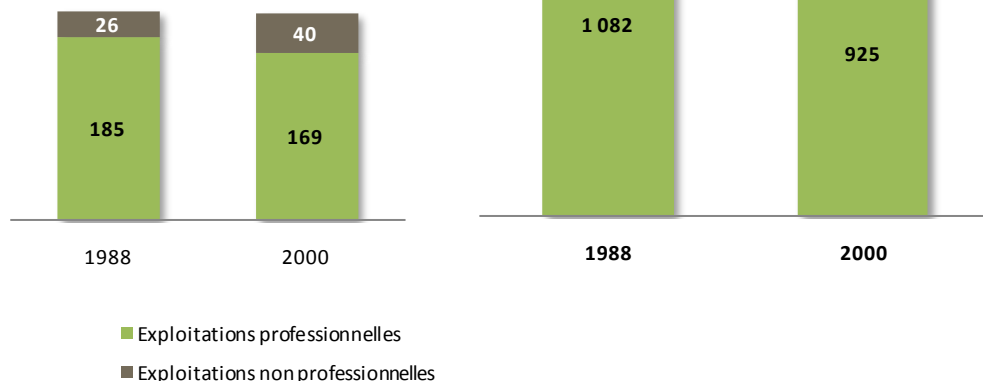
Cadrage sur les exploitations agricoles locales

Exploitations agricoles CCRB

source. INSEE-AGRESTE - 2000

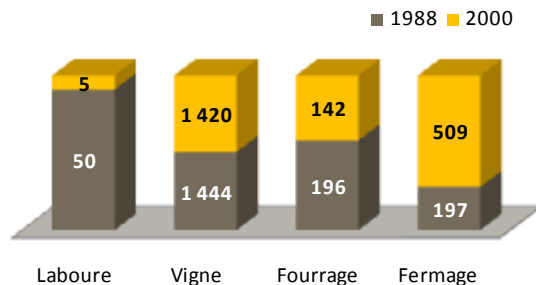
Exploitations agricoles locales

source. INSEE-AGRESTE - 2000



Evolution de la SAU (en ha)

source. INSEE-AGRESTE données 2000



_ données RGA 2000 (mise à jour 2011 attendue)
_ légère diminution du nombre d'exploitations (5%)
à l'échelle intercommunale

_ sur Villié-Morgon (perte de 2 exploitants)
_ changement du profil des exploitants

_ la surface agricole utilisée par les exploitants de la communes n'a quasiment pas diminué entre 1988 et 2000 (moins de 2% en 12 ans).

_ recul de 90% des terres labourées ont reculé de 90% de leur surface par rapport à 1988.

_ recul des fourrages

_ les contrats d'exploitation en fermage ou en GAEC ont été multipliés par 150%.

Ces données seront largement complétés à l'échelle des terrains exploités sur la commune par les données AGRESTES et par l'enquête agricole actuellement en cours (carte + questionnaire)

Question de succession

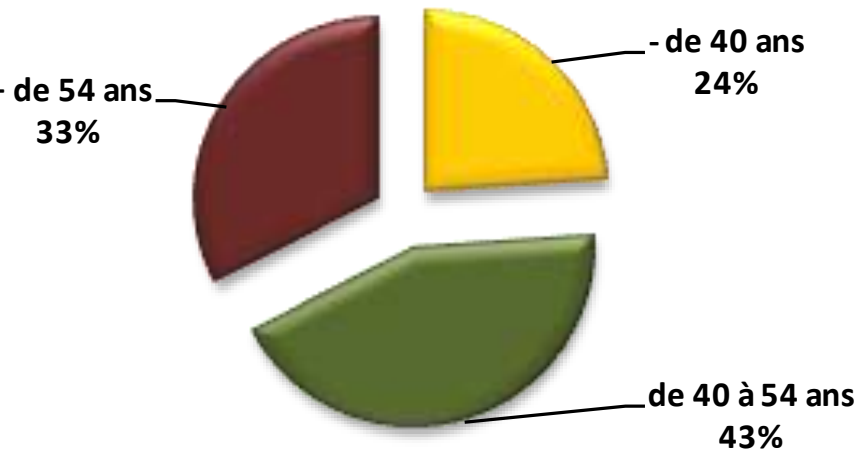
En 2000, 3 exploitants sur 4 ont dépassé les 40 et plus, dont 1 sur 3 de l'effectif total ayant plus de 54 ans.

Cette tranche des 54 ans et plus ont désormais en 2011, 65 ans et plus, un âge propice pour une retraite méritée.

Le PLU interroge sur la reconduction de l'activité agricole par voie de succession. S'il n'y a pas de reprise de l'activité, il est primordial de veiller à la maîtrise de l'évolution des constructions et des surfaces agricoles utiles.

Chefs d'exploitations et coexploitants selon l'âge en 2000

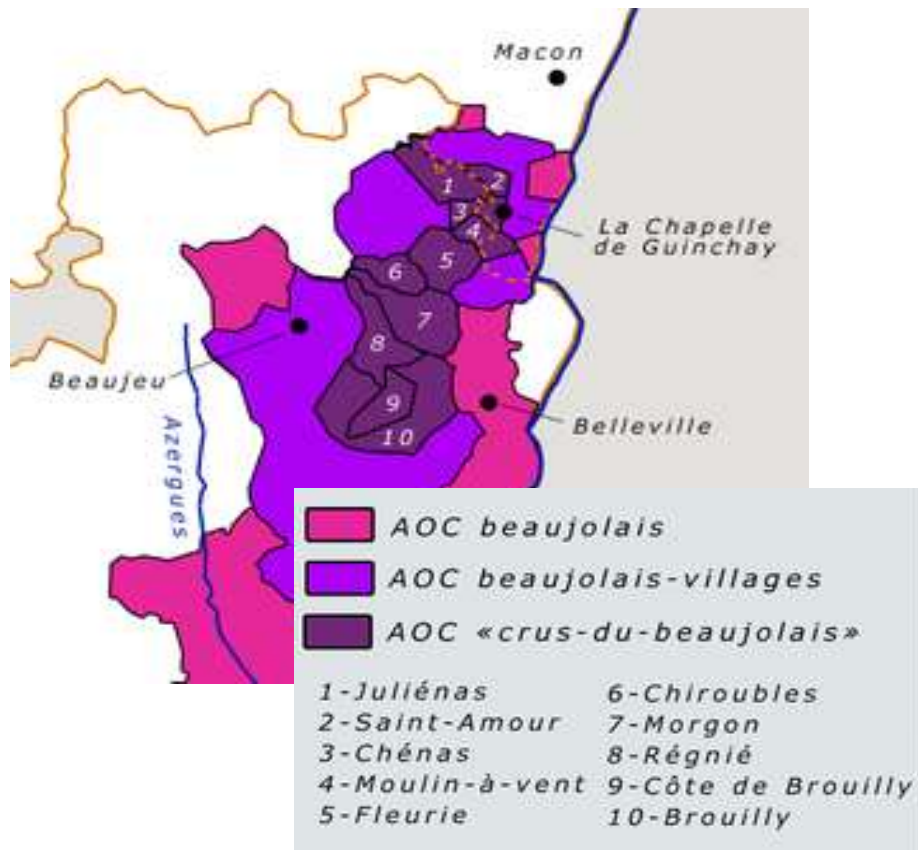
source. INSEE-AGRESTE données 2000



Labellisation des terroirs

_ 30 appellations d'origine contrôlées en Gamay et Chardonnay labélisés. Il s'agit évidemment des grands (Côte de Py, Morgon...)

_ 1 IGP : Emmental français Est-Central (aucune production dans ce sens)



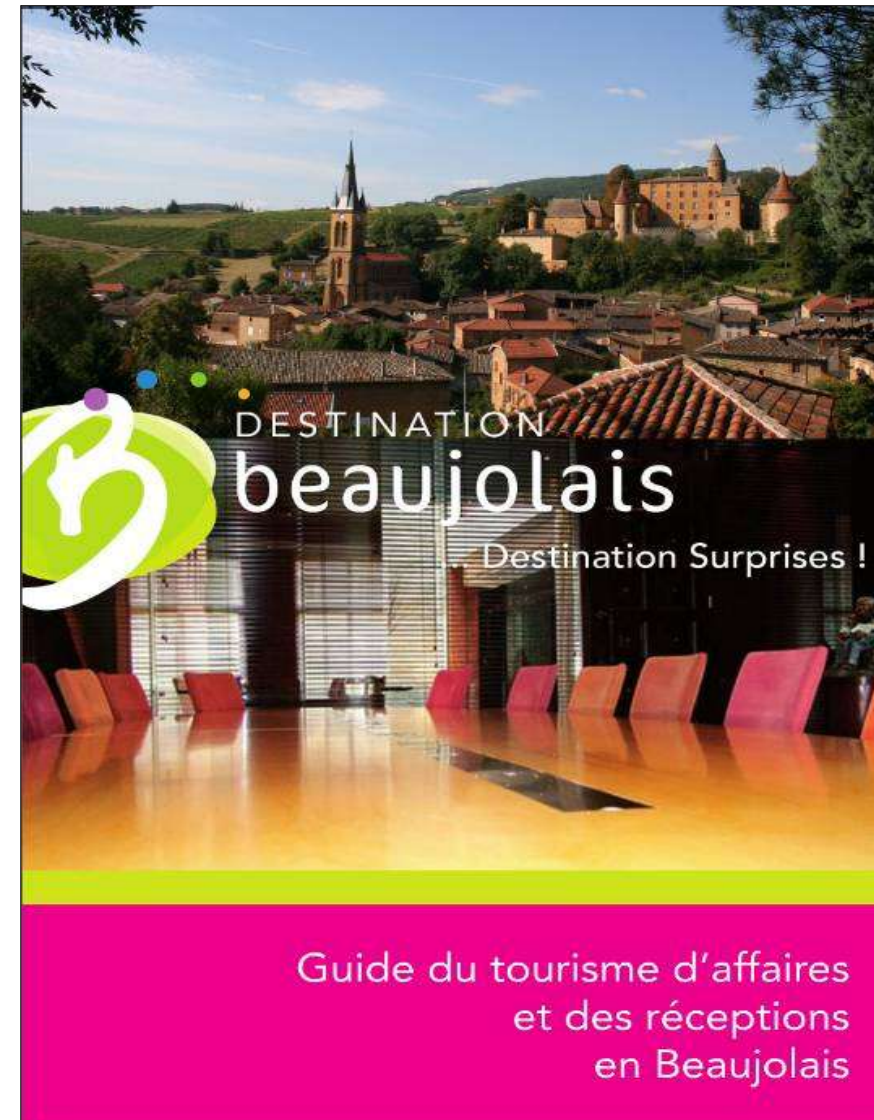
APPELLATION	PRODUIT LABELISE
AOC - AOP	Beaujolais blanc
AOC - AOP	Beaujolais rosé
AOC - AOP	Beaujolais rosé nouveau ou primeur
AOC - AOP	Beaujolais rouge
AOC - AOP	Beaujolais rouge nouveau ou primeur
AOC - AOP	Beaujolais supérieur
AOC - AOP	Beaujolais Villages blanc
AOC - AOP	Beaujolais Villages rosé
AOC - AOP	Beaujolais Villages rosé nouveau ou primeur
AOC - AOP	Beaujolais Villages rouge
AOC - AOP	Beaujolais Villages rouge primeur ou nouveau
AOC - AOP	Bourgogne aligoté
AOC - AOP	Bourgogne aligoté nouveau ou primeur
AOC - AOP	Bourgogne blanc
AOC - AOP	Bourgogne claret
AOC - AOP	Bourgogne mousseux
AOC - AOP	Bourgogne nouveau ou primeur
AOC - AOP	Bourgogne ordinaire et grand ordinaire blanc
AOC - AOP	Bourgogne ordinaire et grand ordinaire claret
AOC - AOP	Bourgogne ordinaire et grand ordinaire nouveau ou primeur
AOC - AOP	Bourgogne ordinaire et grand ordinaire rouge
AOC - AOP	Bourgogne Passe-tout-grains rosé
AOC - AOP	Bourgogne Passe-tout-grains rouge
AOC - AOP	Bourgogne rouge
AOC - AOP	Crémant de Bourgogne blanc
AOC - AOP	Crémant de Bourgogne rosé
IGP	Emmental français Est-Central
AOC - AOP	Morgon ou Morgon cru du Beaujolais
AOC - AOP	Vin destiné à l'élaboration de Crémant de Bourgogne blanc
AOC - AOP	Vin destiné à l'élaboration de Crémant de Bourgogne rosé

Activités touristiques

A l'échelle de la CCRB, le territoire présente de nombreuses potentialités en termes de patrimoine, de cheminements et de capacités d'accueil.

Le tourisme viticole est actuellement en plein développement et les objectifs de l'intercommunalité sont :

- _ d'approfondir la connaissance du Beaujolais,
- _ de développer son image de marque,
- _ de permettre une certaine fidélisation du public à l'égard des produits viticoles et des produits du terroir.



Chemins de randonnées locaux

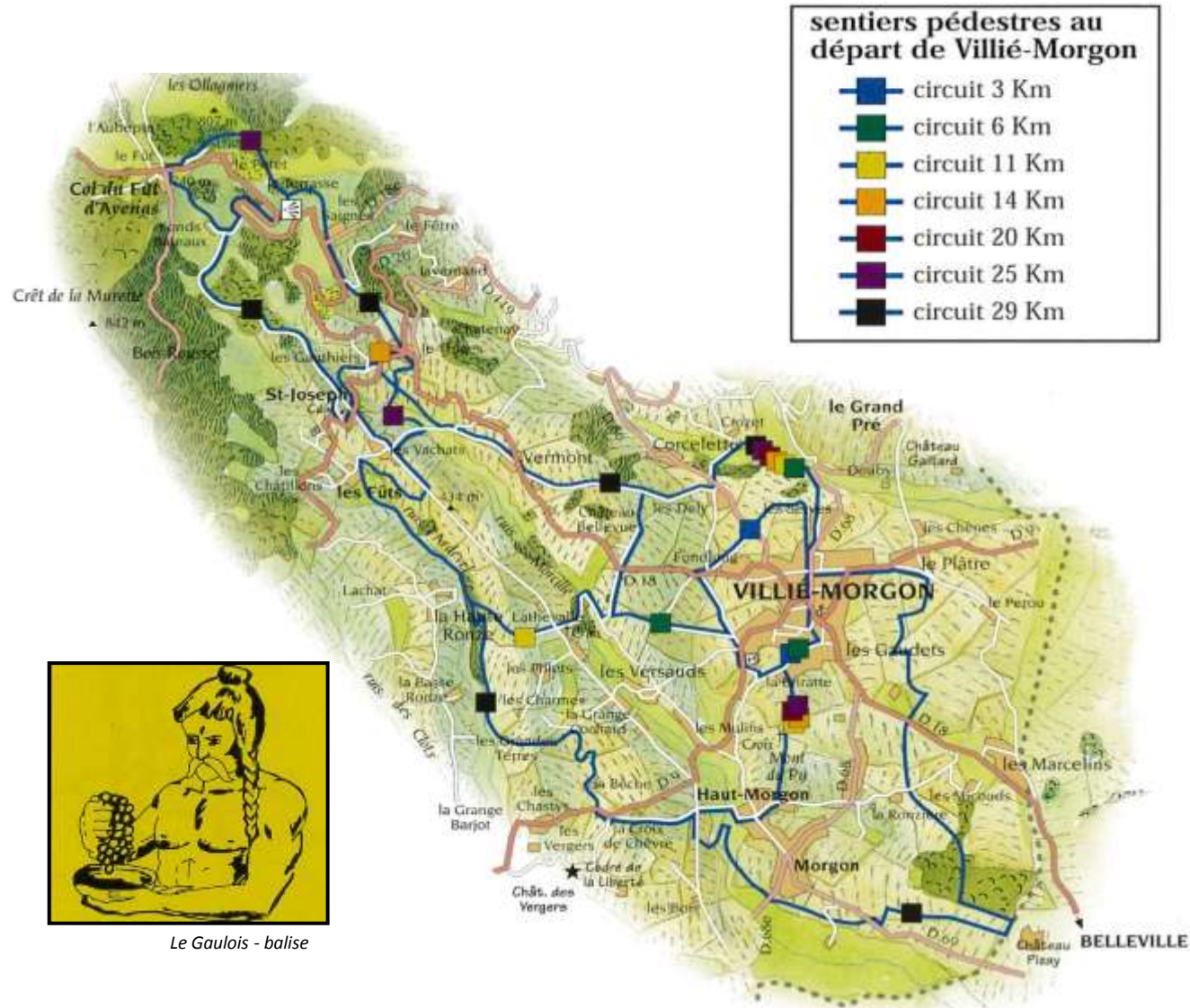
_ répartis sur tout le territoire.

_ points de vues remarquables (le Py...)

_ curiosités patrimoniales, telles le calvaire de St-Joseph

_ balisage particulier, marqué par le « Gaulois »

Le territoire est traversé par 108 km de pistes pédestres et par 40 km de pistes VTT.



Le Gaulois - balise

Circuits vélo

CCRB

_ ancienne ligne de chemin de fer de la société PLM (Belleville à Beaujeu)

_ 13 km entre Saint-Jean - d'Ardières et Beaujeu

3 boucles de randonnées (en rouge, en jaune et en bleue sur le plan ci-dessous).

Villié-Morgon

2 circuits VTT traversant le Bourg



Capacités hôtelières

		COUVERT	**	CHAMBRE	PERSONNE	ADRESSE
Gîte de France	M. et Mme COLLONGE	-	2 Epis	2	5	Le Truges
	Les Pampres	-	3 Epis	nc	4	Les Marcellins
	M. et Mme PERANI	-	3 Epis	3	10	Vermont
	La Maison du Raisin	-	3 Epis	3	7	rue Pasteur
	Le Chêne du Py	-	2 Epis	nc	9	la Côte de Py
	Le Clachet	-	3 Epis	5	13	Le Clachet
	Domaine du Crêt de Ruyère	-	2 Epris	nc	4	St-Joseph
	Les Vignes	-	2 Epis	nc	6	Vermont
	Domaine Passot-Colonge	-	3 Epis	2	4	Le Colombier
	Corcelette	-	3 Epis	nc	8	Corcelette
	Le Morgon	-	3 Epis	nc	5	Morgon
	St-Joseph	-	2 Epis	nc	5	St-Joseph
	Les Marcelins	-	3 Epis	nc	4	Les Marcellins
	Maison Familiale Rurale	-	nc	dortoir	80	La Briratte
Chambre d'Hôte	Domaine de l'Eglantine	-	nc	5	12	Haut-Morgon
Gîte rural	Les Presles	-	nc	nc	nc	Les Presles
	L'Alambic	-	nc	nc	8	Morgon
	Le Gîte du Tonnelier	-	nc	4	8	Haut-Morgon
	Mélinon / Provent	-	nc	2	5	St-Joseph
	La Côte du Py	-	nc	nc	8	La Côte de Py
Hôtel-restaurant	L'Atelier du Cuisinier	nc	nc	8	nc	rue Baudelaire
	Le Villon	100	nc	45	100	Bvd du Parc
	Hôtel-Bar du Parc	nc	nc	nc	nc	
Restaurant	Le Morgon	160	nc	-	-	Morgon
	Café du Beaujolais	30	0	-	-	Le Bourg
	Le relais des Caveaux	100	nc	-	-	Le Bourg
	Auberge du col de Truges	nc	nc	-	-	Le Truges
	Le Château de Pizay	nc	Gastro	-	-	St-Jean-d'Ardières

décompte non exhaustif

390 couverts

79 chambres 305 lits

II- Dynamique urbaine

III.1 Habitat

III.1 Evolution du parc immobilier depuis 1968

_ 861 logements en 2007 toutes catégories confondues (principal, secondaire, vacant) ;

_ évolution du parc de 23% depuis 1968 (161 logements en plus en 207 par rapport à 1968) ;

_ de 1999 à 2007, c'est une croissance de 0,8% par an, égal à celui de la CCRB ;

_ toutefois une croissance plus forte depuis 1968, que celle de la CCRB ;

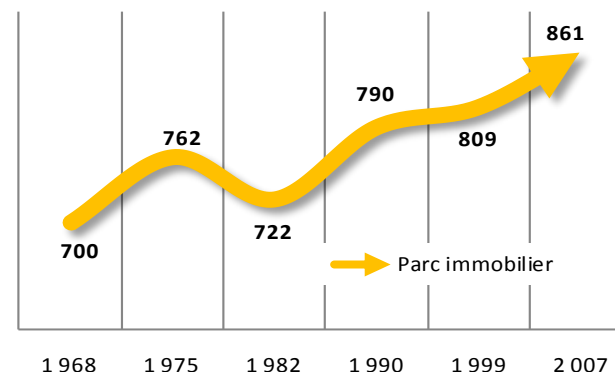
_ période de décroissance du parc entre 1975 et 1982 (fuite de 40 logements) ;

_ peu d'opération majeure de lotissement au cours de ces 4 dernières décennies.

Le « poids de la vigne » dans ce territoire des Grands Crus, a largement participé à la préservation des paysages.

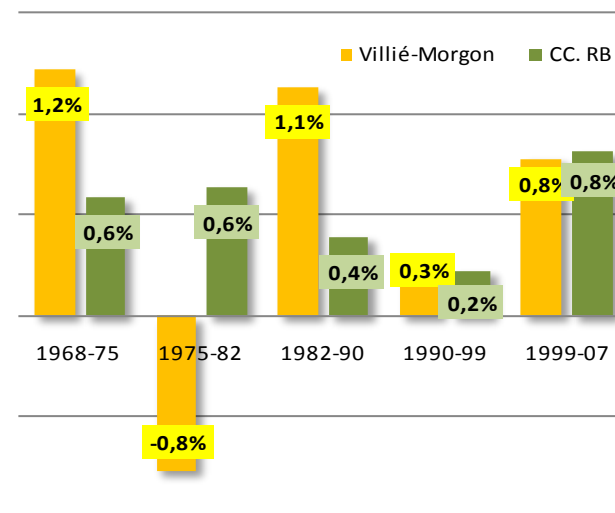
Evolution du parc immobilier communal

source. INSEE recensement 2007



Comparaison du taux annuel d'évolution entre la commune et la CC. RB depuis 1968

source. INSEE recensement 2007



III.1 Logements commencés (données SIT@DEL2)

_ données officielles reprises par le SCoT et le PLH, faisant état uniquement des logements ayant nécessités une demande de permis ;

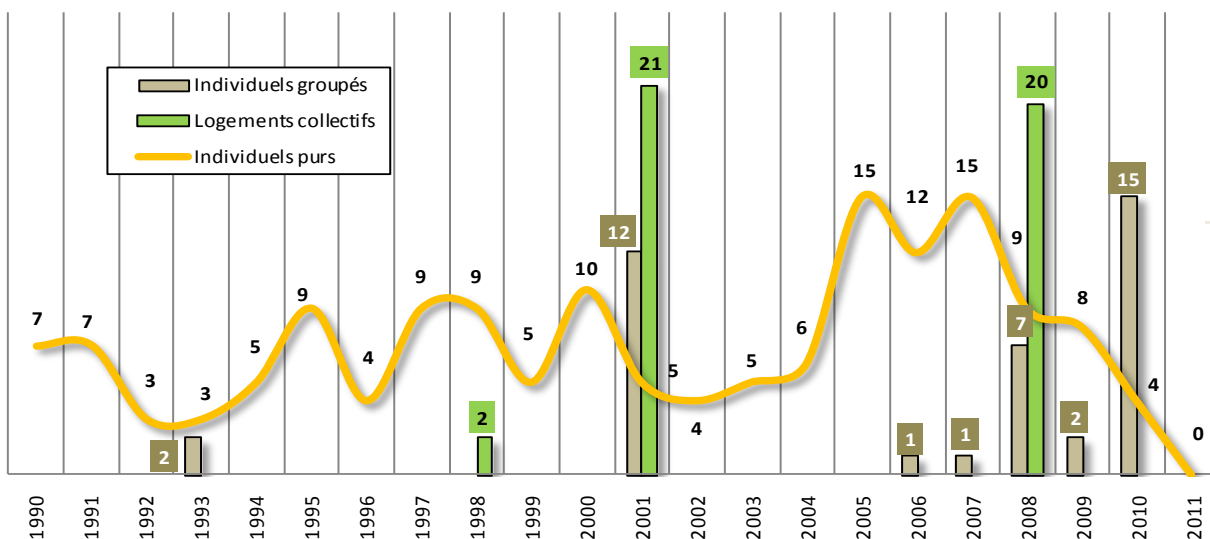
_ durant les années 1990, sur les 65 logements créés, 94% d'entre-eux l'ont été sur le modèle pavillonnaire ;

_ durant les années 2000, 172 logements ont été créés jusqu'à ce jour. Un logement sur 2 présente des caractéristiques alternatives à l'individuel pur.

_ 2 opérations majeures de collectifs (en 2001 et 2008).

	Individuels purs	Individuels groupés	Logements collectifs	TOTAL	
1990	7	0	0	7	65
1991	7	0	0	7	
1992	3	0	0	3	
1993	3	2	0	5	
1994	5	0	0	5	
1995	9	0	0	9	
1996	4	0	0	4	
1997	9	0	0	9	
1998	9	0	2	11	
1999	5	0	0	5	
2000	10	0	0	10	172
2001	5	12	21	38	
2002	4	0	0	4	
2003	5	0	0	5	
2004	6	0	0	6	
2005	15	0	0	15	
2006	12	1	0	13	
2007	15	1	0	16	
2008	9	7	20	36	
2009	8	2	0	10	
2010	4	15	0	19	
2011	0	0	0	0	
	154	40	43	237	

Permis de construire commencés visant à la création de logements depuis 1990 jusqu'à ce jour
source. SIT@DEL 2011



III.1 Utilisation de la construction

La technique du point d'équilibre par l'économiste Guy Taleb

Cette technique permet de mesurer

- _ le nombre de logements qu'il aurait fallu réaliser dans un intervalle de temps donné, à population égale ;
- _ la dynamique du parc existant (fuite ou création)

Sont pris en compte pour chaque période :

- _ la construction neuve de logements **(A)** ;
- _ le renouvellement du parc de logements, obtenu par la soustraction des « logements construits sur une période » à « la variation de stock de logements ». Les changements d'affectation d'un logement en local d'activités ou le regroupement de petits logements en un seul en sont des exemples. À l'inverse, la transformation d'une résidence en plusieurs appartements accroît le parc de logements, sans qu'il y ait pour autant construction neuve **(B)** ;
- _ la variation des résidences secondaires et des logements vacants, qui intègre par exemple la transformation de résidences principales en résidences secondaires, l'affectation directe d'une construction en résidence secondaire, les départs non compensés de résidents permanents provoquant la vacance de logements... ou les phénomènes inverses **(C)** ;
- _ le desserrement des ménages se traduit par la réduction du nombre moyen d'occupants par résidence principale **(D)**.

III.1 Utilisation de la construction

Période 1990-99

+ Construction neuve de 60 logements et 30 transformation de LV et RS en RP.
- Diminution de la TMM et fuite de 41 logements dans le parc existant.

Afin d'accueillir un seul ménage nouveau, il aura été nécessaire de créer 2 logements.

Période 1999-08

+ Construction neuve de 148 logements et augmentation de la TMM.
- Transformation de RP en LV et fuite de 73 logements dans le parc existant.

Même constat que la période précédente.

L'effort en construction neuve est rendu inutile par le phénomène de fuite dans le renouvellement du parc existant.

POPULATION

Taux d'évolution démographique annuel

Population des ménages

Taille des ménages (TMM)

CARACTÉRISTIQUES DU PARC

Résidences principales (RP)

Résidences secondaires (RS)

Logements vacants (LV)

Nombre total de logements

CONSTRUCTION

Total de logts commencés (A)

Moyenne annuelle de logts commencés

Surface moyenne par logt nouveau (m²)

Surface à réserver (m²)

UTILISATION DE LA CONSTRUCTION

Renouvellement du parc (B)

Variation des RS et LV (C)

Logts composant la variation de la TMM (D)

Calcul du point mort (E=B+C+D)

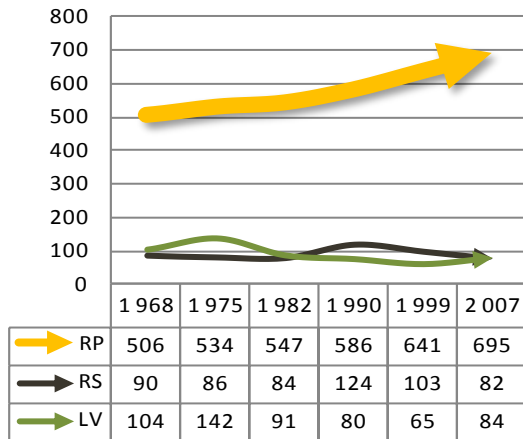
Accueil de la population (A-E)

	1990		1999		2008
		0,65%		1,46%	
1522			1614		1839
2,60		-0,34%	2,52		2,58
586		1,00%	641		714
124		-2,04%	103		86
80		-2,28%	65		84
790			809		884
	60			148	
	6,7		16,4		
	800		800		
	4,80		11,84		
	41		73		
	-36		2		
	18		-14		
	23		61		
	37		87		

III.1 Diversité des catégories de logements

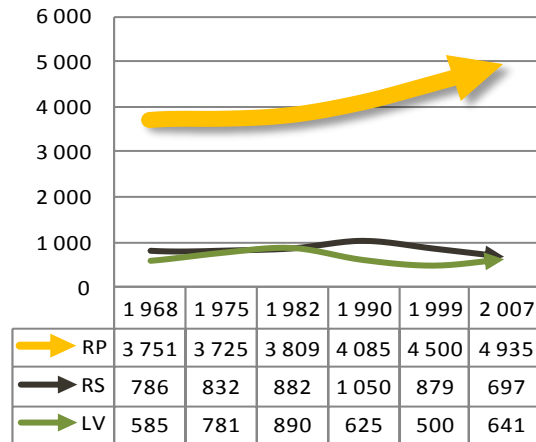
Evolution des logts communaux par catégorie

source. INSEE recensement 2007



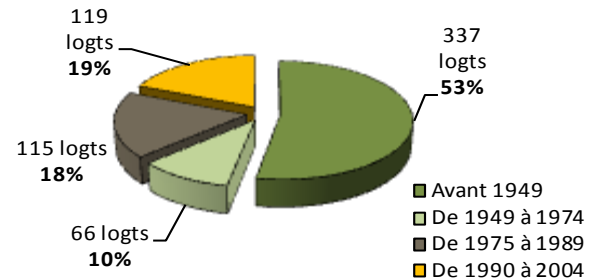
Evolution des logts intercommunaux par catégorie

source. INSEE recensement 2007



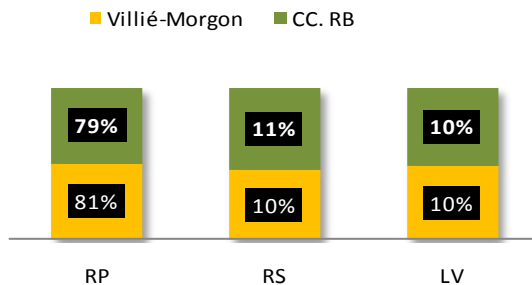
Résidences principales en 2007 selon la période d'achèvement

source. INSEE recensement 2007



Comparaison dans la répartition des logements par catégorie en 2007

source. INSEE recensement 2007



- _ 10% de RS en 2007 (baisse par rapport à 1999) ;
- _ 10% de LV également (hausse - logement saisonnier) ;
- _ cette répartition est la même à l'échelle de la CCRB ;

- _ 50% du parc est antérieur à 1949
- _ la plus forte évolution depuis cette date, correspond à la dernière période étudiée (1990-2004)

III.1 Statut d'occupation des résidents

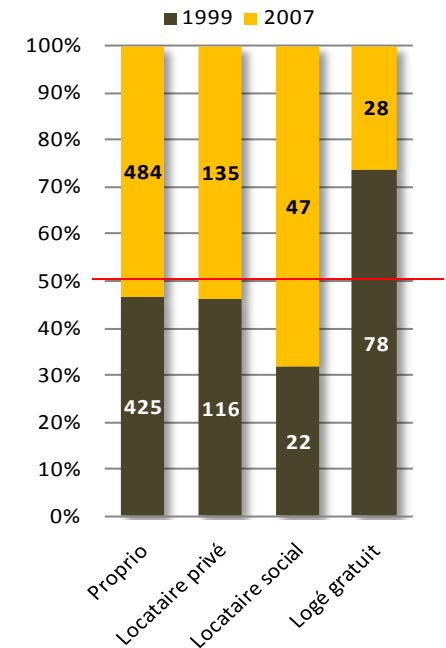
- _ 70% de propriétaires en 2007 (4 points de plus qu'en 1999) ;
- _ 66% à l'échelle de l'intercommunalité ;
- _ **explication** : influences des aires urbaines par le desserrement des ménages et renouvellement du profil démographique ;
- _ la part des personnes logées gratuitement passe de 12% en 1999 à 4% en 2007 ;

Logement social

- _ augmentation de 114% des logements conventionnés (22 en 1999, ils sont 47 en 2007), soit 7% du parc de logements ;
- _ par conséquent, la plupart des locations reste de l'ordre du marché privé et représente 19% du parc immobilier ;
- _ c'est 5% du parc à l'échelle de la CCRB, essentiellement concentré dans la commune de Beaujeu ;
- _ le PLH donne un objectif de 9% d'ici à 2015 ;

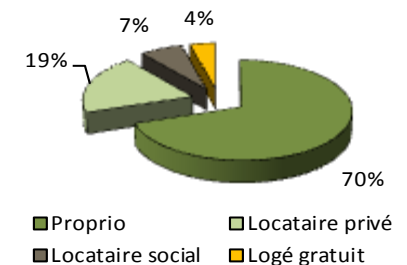
Evolution des statuts d'occupation

source. INSEE recensement 2007



Résidence principale selon le statut d'occupation en 2007

source. INSEE recensement 2007



III.1 Alternative au « tout pavillonnaire »

En existant

_ renforcement du modèle de logement collectif

_ 1^{ère} opération majeure en 2001

_ depuis, construction de 4 logements groupés ou collectifs pour 5 pavillons en milieu de parcelle

_ la part des appartements est passé de 5% du parc en 1999 à 11% en 2007

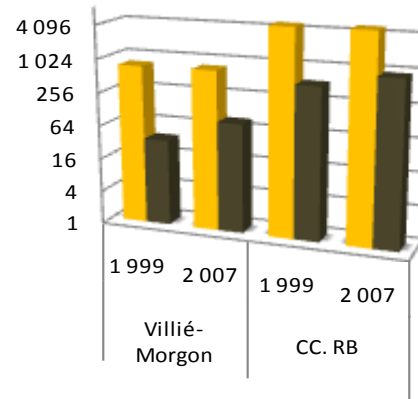
_ avec l'opération de 2008, c'est 114 appartements

_ 767 maisons pour 94 appartements en 2007

_ 40 logements individuels groupés et 43 logements collectifs ont été construits depuis 1990

Comparaison et évolution du type de logements

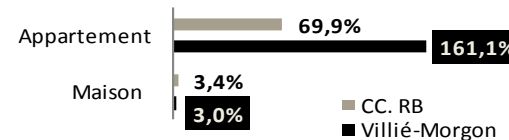
source. INSEE recensement 2007



	Villié-Morgon		CC. RB	
	1999	2007	1999	2007
maison	745	767	5147	5322
appartement	36	94	552	938

Evolution des types de logements entre 1999 et 2007

source. INSEE recensement 2007



En projet

_ un tènement est en cours d'aménagement pour une opération de 9 logements groupés au Colombier

_ l'OPAC du Rhône a livré dernièrement une opération de 6 logements groupés aux Grisemottes

_ 20 logements en collectifs par Fontanelles SA HLM en 2008

III.1 Confort des logements

_ la taille moyenne des logements passe de 4,6 pièces en moyenne par résidence principale en 1999, à 4,8 en 2007

_ augmentation des logements de 5 pièces et plus

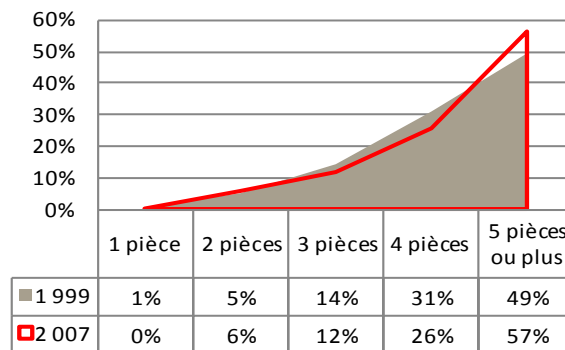
_ légère diminution des logements de 3 pièces et moins

Ceci laisse supposer qu'une part des appartements construits ces dernières années, s'adresse à des ménages avec enfants (T5 et +)

_ les logements chauffés par un système collectif ont fortement diminué entre 1999 et 2007

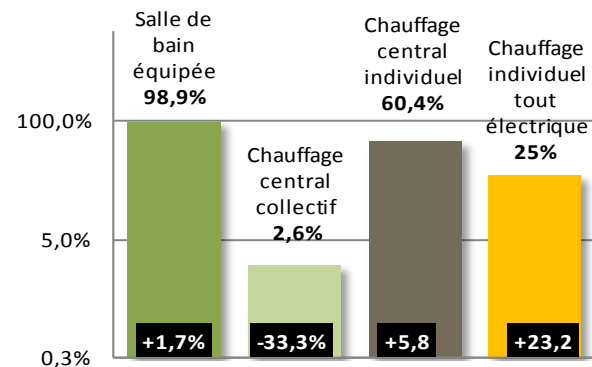
Résidences principales selon le nombre de pièces en 1999 et 2007

source. INSEE recensement 2007



Evolution dans le confort des résidences principales en 2007

source. INSEE recensement 2007



III.1 Ancienneté du parc et de l'occupation des RP

_ 70% des résidents occupaient le même logement il y a 5 ans ou plus

_ fort rotation dans l'occupation des logements et mise en évidence de la très forte construction de ces dernières années

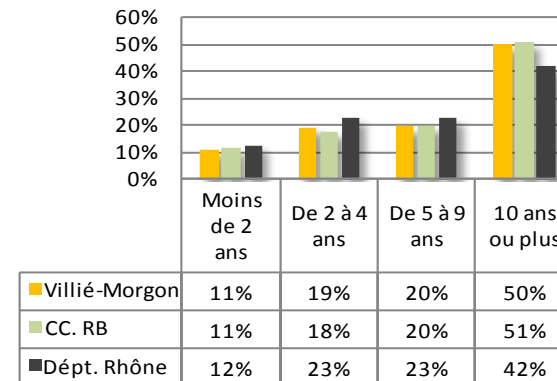
_ pour les 30% de résidents qui occupent nouvellement leur résidence principale actuelle, la grande majorité sont issus d'une autre commune du Rhône

_ le renouvellement de population à l'échelle de la CCRB est estimé à 23%. Toutefois, il faut relativiser cette information, car les migrations résidentielles ont pu s'effectuer pour partie sur 2 communes de la CCRB

On peut constater que la commune a fait « peu neuve » ces dernières années.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2007

source. INSEE recensement 2007

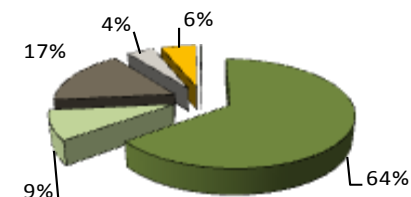


Lieu de résidence 5 ans auparavant 2007

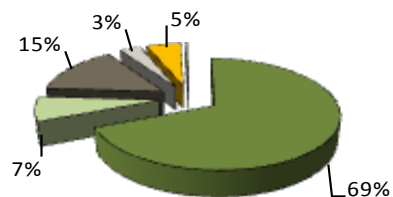
source. INSEE recensement 2007

- Le même
- Un autre de la même commune
- Dans une autre commune du Rhône
- Dans un autre département de la région
- Dans une autre région
- Dans un autre pays

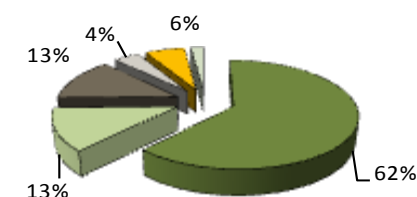
Villié-Morgon



CC. RB



Département du Rhône



III.1 Programme Local de l'Habitat - CCRB

Le PLH est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions à l'échelle d'un territoire.

Il est établi sur la période 2009 à 2014 (6 ans), à l'échéance de laquelle il sera révisé. Le PLU doit être compatible aux objectifs du PLH.

Le PLH a été approuvé le 29 décembre 2010, avec un objectif de croissance démographique de 0,7%.

Cette hypothèse de développement tient compte :

- _ Du maintien de la population jeune et l'installation de nouveaux ménages qui génèrent des besoins en logements locatifs,
- _ Du niveau de revenu des candidats, la hausse des prix des loyers, qui nécessitent la production de logements à loyer maîtrisé,
- _ Du parcours résidentiel des ménages qui est également marqué par l'accession à la propriété. La pression foncière rend cette évolution difficile aujourd'hui. Des solutions devront également être recherchées pour favoriser l'accession à la propriété,
- _ De l'évolution démographique et les mutations sociales qui l'accompagnent et qui amènent des populations spécifiques pour lesquelles le logement doit être adapté ; notamment le vieillissement de la population implique un habitat adapté proche des commerces et services de première nécessité,
- _ Du développement d'une offre en logements abordables qui devra s'accompagner de la mise en place d'une politique d'attribution des logements sociaux.

III.1 Programme Local de l'Habitat - CCRB

Les grandes orientations du PLH :

Axe 1 - développer une offre de logements accessibles

- _ 500 logements à créer pour l'ensemble des communes (dont 250 uniquement pour maintenir le point d'équilibre) ;
- _ 32% des logements créés devront faire part d'un plafonnement de loyer ;
- _ Beaujeu, Fleurie et Villié-Morgon concentre l'essentiel des logements sociaux ;

Axe 2 – gérer les ressources foncière en vue de produire du logement social et d'insertion

- _ servitudes de mixité sociale (L123-1-16° / L123-2-b)

Axe 3 - préserver le patrimoine bâti

- _ densification de l'existant par des opérations de renouvellement urbain (changement de destination, démolition/reconstruction...)

Axe 4 – dynamiser l'économie locale par la diversité de l'habitat

- _ création de chambres d'hôte dans le bâti existant, préservation des vocations commerciales sur certains secteurs repérés...

Axe 5 – assurer la mise en œuvre du PLH et son évaluation

- _ compétence essentiellement intercommunale

Le Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat 2005-2007

- _ les objectifs initiaux de cette opération ont été atteints à hauteur de 69% ;
- _ 214 logements de plus de 15 ans ont été réhabilités, et 111 ont été mis en location (37 d'entre eux seulement ont bénéficié de loyers conventionnés).
- _ Villié-Morgon est la 2nde commune après Beaujeu, à avoir proposé le plus de logements (≈ 20)

III.1 Programme Local de l'Habitat - CCRB

Villié-Morgon fait parti du secteur géographique n°2 avec Fleurie, Vauxrenard et Chiroubles.

_ selon la proposition de répartition des logements annexée au PLH, Villié-Morgon bénéficierait de plus de 40% des 160 logements attribués au secteur n°2 ;

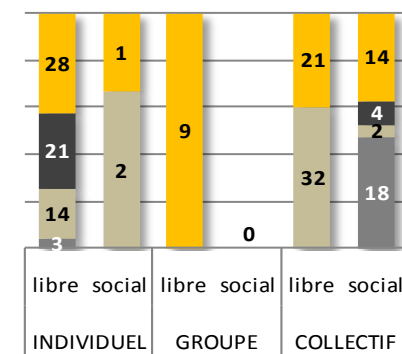
_ c'est environ 70 logements, « objectif malléable », soit environ 12 par an ;

_ 60% des logements nouveaux seront issus d'opérations groupés et collective (50% uniquement en collectif) ;

_ 30 logements par hectare pour les pôles 3 du SCoT Beaujolais

	Total logts	Total logts sociaux	% sur total logts	location HLM	location privée	accession sociale
Secteur 1	85	14	16%	5	4	5
Secteur 2	160	51	32%	22	21	8
Secteur 3	145	68	47%	21	41	6
Secteur 4	35	8	23%	2	4	2
Secteur 5	75	21	28%	8	10	3
	500	162	-	58	80	24

Objectifs de répartition des logements du PLH
source. PLH approuvé déc. 2010



	INDIVIDUEL		GROUPE		COLLECTIF		Total logts
	libre	social	libre	social	libre	social	
Chiroubles	3	0	0	0	0	18	21
Fleurie	14	2	0	0	32	2	50
Villié-Morgon	28	1	9	0	21	14	73
Vauxrenard	21	0	0	0	0	4	25
	66	3	9	0	53	38	169

■ Chiroubles ■ Fleurie
■ Vauxrenard ■ Villié-Morgon

III.1 Habitat groupé

L'habitat groupé fait appelle à la notion de développement durable (« soutenable » dans la pensée anglo-saxonne). C'est pourquoi le projet doit être conçu en privilégiant le lien social et la qualité de vie dans les rapports de voisinage. Derrière le concept « d'habitat groupé », nous pouvons trouver diverses typologies :

- _ habitat intermédiaire
- _ éco-quartier
- _ lotissement écologique
- _ **hameau**

Les projets qui marchent le mieux sont évidemment ceux qui sont partagés dès la conception par les futurs occupants.



Groenlo – Pays-Bas - 2003



WezmbEEK-Oppem - Bruxelles



Hameau des Versauds

III.2 Bilan du POS

III.2 Rappel des principes d'aménagements du POS

Hypothèse de développement

- _ calibré pour répondre à un accroissement démographique de 900 habitants ;
- _ extension à proximité du bourg, au plus près des services et des équipements (Pré-Jourdan) ;
- _ certains hameaux ont eu des possibilités de développements mesurées (St-Joseph, Vermont, les Marcellins...), classés en zone NB

Accompagner le devenir du patrimoine et de l'activité agricole

- _ construction proscrite dans les zones AOC ;
- _ repérage des bâtiments n'ayant plus d'activité agricole reconnue ;

Maintien des activités existantes

- _ les activités compatibles avec la vocation résidentielle ont été autorisées ;
- _ planification de la zone d'activité des Marcellins et ses possibilités d'extensions ;

Protection des sites et de l'environnement

- _ classement Espace Boisé Classé ;
- _ ripisylves protégées ;

Rentabiliser les équipements existants

Les secteurs non connectés ou insuffisamment connectés aux réseaux sanitaires ont été inscrits en zone NA stricte.

Aspect des constructions

L'article 11 du règlement, attachant à l'aspect extérieur des constructions a été largement fouillé, afin de préserver au demeurant la richesse du patrimoine bâti de la commune.

III.2 Bilan des disponibilités foncières

Début 2011, le POS de 1987 dispose encore de 39 hectares de terrains constructibles, toutes zones résidentielles confondues.

Selon les hypothèses hautes et basses retenues dans ce bilan, le potentiel en termes de logement est porté à 435. C'est un rapport de densité de 11 logements par hectare.

Toutefois, si l'on ne tient pas compte des zones NB, ce rapport de densité calculé uniquement sur le total des zones U et NA est ramené à 20 logements par hectare.

	surface (m ²)	hypo. Basse	hypo. Haute	hypo. Moy	Logt/ha
UA	16 225	30	67	49	30
UB	27 440	34	69	51	19
UC	86 195	85	172	128	15
NAa	29 833	60	128	94	31
NAb	39 825	50	100	75	19
NAc	7 356	7	15	11	15
NB	182 207	54	-	54	3
TOTAL	389 081	320	550	435	

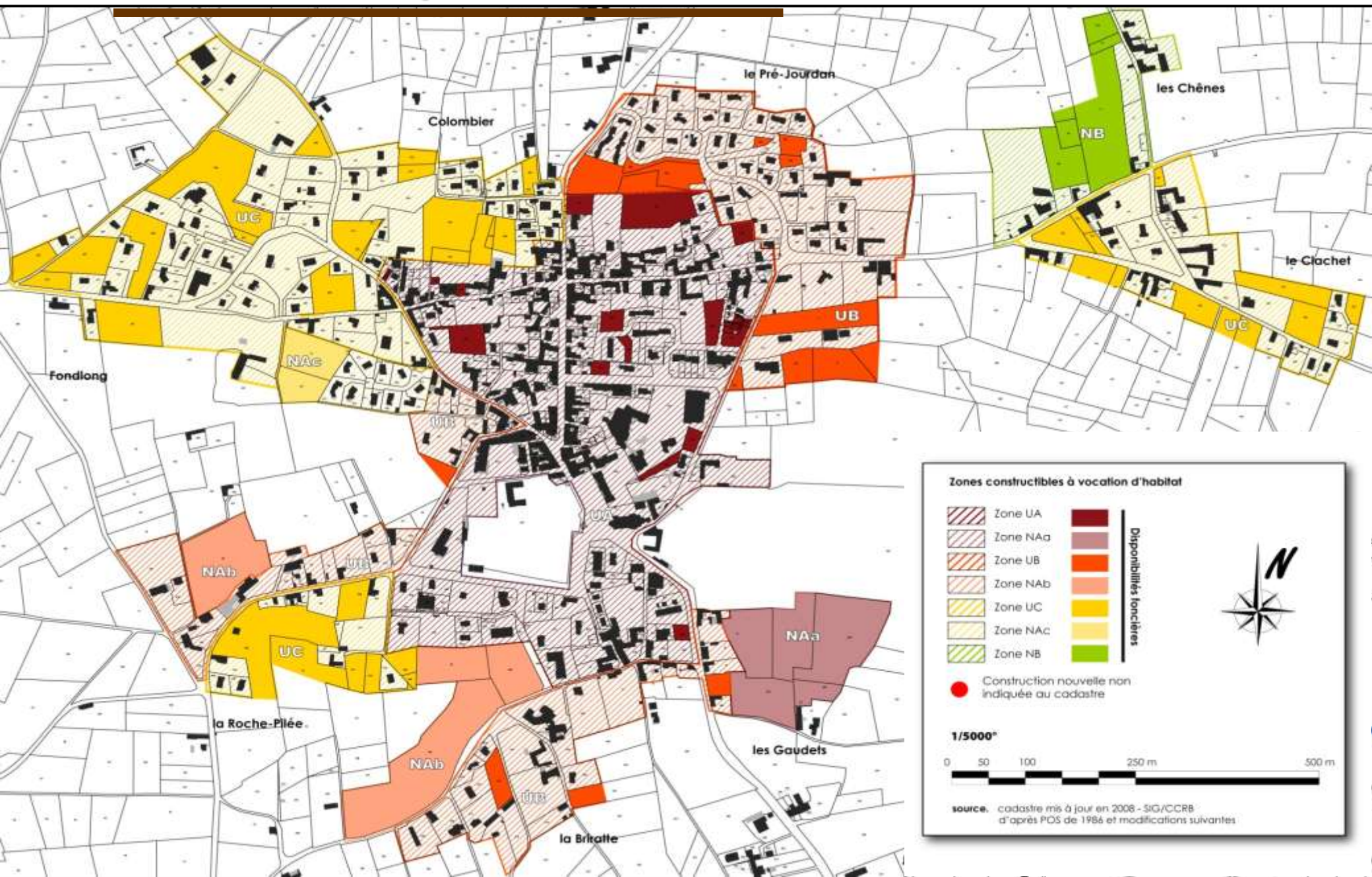
III.2 Bilan des disponibilités foncières

ZONES U	
Secteur UA	<p>Secteur de densification maximale, où les constructions de type collectif, groupé ou individuelle sont autorisées</p> <p>Habitat collectif autorisé / Ø surface de terrain minimum / Ø CES / H ≤ 12 m / Ø COS</p> <hr/> <p><i>Hyp. B.</i> la maille moyenne d'une parcelle constructible est estimée à 500 m² pour un seul logement</p> <p><i>Hyp. H.</i> les logements collectifs étant autorisés, on retient un COS de 0,6 pour une SHON de 140 m².</p>
Secteur UB	<p>Secteur de relachement dans la densité, où seules les constructions de type groupé ou individuel sont autorisées</p> <p>surface de terrain minimum de 500 m² pour les habitations isolées, de 300 m² pour les habitations groupées et de 1000 m² pour les constructions non reliées à l'égout / Ø CES / H ≤ 9 m / Ø COS</p> <hr/> <p><i>Hyp. B.</i> la maille moyenne d'une parcelle constructible est estimée à 800 m² pour un seul logement</p> <p><i>Hyp. H.</i> on retient une maille parcellaire de 400 m² par logement.</p>
Secteur UC	<p>Secteur résidentiel, où seules les constructions de type individuelle sont autorisées</p> <p>surface de terrain minimum de 500 m² pour les habitations isolées et de 1000 m² pour les constructions non reliées à l'égout / Ø CES / H ≤ 9 m / Ø COS</p> <hr/> <p><i>Hyp. B.</i> la maille moyenne d'une parcelle constructible est estimée à 1000 m² pour un seul logement</p> <p><i>Hyp. H.</i> on retient une maille parcellaire de 500 m² par logement.</p>

Le règlement des zones NA indicées, est corrélable aux dispositions des zones U de référence.

Le règlement de la zone NB, conduit à permettre l'implantation d'un seul logement par parcelle, faisant minimum 1500 m², afin de répondre pleinement aux normes d'époque en terme d'assainissement non collectif.

III.2 Bilan des disponibilités foncières



III.2 Bilan des disponibilités foncières



III.2 Bilan des disponibilités foncières



III.2 Rappel objectifs SCOT et PLH

SCOT du Beaujolais

- _ construction neuve de 284 logements en moyenne entre 1999 et 2030 (9 par an)
- _ hypothèse maximale : 341 logements
- _ la répartition des typologies bâties sur la règle des 1/3 (individuel, collectif, groupé)

PLH de la CCRB

- _ 0,7% de croissance démographique par an jusqu'en 2015
- _ 70 logements environs à créer
- _ densité moyenne de 30 logt/ha

Bilan de la consommation

- _ 177 logements commencés de 1999 à 2030 (SITADEL)
- _ **consommation foncière à déterminer ?** Une consommation trop excessive (1500 m² en NB) induira forcément sur la densité moyenne à respecter de 30 logts/ha (soit 333 m² pour un logement)

III.2 Hypothèses de développement

Hypothèse 1 : au fil de l'eau

Hypothèse 2 : objectifs PLH à 2014

Hypothèse 3 et 4 : projections à 2022 selon objectif SCoT (9,2) et selon objectif PLH (12.1)

Hypothèse 5 et 6 : projections à 2030 (SCoT)

Le PLH est plus permissif que le SCoT sur une période de 6 ans. L'extrapolation de ses objectifs à 2022 consomme l'ensemble du potentiel SCoT retenu à l'horizon 2030.

POPULATION

Population des ménages
Taux d'évolution démographique annuel
Taille des ménages (TMM)

CARACTÉRISTIQUES DU PARC

Résidences principales (RP)
Résidences secondaires (RS)
Logements vacants (LV)
Nombre total de logements

CONSTRUCTION

Total de logts commencés (A)
Moyenne annuelle de logts commencés
Surface moyenne par logt nouveau (m²)
Surface à réserver (m²)

UTILISATION DE LA CONSTRUCTION

Renouvellement du parc (B)
Variation des RS et LV (C)
Logts composant la variation de la TMM (D)
Calcul du point mort (E=B+C+D)

Accueil de la population (A-E)

hypothèses

	1999	2008	2022	2014	2022	2022	2030	2030
POPULATION								
Population des ménages	1614	1839	2253	2093	2279	2375	2356	2401
Taux d'évolution démographique annuel		1,46%	1,46%	4,4%	1,5%	1,8%	1,1%	1,2%
Taille des ménages (TMM)	2,52	2,58	2,58	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4
CARACTÉRISTIQUES DU PARC								
Résidences principales (RP)	641	714	873	837	911	950	981	1000
Résidences secondaires (RS)	103	86	86	76	65	65	55	55
Logements vacants (LV)	65	89	89	48	51	53	55	56
Nombre total de logements	809	889	1048	962	1028	1068	1091	1111
CONSTRUCTION								
Total de logts commencés (A)	148		230	73	129	169	202	202
Moyenne annuelle de logts commencés	16,4		16,4	12,1	9,2	12,1	9,2	9,2
Surface moyenne par logt nouveau (m²)	800		800	330	330	330	330	330
Surface à réserver (m²)	11,84		18,37	2,40	4,25	5,59	6,68	6,68
UTILISATION DE LA CONSTRUCTION								
Renouvellement du parc (B)	68		70	0	-10	-10	0	-20
Variation des RS et LV (C)	7		0	-51	-59	-57	-65	-64
Logts composant la variation de la TMM (D)	-14		-1	22	22	22	52	52
Calcul du point mort (E=B+C+D)	61		69	-29	-47	-45	-13	-32
Accueil de la population (A-E)								
	87		160	102	176	214	215	234

III.3 Transport et déplacement

III.3 Hiérarchisation des voies

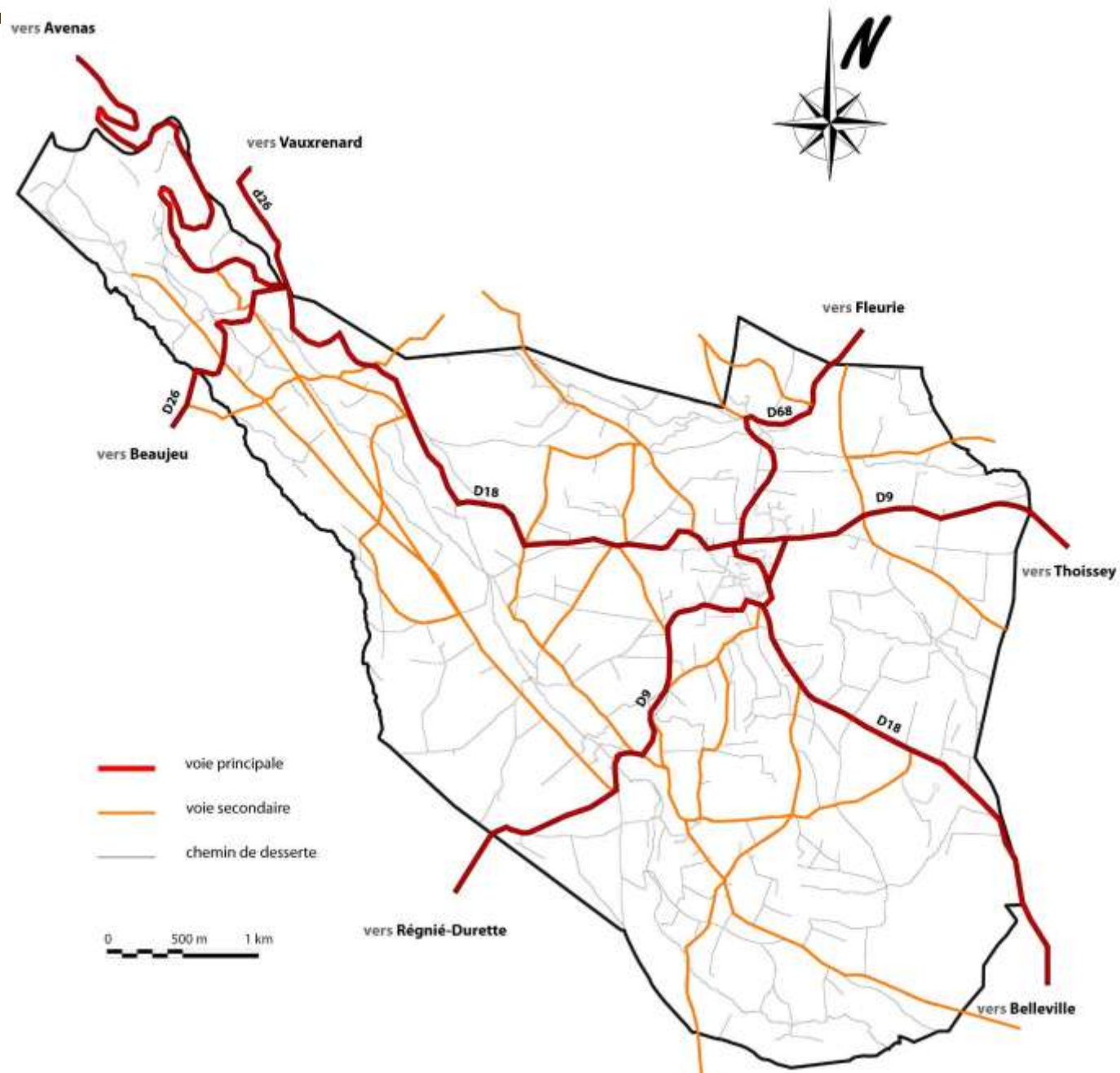
_ facilité d'accès à la N6 et l'A6 (échangeur de Belleville)

_ le réseau primaire est organisé sur 4 départementales (D9, D68, D18, D86) axées sur le Bourg

_ le réseau secondaire (en orange) est axé principalement Nord-sud

_ le réseau de desserte est connecté sur le réseau secondaire. Toutefois, dans le Bourg il vient se connecter directement sur le réseau primaire

_ les carrefours majeurs sont situés au col de Truges et au Bourg (ceux du Bourg sont aménagés par un rond-point)



III.3 Transports en commun et déplacements doux

2 lignes de bus départementales à la demande

_ la L311 assure la desserte de la gare de Belleville (4 rotations possibles par jour)

_ La L310 qui assure la liaison entre Corcelles et Villié.

Ces 2 lignes sont très peu fréquentées et le bus se déplace parfois pour moins de 5 personnes en direction de Belleville.

Etude d'accessibilité ?

Les déplacements doux

_ le territoire bénéficie des nombreux sentiers pédestres et circuits VTT entretenu par les différents acteurs du développement touristique

_ les chemins d'exploitation dans le vignoble représentent également des opportunités de déplacement en mode doux

_ enfin le Bourg est traversé par de nombreux cheminements inter quartiers, qui sembleraient sous valorisés.

_ aucune piste cyclable identifiée comme telle

Zone 30

_ dans la continuité urbaine entre les hameaux du Haut-Morgon et de Morgon

_ une 2nde le long de la rue Rabelais entre les écoles et le pôle sportif

_ une 3^{ème} qui va être mise en place dans la traversée du hameau de St-Joseph

III.4 Paysage urbain du Bourg

III.4 Analyse typo morphologique de la commune

Bourg de Villé

- _ croisement des chemins , organisés en étoile (depuis époque romaine)
- _ implantation des 1^{ères} constructions à la rue (village rue)
- _ organisation en grands ilots, desservie par un réseau en impasse
- _ typologie bâtie diversifiée allant du clos traditionnel au bâtiment en R+3

Bourgs de Morgon et de St-Joseph

- _ enveloppe urbaine ayant peu évoluée, du moins pour celle de St-Joseph
- _ implantation des bâtiments à la voie
- _ les extensions modernes se sont établies en continuité de l'existant à Morgon
- _ en discontinuité à St-Joseph avec les Vachats
- _ typologie bâtie : R+1+C (ferme beaujolaise)

Hameaux agricoles

- _ ils se situent à proximité du réseau viaire principal
- _ le bâti est de nouveau parfaitement aligné à la rue
- _ seules les extensions récentes permettent de décrocher l'enveloppe oblongue des hameaux vers une enveloppe plus circulaire (les Marcellins, les Vachats). Exception faite du Haut-Morgon en raison de sa situation géographique (anc. méandre)
- _ typologie bâtie : R+1+C (ferme beaujolaise)

Habitats diffus (écarts)

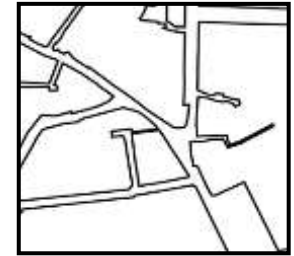
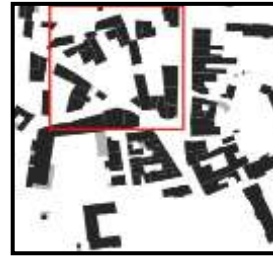
- _ constructions liées à l'activité agricole (hangar et habitat)

III.4 Analyse des densités

- _ les cartouches représentent 4 ha
- _ les carrés en rouge représentent 1 ha

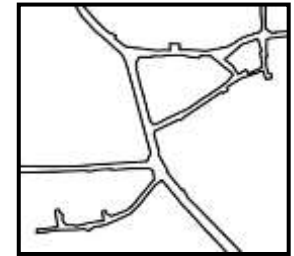
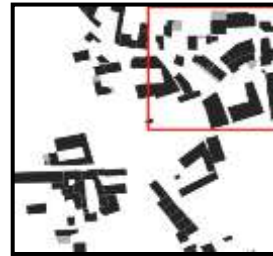
Les 3 premiers bandeaux correspondent aux savoirs-faires de nos aïeux (bourg, hameau). L'expression de ces groupements originels présente une densité du bâti très forte, sur un parcellaire étriqué, qui témoigne encore aujourd'hui d'une organisation urbaine cohérente et d'une recherche d'urbanité manifeste. Les rapports de densité dans ce patrimoine remarquable, permettent de façon très fine d'associer l'intimité des logements en limitant les vis-à-vis, à un espace public favorisant les rapports de voisinage.

Le centre-bourg de Villié



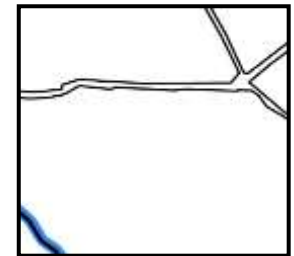
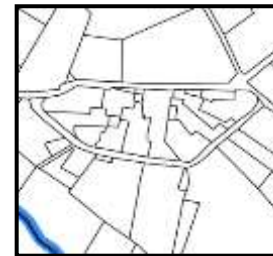
Entre 25 et 35 logt/ha

Le village du Haut-Morgon



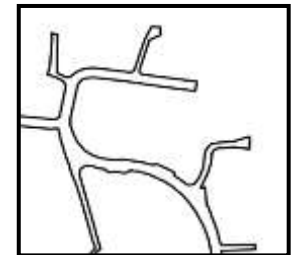
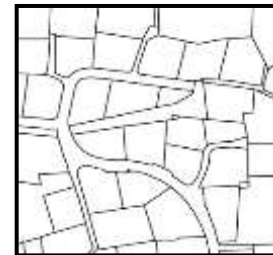
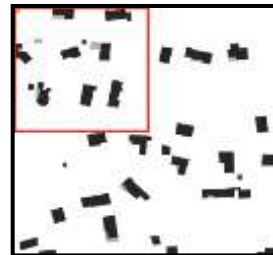
Entre 15 et 25 logt/ha

Le hameau des Versauds



Entre 10 et 20 logt/ha

Le lotissement du Pré-Jourdan



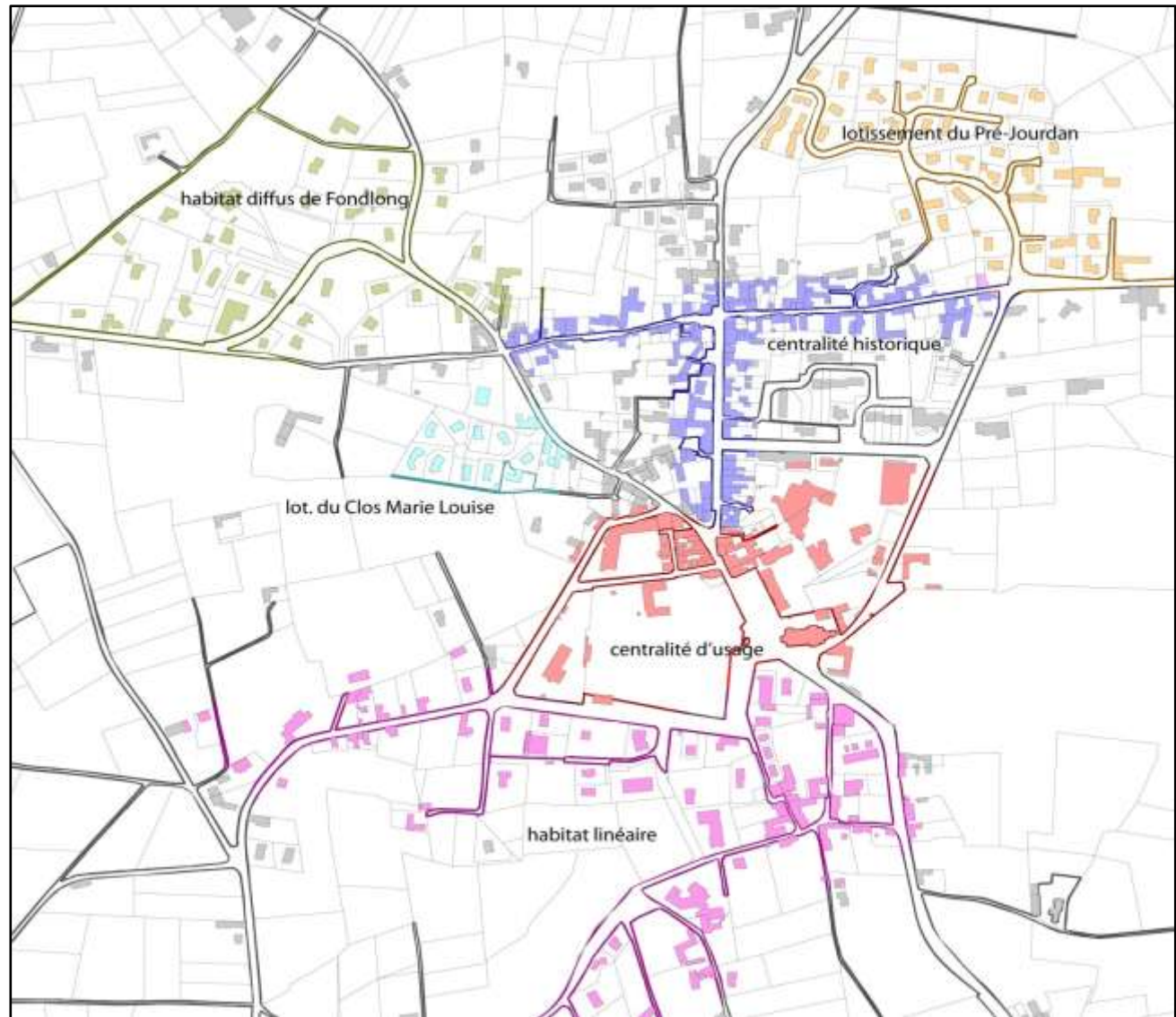
Entre 5 et 10 logt/ha

III.4 Evolution de l'urbanisation

- _ organisation morcelée des hameaux agricoles
- _ un hameau plus important que les autres en bleu sur la carte (Bourg)
- _ fusion des communes de St-Joseph et de Morgon

Evolution contemporaine axée sur le Bourg

- _ urbanisation linéaire au Sud dans les années 70' (Signable, Roche Pilée) **en rose**
- _ concentration des équipements pédagogiques et administratif / **en rouge**
- _ urbanisation d'un quartier résidentiel à Fondlong (UC) années 90' / **en vert**
- _ urbanisation contemporaine à Pré-Jourdan / années 2000 **en jaune**



III.4 Perceptions des entrées du Bourg



Entrée par la D18 depuis Belleville



Entrée par la D18 depuis Belleville



Entrée par la rue François Villon depuis le cimetière

Les entrées du bourg autrefois marquées par des pincements du bâti sur la voirie, se sont aujourd'hui diluées dans le paysage.

Difficultés à positionner les panneaux d'agglomérations.



Entrée par la D68 en direction de Fleurie



Entrée par la D18 depuis Fondlong



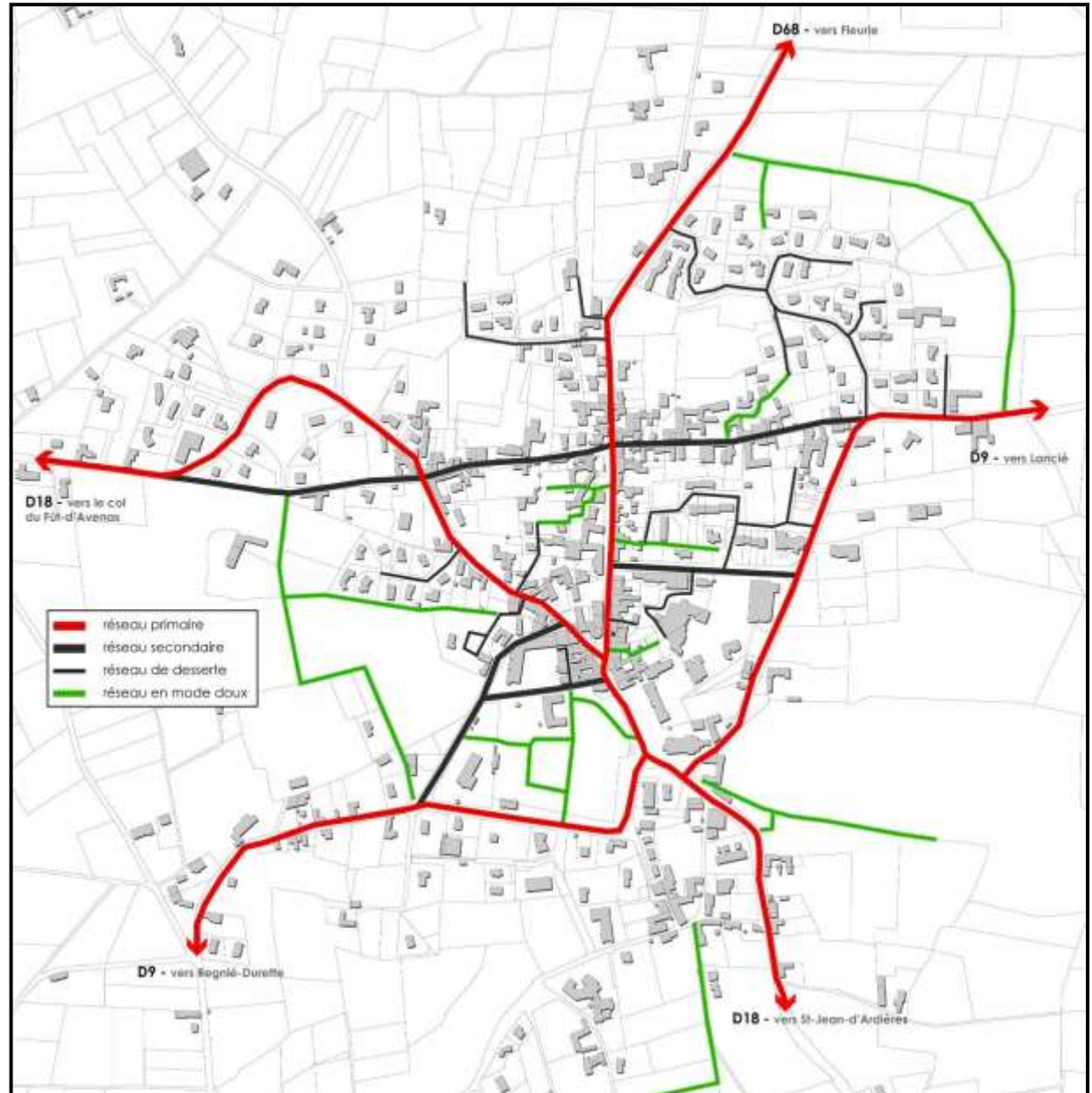
Entrée par la D18 depuis Fondlong



Entrée par la D9 depuis Lancié

III.4 Hiérarchisation des voies en centre-bourg

- _ organisation concentrique du réseau principal
- _ des radiales connectent ce réseau primaire
- _ un réseau de desserte en impasse
- _ de nombreux cheminements piétons à travers les cœurs d'îlots



III.3 Espace public

_ un espace public de grande qualité (le parc du château avec ménagerie, tennis, aire de jeux...)

_ des espaces publics essentiellement dédiés à la voiture (≈ 220 places)

_ des trottoirs étroits pour une offre commerciale conséquente

_ aucune zone 30



III.3 Equipements

Villié-Morgon bénéficie d'un très bon niveau de service pour une commune de 2000 habitants.

Elle compte 5 établissements scolaires et de nombreux équipements sportifs (stades, tennis, boulodrome, gymnase)

La commune en dehors d'une maison de retraite (12 lits) et de quelques médecins, ne compte aucun établissement de santé.

Administratifs et institutionnels

- Agence postale
- Mairie
- Eglise
- Cimetière et jardin du souvenir
- Locaux techniques et municipaux
- Douane

Scolaires et petite enfance

- Ecole élémentaire du bourg
- Ecole élémentaire de St-Joseph
- Ecole secondaire du bourg
- Maison familiale rurale
- Garderie et relais assistantes maternelles

Sanitaires et sociaux

- SDIS
- Maison de retraite de l'Alouette (12 lits)
- Aire de jeux pour les enfants

Sportif

- De nombreux tennis d'ordre privé et public
- Gymnase scolaire
- Boulodrome
- Stade de football

Culturels, touristiques ou de loisirs

- Salle polyvalente
 - Le parc du Château de Fontcrenne
 - Bibliothèque municipale
-

III.3 Pôle pédagogique

Presque 800 élèves sont scolarisés sur le territoire communal.

Le pôle majeur est situé dans le centre-bourg (maternelle, élémentaire, collège implantés dans une même enceinte).

La maison familiale rurale ouvre des classes supplémentaires à chaque rentrée scolaire et compte également un internat.

Les services périscolaires sont très bien représentés, avec un accueil périscolaire matin et soir, une halte garderie, un RAM, plusieurs associations de soutiens familiales et 3 cantines scolaires.

Ecole primaire de St-Joseph

maternelle
élémentaire

Nbre de classe	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
capacité maximale : non communiquée					
nc	9	12	15	35	14
nc	23	16	21		15
	32	28	36	35	29

Ecole maternelle du bourg

petite section
moyenne section
grande section

Nbre de classe	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
capacité maximale : 99 enfants					
1	29	36	36	40	36
1	23	21	21	23	30
1	21	23	26	22	30
3	73	80	83	85	96

Ecole élémentaire du bourg

CP
CE1
CE2
CM1
CM2

Nbre de classe	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
capacité maximale : nc					
1	21	22	22	24	18
1	18	19	21	25	24
1	28	21	20	21	26
1	21	31	24	22	22
1	26	18	30	24	20
5	114	111	117	116	110

Collège Jean-Claude Ruet

6ème
5ème
4ème
3ème

Nbre de classe	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
capacité maximale : 425 enfants					
4	104	102	103	93	104
4	112	100	104	103	93
4	102	104	102	106	97
4	82	86	86	97	94
16	400	392	395	399	388

Maison familiale rurale

4ème
3ème
BEPA 1 Vente
seconde pro Vente
1ère Pro TVCQPA / TCPVA
Term TCVA
BAC Pro commerce 1/3 à 3/3

Nbre de classe	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
capacité maximale : non communiquée					
1	25	20	24	24	24
1	25	25	25	25	25
4	71	81	78	32	?
2	-	-	-	50	47
2	-	-	-	-	35
	classe prévue pour la rentrée 2011-12				
3	29	32	36	38	34
13	150	158	163	169	165

TOTAUX

37	769	769	794	804	788
-----------	------------	------------	------------	------------	------------

III.3 Autres équipements et projets

La liste des équipements figure dans le rapport de présentation.

A l'échelle du PLU, la question de l'extension du cimetière se pose ?

Les projets en cours

_ transfert de la bibliothèque vers à un bâtiment aujourd'hui inoccupé (place de la Pompe)

_ extension de l'école maternelle, pour mise aux normes en termes de sécurité et d'accessibilité et extension qui permettra de réorganiser les 3 classes de maternelles en RDC et les locaux du centre de loisirs et l'accueil périscolaires à l'étage.

_ construction d'une nouvelle caserne du SDIS, envisagée à proximité du cimetière et qui regrouperait également le centre d'intervention de Chiroubles



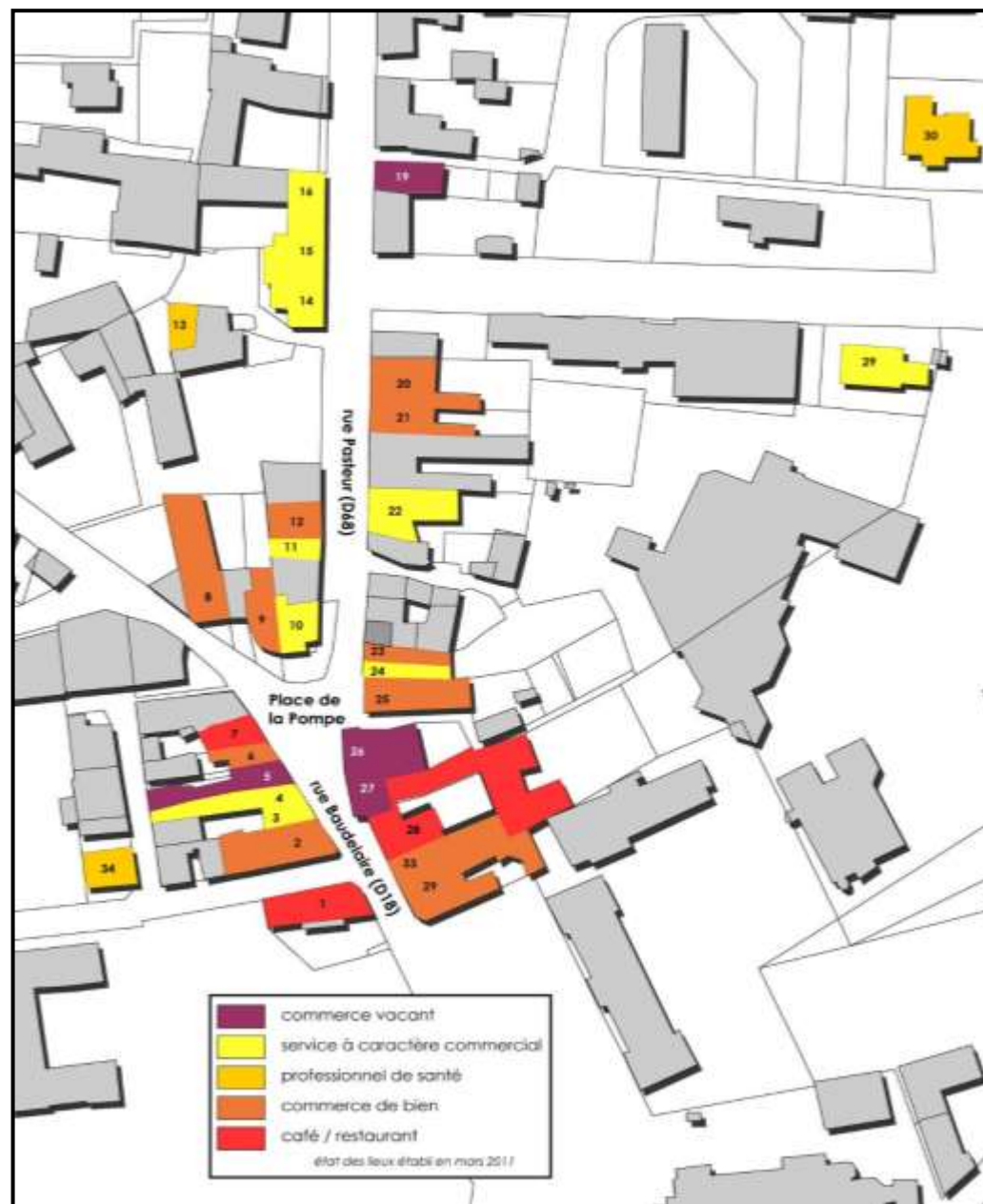
III.3 Tissu commercial

Villié-Morgon compte une artère commerciale conséquente.

On trouve une offre diversifiée :

- _ commerces de bouches (boulangerie, boucherie, supérette...),
- _ services à la personne (auto-école, salon de coiffures),
- _ services bancaires,
- _ services médicaux (infirmières, sage femme, dentiste...),
- _ café et restauration,

Toutefois, cette dynamique commerciale est marquée par des phénomènes de vacance, notamment autour de la place de la Pompe (en violet sur la carte).



III.4 Réseaux

III.4 Eau potable

La commune fait partie de 2 syndicats des eaux :

- _ le SI des eaux de la Vallée de l'Ardières
- _ le SI des eaux du Haut-Beaujolais

L'eau provient de la nappe alluviale de Saône et également du massif cristallin.

Est-ce que le captage de St-Joseph est toujours en service ?

En attente de l'avis du SDIS sur la défense incendie.

A COMPLETER PAR LA SUITE

III.4 Assainissement

La commune est compétente en matière d'assainissement. Ces compétences regroupent les investissements des ouvrages, la collecte des effluents et le traitement des eaux usées à la station d'épuration du Pérou.

Elle a délégué le 29 juin 1999, par contrat d'affermage, l'ensemble de ses services à la SOGEDO qui assure :

- _ la collecte et l'entretien des réseaux d'assainissement ;
- _ la gestion et l'entretien de la station d'épuration ;
- _ la facturation et l'encaissement auprès des abonnés.

- _ la STEP du Pérou date de 1977 / charge nominale de 1200 eq/ha / filière boue activées et système de filtration végétale
- _ le réseau est en pseudo séparatif (à déterminer) ;
- _ les diamètres des tuyaux varient entre 100 et 800 mm. Les plus gros diamètres étant réservés à l'écoulement des eaux pluviales
- _ 396 abonnés en 2010, soit à hauteur de 2,6 personnes par ménage, 1030 habitants.

Des travaux liés à l'aménagement de système de traitement collectif étaient prévus au SD de 2007 pour quelques hameaux. Les études de chantiers ne seront pas lancées

Part des infiltrations d'eau claires à calculer et débit résiduel en période de vendange ?

III.4 Ordures ménagères

- _ la CCRB a la compétence et la gestion du ramassage des ordures ménagères.
- _ la collecte est assurée en porte à porte par le SYTRAIVAL et les déchets sont valorisés en énergie par incinération, à la centrale de Villefranche-sur-Saône.
- _ il existe 3 déchèteries sur le périmètre intercommunal (Juliéna, Beaujeu et Villié-Morgon)
- _ il existe de nombreux Points d'Apport Volontaire sur le territoire
- _ diminution entre 2008 et 2009 des quantités d'ordures ménagères ramassées, notamment grâce aux campagnes de sensibilisation au tri sélectif.

	Verres	Papiers	Emballages légers	Ordures ménagères
2008	809	195	104	2855
2009	791	262	110	2819

III.5 Carte de synthèse

